

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE
ET SUR LES ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT
PRÉPARATOIRE
AU DÉBAT
D'ORIENTATION
DES FINANCES
PUBLIQUES

(TOME 1)

JUILLET 2017



La stratégie d'emploi et de croissance du Gouvernement	4
PARTIE I : Une situation économique en amélioration, mais des finances publiques dégradées nécessitant des mesures d'urgence	8
A. Une situation économique qui s'améliore progressivement	8
B. Des finances publiques dégradées et des marges de manœuvre réduites	8
1. L'amélioration du déficit public en 2016 reste limitée	8
2. Le Gouvernement partage l'analyse de la Cour des comptes dont l'audit met en évidence la fragilité de notre situation en 2017 au regard de nos engagements européens	9
PARTIE II : A l'horizon du quinquennat, conduire des réformes structurelles pour assainir nos comptes publics et renforcer la croissance.....	13
A. Les perspectives de croissance pour les années 2018-2022.....	13
B. Assainir les finances publiques pour mettre en œuvre un programme d'emploi et de croissance	15
1. Retrouver des marges de manœuvre et faire diminuer la dette publique sur la période 2018-2022.....	15
2. Mettre en œuvre un programme d'emploi et de croissance	19
PARTIE III : Engager une transformation ambitieuse de l'action publique et rénover nos outils de gouvernance des finances publiques	22
A. Instaurer un nouveau processus de réforme des administrations publiques.....	22
B. Améliorer durablement la gouvernance des finances publiques	23
1. Un nouveau mode de discussion des textes financiers.....	23
2. Des instances plus efficaces pour mieux contrôler collectivement l'évolution de la dépense publique : états généraux des comptes de la Nation et conférence nationale des territoires.....	23
3. Des instruments de gouvernance renforcés au service de l'intérêt général.....	24
ANNEXE Bilan de la mise en œuvre de la loi de programmation des finances publiques	26
ANNEXE Rapport présentant le bilan de l'exécution de l'objectif d'évolution de la dépense publique locale 2016.....	43

La stratégie d'emploi et de croissance du Gouvernement

L'élection d'Emmanuel Macron à la Présidence de la République et les résultats des élections législatives témoignent de l'impérieux besoin de renouvellement et de résultats qu'ont exprimé les Français. La nouvelle équipe gouvernementale incarne cet élan. La conquête d'une croissance durablement plus forte, d'une économie plus riche en emplois est au cœur de ses priorités. Le Gouvernement entend également porter un agenda offensif d'approfondissement du projet européen, qui passe par le rétablissement du crédit de la France et le redressement de ses finances publiques.

Cette stratégie est confrontée dès la prise de fonction du nouveau Gouvernement à la réalité plus dégradée qu'anticipée des finances publiques mise en évidence par l'audit de la Cour des comptes. La sous-estimation des dépenses de l'État et la surestimation de certaines recettes mettent en péril le retour annoncé sous les 3 % de déficit public en 2017 et fragilisent la crédibilité de la France vis-à-vis de ses partenaires européens. Il y a là une première urgence qui nécessite une action volontariste en cours d'année pour sécuriser le retour sous les 3 % en 2017.

Au-delà de 2017 le Gouvernement souhaite engager sur le quinquennat une modernisation profonde du modèle économique et social de la France pour renforcer la croissance de long terme et consolider les solidarités. Cette transformation doit permettre aux Français de reprendre confiance en leur capacité collective à relever les défis qui se présentent.

Un retard accumulé durant les cinq dernières années par rapport à nos partenaires européens

En raison du retard qu'elle a pris par rapport à ses partenaires dans la mise en œuvre des réformes indispensables à sa modernisation, la France ne tire pas actuellement tout le profit de l'embellie économique. La croissance française en 2016 (1,2%) est restée inférieure à la moyenne de l'UE (1,9 %) ou de la zone euro (1,8 %). Le chômage demeure à un niveau très élevé autour de 10 % de la population active tandis qu'il a reculé sensiblement dans le reste de la zone euro et de l'Union européenne (avec une baisse respective de -2,2 et -2,7 points entre 2012 et 2016).

En parallèle la situation des finances publiques françaises demeure préoccupante. Depuis près d'une décennie la France est en procédure pour déficit public excessif et la date du retour sous le seuil de 3 % a déjà été repoussée trois fois. Alors que le déficit public était encore à 3,4 % en 2016, il s'établissait à 1,5 % en moyenne pour la zone euro. Si rien n'était fait, la France, pays fondateur de l'Union européenne et de la monnaie unique, pourrait être, avec l'Espagne, le dernier pays en procédure pour déficit public excessif en 2018. Au-delà des objectifs fixés au niveau européen, la persistance d'un déficit budgétaire important, quelle que soit la conjoncture, révèle des déséquilibres profonds dans la définition et les modalités d'organisation du service public qui le fragilisent à court et moyen terme. La dette publique française continue légitimement d'inspirer confiance aux investisseurs, mais son

niveau élevé nous expose en cas de remontée des taux d'intérêt. Qui plus est, elle constitue un impôt différé dans le temps et, à ce titre, elle porte atteinte à l'équité entre les générations.

Enfin, dans la dernière décennie, ni la révision générale des politiques publiques (RGPP) ni la modernisation de l'action publique (MAP) n'ont produit les résultats escomptés, même si ces démarches étaient pertinentes à plusieurs titres. Les niveaux de dépenses publiques et de prélèvements obligatoires en France restent parmi les plus élevés d'Europe sans que les services rendus aux citoyens ne soient toujours plus efficaces ou de meilleure qualité. L'action publique, sous toutes ses formes, doit être rénovée en profondeur afin de garantir son efficacité et son efficience tout en permettant une baisse durable du niveau de la dépense publique dans la richesse nationale.

Amorcer le renouveau français

Conformément aux orientations fixées par le Président de la République, la stratégie du Gouvernement en faveur de la croissance et de l'emploi reposera sur trois piliers : la restauration du crédit de la France, la mise en œuvre des réformes structurelles indispensables à notre économie et permettant une modernisation de nos services publics, une réduction durable du poids de la dépense publique dans la richesse nationale, et une baisse des prélèvements obligatoires pesant sur les entreprises et les ménages.

À court terme, la restauration de la crédibilité de la parole de la France au niveau européen est prioritaire. Elle implique de respecter les engagements pris en matière de finances publiques et d'atteindre un niveau de déficit inférieur à 3 % du PIB dès 2017. Pour cela des

mesures énergiques de redressement, garantes de notre sérieux budgétaire, seront mobilisées par des redéploiements en gestion d'ampleur inédite visant à couvrir une partie significative des impasses de budgétisation de la loi de finances initiale pour 2017.

Simultanément, et à l'échelle du quinquennat, le Gouvernement entend engager la modernisation de l'économie en procédant à une transformation profonde du fonctionnement du marché du travail afin de permettre une réduction durable du taux de chômage en France. La dépense publique qui représente en France une part dans le PIB plus importante que celle de ses voisins européens ou des autres pays développés, sera réorientée pour d'une part devenir un levier d'emploi et de croissance et d'autre part permettre à l'action publique de gagner en efficience. De grandes réformes structurelles seront lancées à partir de 2017 dans les champs de l'action publique où auront été identifiés des gisements d'efficience importants comme le logement, les minima sociaux, la formation professionnelle, les transports. Des moyens seront dégagés pour financer les priorités du Gouvernement en matière de soutien aux travailleurs aux revenus modestes, d'accompagnement du handicap ou encore le Grand plan d'investissement public (GPI). Le financement de l'ensemble des priorités du Gouvernement se fera dans le cadre d'une trajectoire de finances publiques crédible reposant sur des hypothèses macroéconomiques prudentes. À terme, et sans remettre en cause les forces du modèle social français, l'objectif est une réduction du poids de la dépense publique dans la richesse nationale d'environ 3 points de PIB, ce qui correspond à la baisse

moyenne réalisée par nos partenaires de la zone euro depuis 2010.

Les efforts collectifs faits sur la dépense publique permettront d'engager des baisses de prélèvements obligatoires, favorables au renforcement de la compétitivité de nos entreprises et du pouvoir d'achat. Le taux d'impôt sur les sociétés sera ramené progressivement de 33% à 25% sur la durée du quinquennat, afin de renforcer l'attractivité de l'économie française. La transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègements de charges pérennes permettra par ailleurs de soutenir dans la durée la compétitivité des entreprises françaises.

Côté ménages, la suppression des cotisations sociales maladie et chômage financée par une hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) redonnera du pouvoir d'achat aux actifs. L'impôt sur la fortune (ISF) sera supprimé et remplacé par un impôt sur la fortune immobilière afin de favoriser l'investissement productif dans les entreprises. Pour simplifier radicalement la fiscalité de l'épargne et soutenir l'investissement productif, un taux de prélèvement unique sera instauré sur les revenus du capital, d'environ 30 %. Enfin, la taxe d'habitation sera supprimée pour 80% des redevables.

Le renouvellement dans la confiance

Engager la transformation du pays nécessite une méthode de gouvernement renouvelée. Dans la lettre de cadrage qu'il a transmise aux membres du Gouvernement le 2 juin dernier, le Premier ministre a énoncé les principes de cette méthode :

- renforcement de la programmation pluriannuelle, avec le choix d'une

programmation quinquennale des dépenses de l'État, pour la première fois ;

- cohérence de la programmation des politiques publiques sectorielles avec la loi de programmation des finances publiques ;
- lancement d'un processus de transformation de l'action publique articulé avec la procédure budgétaire ;
- responsabilisation des gestionnaires publics ;
- recentralisation des outils extra-budgétaires.

Dans les prochaines années, la phase d'examen et de débat parlementaire des textes financiers sera également amenée à évoluer, en concertation avec les assemblées, dans le sens d'une plus grande responsabilisation des membres du Gouvernement sur l'exécution budgétaire, alors que la discussion sur le projet de budget pourrait s'inscrire dans un calendrier plus resserré.

Dans le cadre de la discussion parlementaire, le lien entre les volets recettes des différents textes financiers sera renforcé.

Au-delà, le Gouvernement veillera à associer de manière plus étroite l'ensemble des parties prenantes à la gouvernance des finances publiques, qui dépasse le seul budget de l'État. Les états généraux des comptes de la Nation qui se sont tenus le 6 juillet, d'une part, et la conférence nationale des territoires, d'autre part, permettront de construire un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs et de mettre en œuvre des solutions de façon concertée.

Enfin, les réformes structurelles seront conçues et mises en œuvre par politique publique et non par acteur, afin d'associer l'ensemble des parties

prenantes à une refonte transversale de l'action publique. Cette approche « toutes administrations publiques » est la condition essentielle à la prise en compte du point de vue de l'utilisateur.

Les perspectives économiques et de finances publiques

Le Gouvernement a choisi de retenir une trajectoire de croissance prudente. Ainsi, la croissance 2017 devrait s'établir à 1,6 %. A partir de 2018, l'impact des réformes menées par le Gouvernement permettrait de renouer graduellement avec des niveaux plus élevés de croissance, à 1,7% jusqu'en 2021, et 1,8% en 2022. Cette trajectoire est proche de celle du programme de stabilité que le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) avait qualifié de « *base raisonnable pour la construction de trajectoires de finances publiques* ».

Les mesures mises en œuvre par le Gouvernement au deuxième semestre de l'année 2017 sécuriseront le retour sous les 3 % de déficit dès 2017. Le ratio de dette décroîtrait à mi-mandat. La baisse de la dette publique serait de 5 points à horizon 2022. La croissance de la dépense publique en volume (hors crédits d'impôts) serait limitée à 0,3 % en moyenne sur la période, soit un niveau historiquement faible, et serait même stable en volume sur 2018-2020. Cette maîtrise de la dépense publique permettrait de réaliser une baisse du taux de dépense publique dans la richesse nationale d'environ 3 points d'ici à 2022. En parallèle, la pression fiscale diminuerait d'environ 1 point, le taux de prélèvements obligatoire atteindrait ainsi 43,5 % en 2022.

PARTIE I : Une situation économique en amélioration, mais des finances publiques dégradées nécessitant des mesures d'urgence

A. Une situation économique qui s'améliore progressivement

L'économie française s'oriente vers une trajectoire de reprise plus vigoureuse. Alors que la crise de la dette en zone euro avait fortement pesé en 2012 et 2013, l'activité a retrouvé un rythme de croissance plus solide, proche de 1 % entre 2014 et 2016, mais toujours modéré au regard de la croissance potentielle de l'économie française, estimée à environ 1 ¼ %. **En 2017, l'activité accélérerait à +1,6 %¹ après +1,1 % en 2016.**

Cette embellie se manifeste depuis l'automne 2016 sur les indicateurs conjoncturels. La croissance a été soutenue au dernier trimestre 2016 (+0,5 %) comme au premier trimestre 2017 (+0,5 %) et le serait à nouveau au deuxième trimestre (l'Insee attend ainsi +0,5 % dans sa note de conjoncture de fin juin). Ce rythme de croissance est confirmé par la très bonne orientation des enquêtes de conjoncture : en mai 2017, les chefs d'entreprises font part d'un climat des affaires au plus haut depuis 2011, tandis que la confiance des ménages revient à un niveau qu'elle n'avait plus connu depuis 2007.

En 2017, l'accélération de l'activité serait d'abord portée par un environnement international plus porteur. Le commerce mondial reprendrait des couleurs et la demande mondiale adressée à la France

accélérerait tirant progressivement les exportations en fin d'année. **Le commerce extérieur serait également soutenu par la dissipation d'éléments défavorables intervenus en 2016 :** mauvaises récoltes céréalières liées à des conditions météorologiques difficiles ; baisse de la fréquentation touristique à la suite des attaques terroristes. **L'investissement immobilier des ménages progresserait lui aussi vigoureusement.** Malgré un emploi marchand toujours dynamique, la consommation des ménages ralentirait, pénalisée par la remontée de l'inflation. L'investissement des entreprises marquerait le pas également à la suite de l'extinction de la mesure de suramortissement mais resterait dynamique du fait du redémarrage de l'activité, de conditions financières toujours porteuses et d'une situation financière des entreprises plus favorable.

Ce contexte de reprise s'accompagnerait d'une remontée progressive des prix. L'inflation totale se redresserait nettement en 2017 à +1,1 % après +0,2 % en 2016, en lien avec la remontée des prix du pétrole. L'inflation sous-jacente serait globalement stable en 2017.

B. Des finances publiques dégradées et des marges de manœuvre réduites

1. L'amélioration du déficit public en 2016 reste limitée

En 2016, le déficit public s'est réduit de 0,2 point de PIB pour atteindre 3,4 %, après 3,6 % en 2015.

¹ En données corrigées des jours ouvrables, dont l'effet est estimé à 0,15 pt environ en 2017. En données brutes, la croissance serait de l'ordre de 1,4/1,5 %.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'un lent rétablissement des finances publiques qui a vu le déficit public passer de -4,0 % en 2013 à -3,4 % en 2016.

L'ajustement du solde public a atteint 0,2 point de PIB en 2016. L'effet de la conjoncture étant neutre du fait d'une croissance du PIB en ligne avec son potentiel (cf. encadré « Hypothèses de croissance potentielle et d'écart de production »), cette amélioration serait de nature structurelle (0,25 point). Elle est liée à une diminution en dépense de 0,3 point, nette des mesures nouvelles de baisse de prélèvements obligatoires de 0,15 point.

Au total, le solde structurel s'élève à -2,5 % du PIB potentiel en 2016, plus de 2 points sous l'objectif de moyen-terme d'équilibre structurel de -0,4 %. Cette estimation est fondée sur un écart de production en 2016 de -1,5 % du PIB potentiel. Par rapport au projet de loi de règlement pour 2016, le niveau du solde structurel est revu à la baisse de 0,9 % du PIB, pour refléter la mise à jour de l'hypothèse d'écart de production.

La progression de la dépense publique, légèrement inférieure à celle du PIB en 2016, a permis de réduire le ratio de dépenses publiques hors crédits d'impôt de 55,2 % à 55,0 % de PIB, en partie sous l'effet de facteurs favorables. L'audit de la Cour des comptes publié le 29 juin 2017 relève en outre le poids des facteurs exogènes dans l'amélioration du solde public et plus particulièrement la charge d'intérêts de la dette, qui bénéficie de taux particulièrement bas. En outre en 2016, comme en 2015, le ralentissement de la croissance de la dépense publique s'explique en partie par la baisse de

l'investissement local, reflétant le cycle électoral communal.

La France reste ainsi l'un des pays d'Europe avec le niveau de prélèvements obligatoires les plus élevés et en tête s'agissant du poids de la dépense publique.

2. Le Gouvernement partage l'analyse de la Cour des comptes dont l'audit met en évidence la fragilité de notre situation en 2017 au regard de nos engagements européens

En raison de l'héritage laissé par le gouvernement précédent, des mesures fortes de redressement devront être prises pour assurer le retour sous les 3 % de déficit en 2017

En dépit de sous-jacents macroéconomiques réalistes, l'écart avec les prévisions de finances publiques du projet de loi de finances (PLF) et du programme de stabilité (Pstab) est important. L'audit des finances publiques réalisé par la Cour des comptes met en lumière un risque de dérapage de l'ordre de 0,4 point de PIB par rapport à la cible de déficit public pour 2017 inscrite dans le programme de stabilité d'avril 2017 (-2,8 %). Sans mesures de redressement, la France ne repasserait pas sous les 3 % de déficit public en 2017. Comme le souligne la Cour, cette situation « ne doit rien à une révision du contexte macro-économique » mais « s'explique par des sous-budgétisations initiales et par une surestimation des recettes », par le précédent gouvernement.

La Cour pointe une surestimation des recettes de l'ordre de 2 Md€ en 2017, reposant pour moitié sur une forte surestimation des recettes tirées du

service de traitement des déclarations rectificatives (STDR) et pour moitié sur une surestimation des recettes non-fiscales de l'État.

La Cour des comptes relève ensuite que le principal facteur permettant d'expliquer le dérapage qu'elle identifie correspond à la sous-estimation manifeste des dépenses de l'État. Outre l'impact de la recapitalisation d'Areva (2,3 Md€) qui avait été traitée comme un risque et non intégrée à la trajectoire, la Cour pointe le fait que la sous-estimation des dépenses de l'État tient principalement à des impasses de construction affectant la loi de finances initiale pour 2017, ainsi qu'aux conséquences sur 2017 du pilotage de la fin de gestion 2016 (augmentation du report de charges). En conséquence, la Cour estime que « *les textes financiers soumis à l'approbation de la représentation nationale (PLF pour 2017) ou à l'examen des instances européennes (Programme de stabilité) étaient ainsi manifestement entachés d'insincérités* ».

L'écart important mis en lumière par la Cour entre la réalité de l'état des finances publiques françaises et les cibles affichées dans le programme de stabilité appelle une réaction forte pour garantir le respect par la France de ses engagements européens et sécuriser le retour sous 3 % de déficit public en 2017.

Des mesures de redressement immédiates seront mises en œuvre pour sécuriser le retour sous les 3 % en 2017

Dès 2017 seront arbitrées des réformes structurelles visant à transformer l'action publique dans de nombreux domaines. Ces grands chantiers structurels, qui pourront se poursuivre au-delà du quinquennat, permettront d'améliorer l'efficacité des

politiques publiques qui seront concernées, tout en générant des économies croissantes à long terme. Ces chantiers structurels devraient porter sur l'ensemble des agrégats de la dépense publique.

Les mesures décidées au cours de la précédente mandature sans financement identifié font actuellement l'objet d'une évaluation au regard de leur pertinence par rapport aux nouvelles priorités du Gouvernement et pourraient déboucher sur leur arrêt ou leur réorientation. Cela concerne notamment le troisième programme d'investissement d'avenir (PIA 3) dans le cadre d'une articulation à définir avec le plan d'investissement, des projets d'infrastructures de transport ou encore le ralentissement du rythme des contrats aidés.

La régularisation des impasses de budgétisation constatées et la tenue de la dépense de l'État se feront pour une large part par décret d'avance. Les impasses budgétaires identifiées par la Cour sur la gestion 2017 rendent indispensables l'ouverture de crédits à l'été ; le décret d'avance sera pris au cours du mois de juillet 2017 et gagé par des annulations de crédits.

Les ouvertures de crédits nécessaires représenteront un volume inédit de 3 Md€ et concerneront notamment :

- la recapitalisation d'AREVA devant intervenir avant fin juillet (1,5 Md€) ;
- le financement des opérations extérieures du ministère des armées (0,6 Md€) ;
- l'hébergement d'urgence y compris pour l'accueil des demandeurs d'asile (0,3 Md€) ;

- le financement de la formation qualifiante (0,3 Md€) ;
- le financement de l'opération de relogement de l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee, 0,2 Md€) ;
- les aides liées aux crises sanitaires agricoles (0,1 Md€).

Le volume d'annulation de crédits s'élèvera à près de 3,3 Md€ ce qui permettra à la fois de couvrir les besoins d'ouvertures au titre du décret d'avance mais aussi de documenter un décret d'annulation qui illustrera le sérieux budgétaire du Gouvernement et sa détermination à revenir sous 3 % de déficit public dès 2017.

En outre, des mesures correctrices pour environ 1 Md€ seront immédiatement prises, afin d'appliquer certaines économies sous-jacentes à la loi de finances initiales mais non mises en œuvre par le précédent Gouvernement (relatives aux APL notamment) ou encore afin de réduire le montant des ouvertures inéluctables (réduction du volume de contrats aidés au second semestre). Si ces mesures ne se traduisent pas par des annulations de crédits, elles réduisent néanmoins l'ampleur du dérapage identifié par la Cour des comptes.

Compte tenu des autres mesures prises c'est un total d'économies de l'ordre de 0,2 point de PIB qui sera finalisé dès l'été sur le seul champ de l'État par rapport à la prévision de déficit de la Cour des comptes (-3,2 %).

Enfin, au-delà de la seule année 2017, la Cour des comptes pointe le poids des décisions prises par le précédent gouvernement qui pèseront sur la nouvelle trajectoire de finances publiques. Elle identifie ainsi plus de 6 Md€ de baisses de recettes déjà actées

pour 2018 comme la hausse du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), le crédit d'impôt services à la personne, le crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires ou encore le contrecoup des mesures d'acomptes 2017. Il conviendrait d'ajouter à ces baisses le poids du contentieux relatif à la taxe de 3 % sur les dividendes, qui contraignent le Gouvernement à une suppression de cette taxe et à un remboursement des entreprises.

Du côté des dépenses, les décisions de revalorisation du point fonction publique et de déploiement du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) alourdissent de 5,0 Md€ la masse salariale publique dès 2018 et de 6,2 Md€ à l'horizon 2022. Sur le seul champ de l'État, la Cour des comptes a identifié dans son audit des finances publiques environ 5 Md€ de hausses de dépenses en 2018 par rapport à la LFI 2017 liées à des engagements pris par le précédent gouvernement (hors PPCR et point fonction publique). Il s'agit en particulier des augmentations d'effectifs décidées en 2017, notamment à l'éducation nationale (0,3 Md€), des engagements à honorer de l'AFITF, des dépenses du CAS transition énergétique, du plan « France très haut débit » ou encore des annonces faites dans le cadre du plan Guyane.

S'agissant de l'assurance maladie, la Cour note qu'en plus de l'impact du protocole PPCR et de la revalorisation du point, ses dépenses seront alourdies de 0,7 Md€ en raison des engagements pris par le précédent gouvernement liés à la montée en charge de la nouvelle convention médicale (0,5 Md€) et à la révision des tarifs et de la prise en charge des actes des chirurgiens-dentistes (0,2 Md€). Pour l'année 2018, ce sont

ainsi plus de 11 Md€ de dépenses supplémentaires qui correspondent à des engagements du précédent gouvernement. En l'absence de ces coups partis en dépenses et en recettes, le solde 2018 aurait été inférieur de 0,9 point de PIB et aurait atteint -1,8%.

fin du précédent quinquennat renforcent la nécessité de mettre en œuvre des économies fondées sur des réformes structurelles.

Ces mesures non financées en dépenses et en recettes prises durant la

PARTIE II : A l'horizon du quinquennat, conduire des réformes structurelles pour assainir nos comptes publics et renforcer la croissance

A. Les perspectives de croissance pour les années 2018-2022

1. Un scénario de moyen terme prudent

En 2018, la croissance s'inscrirait à 1,7 % : la consommation et l'investissement se raffermiraient dans un scénario de consolidation de la reprise. En dépit du ralentissement de l'emploi marchand lié notamment à la fin de montée en charge des mesures d'allègements du coût du travail, la consommation des ménages accélérerait. En effet, le pouvoir d'achat des ménages bénéficierait des baisses de la taxe d'habitation, du recentrage de l'ISF sur le patrimoine immobilier (création de l'impôt sur la fortune immobilière, IFI) et de la mise en place du prélèvement forfaitaire unique (PFU). Après une année 2017 marquée par le contrecoup négatif de la fin de la mesure de suramortissement, l'investissement des entreprises accélérerait, porté par le rebond de la demande intérieure et extérieure et des conditions de financement toujours favorables. Il bénéficierait également de la création de l'IFI qui permettra de mobiliser plus de financement pour l'investissement productif. Les exportateurs tireraient davantage profit, avec retard, de l'amélioration du commerce mondial, ce qui permettrait de stabiliser les performances à l'exportation. Dans le même temps, la croissance des importations se stabiliserait, ce qui réduirait la

contribution défavorable du commerce extérieur à la croissance du PIB.

Entre 2019 et 2022, l'économie française continuerait de croître au-delà de son potentiel estimé à +1,3 % en moyenne sur la période (voir encadré). La croissance se stabiliserait à +1,7 % entre 2019 et 2021 puis augmenterait à +1,8 % en 2022.

Dans ces conditions, l'écart de production se redresserait progressivement sur la période. Partant d'un écart de production négatif en 2017, il serait refermé à horizon 2020 puis reviendrait en terrain positif en 2021 et 2022.

À moyen-terme, les prix poursuivraient leur remontée amorcée en 2017, en lien avec l'objectif de la Banque centrale européenne. L'indice des prix à la consommation ralentirait légèrement en 2018 (+1,0 % après +1,1 %), avec le contrecoup de la hausse des prix de l'énergie en 2017, puis se redresserait progressivement jusque 1 ¾ % en 2021 et 2022. L'inflation serait de 1,4 % en moyenne sur la période 2017-2022.

Les aléas autour de cette prévision sont équilibrés. Sur le plan extérieur, ils concernent en particulier la situation économique des économies émergentes, notamment en Chine, les politiques monétaire et budgétaire aux États-Unis et l'impact des négociations relatives au Brexit sur la croissance britannique et en zone euro. Sur le plan intérieur, la dynamique de la demande

dépendra notamment de l'amélioration de la situation financière des entreprises, de la confiance des ménages et des effets liés à l'arrêt de la mesure de suramortissement de l'investissement.

Hypothèses de croissance potentielle et d'écart de production

Le scénario macroéconomique et la trajectoire structurelle des finances publiques sont établis sur la base d'une croissance potentielle de 1,25 % sur 2017-2020, 1,3 % en 2021 et 1,35 % en 2022.

Cette hypothèse est plus élevée que celle de la Commission européenne (croissance potentielle moyenne de 1,1 % sur 2017-2022) mais proche des autres organisations internationales (1,3 % pour le FMI sur 2017-2021 et 1,2 % pour l'OCDE sur 2017-2018). Elle est plus prudente que celle retenue dans le programme de stabilité d'avril 2017 (+1,4 % sur 2017-2020).

La tendance de la productivité serait plus faible qu'avant-crise, en raison notamment du ralentissement du progrès technique au niveau mondial.

La croissance potentielle augmenterait à l'horizon 2022 grâce aux effets positifs des mesures qui seront mises en place lors du quinquennat, notamment pour favoriser la formation et l'apprentissage, réformer l'indemnisation du chômage, baisser le coin socio-fiscal (basculer des cotisations salariales sur la CSG), simplifier le code du travail, et soutenir l'investissement productif (abaissement de l'impôt sur les sociétés (IS) à 25 %, mise en place du prélèvement forfaitaire unique, réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) pour qu'il ne pèse plus sur les valeurs mobilières) et l'innovation (pérennisation du crédit d'impôt-recherche).

L'écart de production serait d'environ -1 ½ % en 2016. L'estimation de l'écart de production en 2016 est proche de celui des prévisions de printemps 2017 de la Commission européenne, qui retient un niveau de -1,3 % en 2016. Le FMI retient une estimation de -2,0 %, et l'OCDE de -2,3 %.

Les estimations de croissance potentielle et d'écart de production (qui ne sont pas observables) sont entourées d'incertitudes, en particulier peu de temps après une crise financière d'ampleur historique.

B. Assainir les finances publiques pour mettre en œuvre un programme d'emploi et de croissance

1. Retrouver des marges de manœuvre et faire diminuer la dette publique sur la période 2018-2022

Sur les quinze dernières années, le déficit public n'a été inférieur à 3 % que deux années, en 2006 et 2007. Depuis 2008, il est supérieur à 3 % du PIB. Le ratio de dette publique a ainsi progressé de 36 points de PIB entre 2002 et 2016. Depuis 1980, ce ratio a crû de 76 points de PIB, ne refluant qu'à deux périodes : de 3,0 points de PIB entre 1997 et 2001 et de 1,3 point de PIB entre 2005 et 2007. Afin d'assurer la soutenabilité des finances publiques et de disposer des capacités de réaction pour absorber les effets d'une prochaine crise, les années à venir doivent être mises à profit pour diminuer le déficit et ramener le ratio de dette sur un sentier décroissant. Étant donné le niveau élevé du taux de prélèvements obligatoires en France, la priorité pour réduire le déficit et l'endettement sera donnée à une baisse des dépenses publiques. Une baisse d'environ 3 points du ratio de dépense publique entre 2017 et 2022, permettrait de financer les nouvelles dépenses prioritaires tout en sécurisant, sur le quinquennat, une décruce du ratio de dette.

Une telle baisse de la dépense publique dans le PIB, pour ambitieuse qu'elle soit, est loin d'être inaccessible, puisqu'en réalité l'ensemble des pays

européens y sont parvenus dans les années suivant la crise, entre 2010 et 2016 (voir graphique ci-dessous).

D'importants efforts devront être réalisés sur l'ensemble du quinquennat, en particulier pendant les trois premières années où la dépense publique ne devrait quasiment pas progresser en volume.

Étant donnée l'ambition de la trajectoire de baisse de la dépense publique retenue, l'implication de tous les sous-secteurs sera nécessaire. Entre 2010 et 2016, la dépense publique (hors crédits d'impôt) a crû en moyenne de 0,8 % en volume. Cette croissance résulte d'une évolution de 0,2 % en volume pour les administrations publiques centrales, 0,6 % pour les administrations publiques locales et 1,3 % pour les administrations de sécurité sociale. Les normes existantes (norme de dépense de l'État, Ondam, objectif d'évolution de la dépense locale - ODEDEL) permettent déjà de piloter certains pans de la dépense publique. La trajectoire pluriannuelle qui sera présentée à l'automne comprendra des objectifs chiffrés détaillés sur la dépense de chaque sous-secteur. Les cibles fixées par sous-secteur viseront à assurer le respect de l'objectif de taux de croissance de la dépense publique en volume, afin de permettre un encadrement de la dépense à l'échelle de l'ensemble des administrations publiques. Une cible en volume apparaît plus pertinente qu'un montant en valeur absolue, soumis aux aléas de la conjoncture et notamment de l'inflation.

Comment comptabiliser les économies ?

Il existe plusieurs manières de mesurer l'effort réalisé pour maîtriser les dépenses.

Il est tout d'abord intuitif de suivre l'évolution des dépenses en niveau (en Md€) et de mesurer leur dynamique d'une année sur l'autre. On constatera alors bien si la dépense a augmenté ou baissé et cette évolution pourra être comparée par rapport à celle d'autres années.

Cette méthode a tout son sens sur le court terme ou sur des objets bien circonscrits mais doit être relativisée sur le moyen terme, pour comparer des pays entre eux ou pour observer des ensembles de dépenses plus composites : en effet l'évolution de la dépense publique est largement dépendante de grandeurs macro-économiques et la même évolution en Md€ peut représenter un effort très substantiel en période d'inflation élevée, qui pèse naturellement sur les dépenses (compte tenu des prestations indexées, du prix des facteurs....) et un effort bien plus modeste si l'inflation est faible.

Cette méthode peut être affinée en ne mesurant pas l'effort accompli en valeur absolue mais en corrigeant la dynamique observée de l'inflation, de manière à mieux mesurer l'effort réellement effectué. On regarde alors l'effort réalisé en volume (indépendamment de l'inflation) et l'évolution de la dépense peut se comparer alors directement à l'évolution de la richesse nationale : tant que l'évolution de la dépense nationale est inférieure en volume à celle du PIB, le poids de la dépense publique dans la richesse nationale baisse.

Il est enfin possible, comme l'a fait la France sur la période récente et comme l'ont fait également beaucoup de pays européens, de comparer l'évolution de la dépense à son évolution tendancielle. Il s'agit de comparer l'évolution effective de la dépense à celle qu'elle aurait eu spontanément, sans décision d'économie ni de mesures nouvelles. Cette méthode suppose une objectivation complète du tendanciel qui peut s'avérer plus difficile sur certains pans de dépense moins bien connus, voire non consensuelle selon les points de vue. De plus sa mise à jour doit être régulière (les prévisions d'inflation peuvent par exemple être modifiées), ce qui brouille la lecture des économies effectivement réalisées. Si cette méthode présente des intérêts pour la préparation interne au gouvernement de sa programmation financière, elle n'apparaît pas pertinente pour assurer de manière transparente le suivi des efforts effectivement réalisés

Le Gouvernement fait ainsi le choix de se donner comme outil de suivi des économies réalisées la méthode à la fois simple et robuste du taux d'évolution de la dépense publique en volume.

Globalement sur la durée du quinquennat, la maîtrise des dépenses nécessitera la réalisation d'efforts pour chacun des sous-secteurs, à la hauteur de leur part dans les dépenses publiques à titre provisionnel, afin d'assurer une réduction concomitante du déficit public, des prélèvements obligatoires et de la dette publique.

En 2018, les décisions prises sur les recettes par le précédent gouvernement, largement non

réversibles à l'horizon 2018, pèsent, comme l'audit de la Cour des comptes le souligne, pour 0,3 point de PIB en 2018. A cela s'ajoute un peu moins de 0,2 point de PIB de moindres recettes liés au contentieux portant sur la taxe de 3 % sur les dividendes. Comme détaillées supra, des mesures en dépenses pèsent également pour 0,5 point de PIB. Ainsi, l'équation budgétaire pour l'année 2018 est contrainte pour près de 1 pt de PIB par des décisions

antérieures, ce qui obligera à des efforts très sensibles de tous les sous-secteurs des administrations publiques.

En 2018, l'État et ses opérateurs s'appliqueront un effort plus exigeant que celui des autres sous-secteurs, puisque leur effort correspondra à une baisse de leurs dépenses en volume. Cet effort sera d'autant plus exigeant que les opérations extérieures menées par l'armée française se traduisent par un coût de plus d'un milliard d'euros en 2017 et auront un coût probablement proche en 2018, comme cela a été le cas ces dernières années.

S'agissant des administrations de sécurité sociale, elles devront participer à l'effort d'économies dans une proportion proche de celle de leur

niveau dans les dépenses publiques, de l'ordre de 40 %, et devront s'inscrire dans une trajectoire de retour à l'équilibre à horizon 2020.

Pour les collectivités locales, des cibles d'économies ambitieuses sur les dépenses seront contractualisées avec l'État. Elles doivent être compatibles avec une réduction du besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques permettant de réduire *in fine* la dette publique, principalement portée par l'État. La maîtrise des dépenses des collectivités territoriales et des autres administrations publiques locales (dont la Société du Grand Paris – SGP) devra participer à la réduction du déficit public. Ses modalités feront l'objet d'échanges dans le cadre de la conférence des territoires.

Trajectoire de retour à l'équilibre

<i>En points de PIB</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Trajectoire pluriannuelle						
Solde nominal	-3,0	-2,7	-2,9	-1,5	-0,9	-0,5
<i>Solde nominal hors surcoût temporaire de la transformation du CICE en baisse de cotisations sociales *</i>	-3,0	-2,7	-2,1	-1,5	-0,9	-0,5
<i>Solde structurel (% du PIB potentiel) *</i>	-2,2	-2,2	-1,8	-1,5	-1,2	-1,1
Dépense publique (1)	54,7	53,8	53,1	52,2	51,7	51,3
<i>Croissance de la dépense publique en volume (%)</i>	0,9%	0,0%	0,2%	0,0%	0,6%	0,9%
Taux de prélèvements obligatoire (2)	44,6	44,0	43,1	43,3	43,5	43,5
Dette publique	97	97	97 ½	96 ½	94 ½	92
Analyse des coups partis						
Solde nominal	-3,0	-2,7	-2,9	-1,5	-0,9	-0,5
<i>Effet des coups partis en recettes</i>	-	-0,4	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1
<i>Effet des coups partis sur la masse salariale</i>	-	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
<i>Autres coups partis recensés par la Cour</i>	-	-0,3	-	-	-	-
<i>Solde hors décisions antérieures en recettes et en dépenses (3)</i>	-	-1,8	-	-	-	-

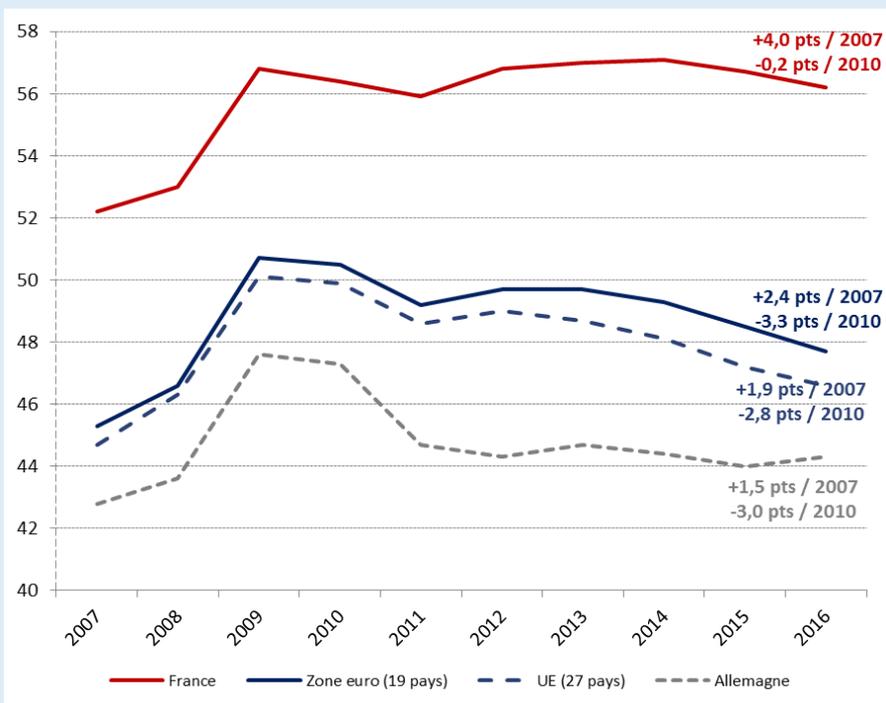
* Le coût de la transformation du CICE en baisse de cotisations sociales creuse temporairement le solde nominal de 1,0 point de PIB en 2019. Le solde structurel n'est pas affecté, car ce surcoût est considéré comme une mesure exceptionnelle et temporaire ou one-off.

(1) Hors crédits d'impôts

(2) Net des crédits d'impôts

(3) En recettes : notamment hausse du taux de CICE; création d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi destiné aux associations; extension du crédit d'impôt pour les services à la personne. En dépenses : coups partis recensés par la Cour dans l'audit des finances publiques (non pris en compte sur le reste de la trajectoire)

Comparaison du taux de la dépense publique au sein de l'UE (en points de PIB, y compris crédits d'impôts)



Source : Eurostat

2. Mettre en œuvre un programme d'emploi et de croissance

Faire de la dépense publique un levier d'emploi et de croissance permettant la refondation de notre modèle social

Parallèlement à la décrue du poids de la dépense publique dans la richesse nationale, celle-ci doit aussi être profondément réorientée au service de la modernisation de l'économie française et de la relance de la mobilité sociale.

La priorité doit être donnée à la refondation du marché du travail. Sur la base du programme de travail transmis aux partenaires sociaux le 6 juin 2017, des réformes visant à moderniser notre modèle social seront engagées dans les 18 mois à venir afin de mettre fin au chômage de masse, en donnant aux Français la capacité de saisir les possibilités d'évoluer au sein du marché du travail, avec la souplesse et les garanties de sécurité nécessaires.

Une première réforme concernera la modernisation du code du travail pour lui permettre de remplir sa fonction de protection réelle des droits des salariés et d'organisation des relations de travail dans l'entreprise. Cette modernisation passera par un élargissement de la place de la négociation collective au sein de l'entreprise et une modification des règles visant à les rendre moins complexes et plus sûres.

Une deuxième réforme concernera l'assurance chômage, la formation professionnelle et l'apprentissage. Le Gouvernement souhaite une véritable universalisation du régime d'assurance-chômage, corollaire nécessaire à un marché du travail plus fluide. Le Gouvernement réalisera aussi un effort

significatif en mobilisant des moyens nouveaux en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, des jeunes et des salariés et en redonnant la priorité à l'apprentissage. Ces dépenses en faveur de la formation professionnelle s'inscriront en outre dans le cadre du Grand plan d'investissement (GPI) dont l'objet sera de préparer l'avenir en finançant l'investissement dans les compétences, la transition écologique, l'agriculture, la santé ou encore la transformation de l'action publique.

En parallèle, le Gouvernement renforcera les incitations à l'emploi afin de garantir à chacun la possibilité de bien vivre de son travail. Pour ce faire, la prime d'activité, qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs aux ressources modestes, sera revalorisée.

Au-delà de la formation professionnelle qui permet l'adaptation des actifs aux évolutions du marché du travail, le Gouvernement entend aussi investir dans la formation initiale afin de moderniser l'école et de réduire les inégalités que le système éducatif français peine à corriger. Ainsi, la taille des classes de CP et de CE1 en zone prioritaire sera limitée à 12 élèves par enseignant dès la rentrée 2017. En outre, afin de soutenir les enseignants exerçant en zone prioritaire, la prime annuelle qu'ils perçoivent sera revalorisée. Assurer les mêmes chances pour tous à l'école impliquera aussi de recruter des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires afin de relever le défi d'une école solidaire et accessible à tous.

Le troisième axe de réforme consistera à moderniser le fonctionnement de notre économie en facilitant la vie quotidienne des entrepreneurs, en

fluidifiant le parcours de croissance des entreprises, en investissant dans l'innovation et en encourageant la prise de risque au service d'une croissance durable. Un plan d'investissement catalysera la transformation de notre économie. Le Gouvernement créera également un fonds pour l'industrie et l'innovation alimenté par des cessions d'actifs. Des mesures de simplifications réglementaires seront engagées, incluant une revue des surtranspositions du droit européen, afin de faciliter le développement des entreprises et de les mettre sur un pied d'égalité vis-à-vis de leurs concurrentes européennes.

La refondation de notre modèle social qu'entend engager le Gouvernement prévoit de concentrer les efforts sur les personnes en ayant le plus besoin. C'est le cas des personnes en situation de handicap qui bénéficieront d'une revalorisation de l'allocation adulte handicapé (AAH) jusqu'à 900 €. C'est aussi le cas des personnes âgées aux faibles revenus qui bénéficieront sur le quinquennat d'une revalorisation de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).

Un modèle social rénové doit être soutenable dans la durée. C'est pourquoi le Gouvernement entend lancer des réformes structurelles dans les secteurs de l'action publique identifiés comme porteurs d'inefficiences. Ces chantiers de réformes structurelles monteront en puissance sur le quinquennat et permettront une transformation en profondeur de l'action publique. L'ensemble des champs structurants de la dépense publique participeront à cette rénovation. Des gisements d'efficience ont notamment déjà été identifiés en matière de minima sociaux, de formation, de logement, ou en matière d'infrastructures

de transports. L'ensemble des secteurs seront concernés à terme par cet examen.

Une dépense publique en baisse et mise au service de politiques structurelles favorisant la croissance et l'emploi doit ainsi être le levier de transformation de l'action publique au cours du quinquennat. Les économies en dépense permettront de dégager des marges suffisantes, pour un programme ambitieux de baisse des prélèvements obligatoires.

Réduire le niveau des prélèvements obligatoires afin de soutenir le pouvoir d'achat des classes moyennes, de permettre aux salariés de mieux vivre de leur travail et d'encourager l'investissement productif

La politique fiscale visera à faire baisser la pression fiscale d'un point de PIB sur cinq ans.

Les réformes fiscales qui seront mises en œuvre au cours du quinquennat, devront être soigneusement préparées afin de sécuriser les contribuables. Pour cette raison, la mise en œuvre du prélèvement à la source a été décalée d'un an, le temps d'examiner la robustesse technique et opérationnelle du dispositif et d'évaluer la réalité de la charge induite pour les collecteurs, en particulier les entreprises, au moyen d'un audit et d'une expérimentation.

Afin que les salariés puissent mieux vivre de leur travail, les cotisations salariales maladie et chômage des salariés du secteur privé seront supprimées dès 2018. Cette mesure sera compensée par une augmentation de la CSG, assortie de mesures de compensation pour les fonctionnaires et les indépendants

Une concertation sera engagée avec les collectivités locales sur la réforme de la taxe d'habitation qui doit contribuer à rendre du pouvoir d'achat aux Français.

Afin de mieux soutenir l'investissement, une réforme globale de la fiscalité du capital sera mise en œuvre. Cette réforme devra tenir compte de la complexité de la fiscalité de l'épargne et de la superposition des différents types de prélèvements. Cette réforme permettra d'orienter l'épargne vers le financement des entreprises et de soutenir les investisseurs qui prennent des risques et permettent de créer et de développer notre économie. L'impôt de solidarité sur la fortune sera supprimé et remplacé par un impôt sur la fortune immobilière, afin d'encourager l'investissement dans la croissance des entreprises. La réforme de la fiscalité du patrimoine sera complétée par la mise en place d'un taux de prélèvement unique d'environ 30 % sur les revenus de l'épargne. Afin de restaurer l'attractivité de la place financière de Paris, la taxe sur les transactions financières sera ajustée dès 2018 afin qu'elle ne s'applique pas aux transactions intra-journalières et la quatrième tranche de la taxe sur les salaires sera supprimée.

Le taux d'impôt sur les sociétés sera réduit par étapes de 33,3 % aujourd'hui à 25 % d'ici 2022 afin de converger jusqu'à la moyenne des pays européens. La loi de finances 2018 précisera la trajectoire de baisse pour donner de la visibilité aux entreprises. Parallèlement, les travaux menés avec nos partenaires européens seront poursuivis pour aboutir à une harmonisation de l'assiette de l'impôt sur les sociétés et d'éviter une concurrence fiscale contre-productive.

Le crédit d'impôt compétitivité-emploi (CICE) sera transformé en allègement

pérenne de cotisations afin de simplifier le dispositif pour les entreprises et de le rendre permanent et plus efficace. Toutefois, ce dispositif induit une double dépense lors de l'année de mise en œuvre. La réforme entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019, une fois que la France aura tenu ses engagements européens en matière de finances publiques.

Par ailleurs, la trajectoire de la composante carbone votée dans la loi de transition énergétique sera revue à la hausse dans la prochaine loi de finances afin d'accélérer les mutations vers une production d'énergie moins carbonée, tandis que la fiscalité du gazole sera alignée sur celle de l'essence.

À la fin du quinquennat, la structure des prélèvements obligatoires aura été profondément revue : elle permettra de mieux récompenser le travail et de mieux soutenir les entreprises afin qu'elles puissent investir et créer de l'emploi.

PARTIE III : Engager une transformation ambitieuse de l'action publique et rénover nos outils de gouvernance des finances publiques

A. Instaurer un nouveau processus de réforme des administrations publiques

Les exercices de réforme de l'État et des administrations publiques qui se succèdent depuis dix ans n'ont pas été à la hauteur des enjeux de redressement des comptes publics.

De 2007 à 2012, la révision générale des politiques publiques (RGPP) a permis de documenter des économies centrées sur la masse salariale de l'État sans parvenir à réinterroger le champ de ses missions. L'approche manquait par ailleurs de concertation avec les acteurs concernés, ministères, administrations et citoyens. De 2012 à 2017, la modernisation de l'action publique (MAP) a eu pour ambition de rénover l'action publique en associant les ministères et l'ensemble des parties prenantes à la réforme mais le portage politique est allé décroissant dès 2014 et les résultats budgétaires ont été très insuffisants. Lancées fin 2014, les revues de dépenses relèvent d'un processus administratif articulé avec la procédure budgétaire visant à documenter des économies mais dont l'appropriation et l'ampleur doivent être renforcées. Les principales fragilités de ces exercices, qui parviennent à identifier des économies potentielles, sont la faiblesse du soutien politique et du suivi de la mise en œuvre des recommandations.

L'atteinte des objectifs de finances publiques nécessite le lancement d'un exercice de réforme d'un type nouveau. Il permettra d'identifier et de mettre en

œuvre des réformes structurelles pour diminuer la part de la dépense publique dans le PIB et réinterroger le périmètre de l'action publique. Il sera piloté par le ministre de l'action et des comptes publics avec un cadrage clair, des mécanismes d'incitation efficaces et un soutien politique fort et durable.

En premier lieu, ce programme de transformation de l'action publique doit porter sur l'ensemble des dépenses publiques et des instruments de financement (crédits budgétaires, dépense fiscale...). Par ailleurs, il doit s'inscrire dans une double logique d'efficacité de la dépense publique et d'économies significatives. Ensuite, cette transformation de l'action publique sera déclinée par ministère d'ici le printemps 2018, en associant les usagers, les agents publics et les Parlementaires. Les gestionnaires publics seront pleinement responsabilisés et incités à la réforme : des cibles d'économies strictes et ambitieuses seront fixées aux ministres en contrepartie d'un retour d'une partie des économies mises en œuvre pour des actions ciblées, attribué une fois les économies constatées. Un budget d'accompagnement technique des réformes sera mis en place dans le cadre du plan d'investissement. Enfin, cet exercice bénéficiera d'un soutien politique de haut niveau, sur la durée.

Les évaluations et les réformes seront portées prioritairement sur les politiques pour lesquelles d'importantes marges d'efficience sont identifiées. Ces premières thématiques prioritaires seront arrêtées dans le courant

de l'été 2017. En parallèle des mesures transversales relatives à la maîtrise de la masse salariale des trois fonctions publiques ainsi qu'à la rationalisation de l'organisation territoriale des administrations publiques seront proposées.

B. Améliorer durablement la gouvernance des finances publiques

1. Un nouveau mode de discussion des textes financiers

Le Gouvernement a engagé un profond renouvellement de ses méthodes de travail autour de trois exigences : exemplarité, collégialité et efficacité. Dans cet esprit, d'importantes innovations ont été apportées à la préparation des textes financiers en vue notamment de davantage responsabiliser les administrations publiques.

Une trajectoire des finances publiques, stable et lisible, sera arrêtée pour les cinq années à venir. Les ministres, chacun dans leur domaine de compétences, seront appelés à inscrire leur action dans la trajectoire ainsi définie et, en particulier, à proposer et mettre en œuvre les mesures d'économies nécessaires au respect de cette dernière.

La réussite de la rénovation de la procédure budgétaire implique la pleine association du Parlement à cette démarche. En particulier, une réflexion sur les modalités d'examen des projets de lois de finances et de financement de la sécurité sociale par les assemblées sera engagée. En ce sens, la discussion des textes financiers gagnera à être recentrée sur les principales mesures et orientations proposées en matière financière afin de renforcer la lisibilité et la clarté des débats. Cette évolution permettra au Parlement de

consacrer davantage de temps, d'une part, à l'examen des autres textes législatifs et, d'autre part, à ses fonctions de contrôle et d'évaluation des politiques publiques. Dans le cadre de la discussion parlementaire, le lien entre les volets recettes des différents textes financiers serait renforcé.

Les prérogatives du Parlement en matière de contrôle et d'évaluation seraient ainsi accrues. Conformément à l'esprit de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), l'examen du projet de loi de règlement du budget de l'année écoulée doit devenir une étape fondamentale de la procédure budgétaire. Elle permettra de garantir un suivi de la trajectoire pluriannuelle des finances publiques et de réaffirmer le rôle du Parlement en matière d'évaluation de la conduite des politiques publiques, notamment selon une logique de performance. À ce titre, les ministres seront pleinement mobilisés pour répondre de leurs résultats devant le Parlement.

L'engagement conjoint du Gouvernement et du Parlement est indispensable à la réussite d'une discussion financière vertueuse, soucieuse de l'efficacité de l'action publique et de son évaluation.

2. Des instances plus efficaces pour mieux contrôler collectivement l'évolution de la dépense publique : états généraux des comptes de la Nation et conférence nationale des territoires

Les « états généraux des comptes de la Nation » auront permis de dire la vérité sur la situation des comptes publics, première étape pour pouvoir mener les réformes courageuses dont notre pays a besoin. La répartition de

l'effort sur les dépenses publiques entre sous-secteurs nécessite un pilotage global, mais les cadres institutionnels actuels ne permettent pas d'associer suffisamment certains acteurs. C'est en particulier le cas des collectivités territoriales mais aussi des partenaires sociaux pour les régimes qu'ils gèrent (Unédic, Agirc-Arcco). Il convient donc de mobiliser de nouveaux outils pour garantir le partage de la responsabilité en matière de trajectoire de finances publiques. Les états généraux des comptes de la Nation réuniront ainsi régulièrement au cours du quinquennat l'ensemble des parties prenantes dont la mobilisation aux côtés du Gouvernement est essentielle au sérieux budgétaire : les parlementaires, les représentants des collectivités territoriales et des organismes de sécurité sociale, les partenaires sociaux mais aussi les personnes engagées sur ce sujet dans la société civile.

Au-delà de ces états généraux, l'association spécifique des collectivités territoriales à la stratégie de redressement des comptes publics et aux questions qui les concernent se fera dans un cadre renouvelé : la conférence nationale des territoires. En garantissant la libre administration des collectivités territoriales, le mode de relation entre l'État et les collectivités territoriales doit être repensé. Si le partage de l'effort est nécessaire, il convient d'en faire évoluer la méthode dans le cadre d'une concertation avec les collectivités territoriales qui permettra d'aboutir à des engagements réciproques. Une conférence nationale des territoires réunira ainsi tous les six mois, autour du Premier ministre, les associations d'élus, de collectivités et l'État. L'objectif est de sceller un véritable Pacte de confiance couvrant l'ensemble des enjeux propres aux collectivités. Cette conférence

nationale des territoires s'articulera autour de cinq engagements que sont :

- l'adaptation pragmatique de l'organisation territoriale aux réalités locales;
- la garantie d'une décentralisation assumée ;
- la mise en œuvre d'un pacte financier responsable pour la mandature pour donner de la visibilité aux collectivités sur leurs ressources ;
- la lutte contre les fractures territoriales ;
- l'engagement en faveur de la transformation numérique et écologique des territoires afin de favoriser l'innovation.

Cette conférence doit constituer le lieu d'échanges privilégié entre l'État et les collectivités territoriales sur toute la durée du quinquennat ; elle permettra de suivre la mise en œuvre et les résultats issus du Pacte de confiance.

3. Des instruments de gouvernance renforcés au service de l'intérêt général

Un mouvement de recentralisation sur le budget général de l'État des outils extra-budgétaires existants sera engagé. Un certain nombre de recettes affectées, de fonds sans personnalité morale et de comptes spéciaux seront rebudgétisés, afin que chaque ministre ait les moyens de piloter pleinement la politique dont il est chargé et d'en rendre compte au Parlement de façon transparente.

La gouvernance des investissements sera renforcée. Le processus de décision en matière d'investissement public, qui a pu connaître quelques évolutions positives ces dernières années (par exemple dans le

domaine hospitalier, avec le COPERMO), sera modernisé avec des étapes de validation explicites et interministérielles s'appuyant davantage sur l'analyse socio-économique. Un recensement des projets (« *pipeline* ») sera mis en place pour mobiliser les co-financeurs extérieurs et accélérer la réalisation des projets prioritaires.

Les dépenses de masse salariale des administrations seront mieux encadrées. Des évolutions auront lieu afin de donner plus de souplesse et de marge de négociation à différents niveaux. Les collectivités locales pourraient dans ce cadre bénéficier, dans une logique de responsabilisation, d'une autonomie et d'une participation aux décisions plus importante que celle dont elles bénéficient à l'heure actuelle.

L'évolution des dépenses d'assurance maladie sera fixée sur 5 ans : la tenue de ces objectifs s'appuiera sur un suivi régulier et un nouveau plan ONDAM – prenant le relais de celui de 2015-2017 – sera élaboré pour programmer les efforts d'économie de

chaque secteur et les inscrire dans une stratégie durable de modification du système de soins. La LPFP présentée à l'automne au Parlement définira la trajectoire pluriannuelle de l'ONDAM, qu'elle confortera comme levier de maîtrise de la dépense avec des règles de gestion et de gouvernance renouvelées. Plus largement, elle présentera des mesures permettant d'atteindre le retour à l'équilibre de la sécurité sociale à l'horizon 2020.

La gouvernance fiscale et sociale sera réformée, avec notamment l'élaboration d'une doctrine d'emploi des dépenses fiscales et des exonérations sociales. Celle-ci devra compléter les règles encadrant la dépense fiscale inscrites en LPFP. En outre, le monopole des lois financières pour les dispositions fiscales et sociales sera rétabli. Enfin, afin de lutter contre l'instabilité de la norme fiscale et de donner de la visibilité aux contribuables, le séquençage des différentes mesures en recettes prévues par le Gouvernement sera affiché dans la LPFP.

ANNEXE

Bilan de la mise en œuvre de la loi de programmation des finances publiques

La présente annexe présente le bilan de la mise en œuvre de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2014 à 2019 et des articles en vigueur des précédentes LPFP, tel que prévu à son article 33².

Articles de la loi de programmation 2014-2019

Article 1 :

Sans objet.

Article 2 et 3 :

Entre 2014 et 2016, les soldes effectif et structurel des administrations publiques se sont établis comme suit :

En points de PIB	PLR 2016			Écart à la LPFP			LPFP 2014 - 2019		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Solde public (au sens de Maastricht)	-3,9	-3,6	-3,4	0,5	0,5	0,2	-4,4	-4,1	-3,6
Solde conjoncturel	-1,5	-1,5	-1,6	0,4	0,4	0,1	-1,9	-2,0	-1,7
Solde structurel (% du PIB potentiel)	-2,4	-2,0	-1,7	0,0	0,1	0,0	-2,4	-2,1	-1,8
Mesures exceptionnelles et temporaires (% du PIB potentiel)	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Dettes des administrations publiques	94,9	95,6	96,3	-0,3	-1,5	-1,4	95,2	97,1	97,7

Entre 2014 et 2016, les soldes effectifs des sous-secteurs des administrations publiques se sont établis comme suit :

En points de PIB	PLR 2016			Ecart à la LPFP			LPFP 2014 - 2019		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Solde public (au sens de Maastricht)	-3,9	-3,6	-3,4	0,5	0,5	0,2	-4,4	-4,1	-3,6
Administrations publiques centrales (APUC)	-3,4	-3,4	-3,4	0,2	0,2	-0,1	-3,6	-3,6	-3,3
Administrations publiques locales (APUL)	-0,2	0,0	0,1	0,1	0,2	0,4	-0,3	-0,2	-0,3
Administrations de sécurité sociale (ASSO)	-0,4	-0,2	-0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,5	-0,3	0,0

² « Le Gouvernement transmet chaque année au Parlement un bilan de la mise en œuvre de la présente loi et des articles en vigueur des précédentes lois de programmation des finances publiques. Ce bilan indique, en particulier, les données d'exécution, à périmètre constant, des objectifs prévus aux articles 2 à 5 et 7 à 21 de la présente loi. Il présente également une justification des éventuels écarts constatés entre les engagements pris dans le dernier programme de stabilité transmis à la Commission européenne et les prévisions de la présente loi. Ce bilan est rendu public en même temps que le rapport prévu à l'article 48 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances »

Article 4 :

Entre 2014 et 2016, l'effort structurel des administrations publiques s'est établi comme suit :

<i>En points de PIB</i>	PLR 2016			Ecart à la LPFP			LPFP 2014 - 2019		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Effort structurel = (i) + (ii)	0,6	0,7	0,1	0,2	0,1	-0,1	0,4	0,6	0,2
(i) Mesures nouvelles en PO (nets des CI, hors one-offs)	0,3	-0,1	-0,1	0,1	-0,2	0,0	0,1	0,1	-0,1
(ii) Effort en dépense	0,3	0,8	0,3	0,1	0,3	-0,1	0,2	0,5	0,4

Article 5 :

Entre 2014 et 2016, la dépense publique et le taux de prélèvements obligatoires se sont établis comme suit :

<i>En points de PIB</i>	PLR 2016			Ecart à la LPFP			LPFP 2014 - 2019		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Dépenses totales (y compris crédits d'impôt)	57,1	56,7	56,4	-0,6	-0,8	-0,5	57,7	57,5	56,9
Dépense publique (hors crédits d'impôt)	55,9	55,2	55,0	-0,6	-0,9	-0,4	56,5	56,1	55,4
Taux de prélèvements obligatoires	44,6	44,4	44,4	0,0	-0,2	-0,1	44,7	44,7	44,5

Article 6 :

Dans le cadre de son examen du projet de loi de règlement 2016, comme lors des deux années précédentes, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) n'a pas constaté « d'écart important », au sens de l'article 23 de la loi organique de décembre 2012, à la trajectoire. Les I, II, et III de l'article 6 ne se sont donc pas appliqués.

Le IV de l'article 6 prévoyait l'instauration d'une conférence des finances publiques permettant d'apprécier les conditions requises pour assurer le respect de la trajectoire des finances publiques. À la suite d'une saisine par le Premier ministre en octobre 2016, cette disposition de la LPFP qui n'avait pas été mise en œuvre par le précédent gouvernement a été reclassée dans le domaine réglementaire par le Conseil constitutionnel³. Cette disposition a ensuite été abrogée par le décret n° 2016-1843 du 23 décembre 2016. Elle n'a donc jamais été appliquée, malgré son vote par le Parlement en 2014.

³ Décision 2016-264 L du 17 novembre 2016.

Article 7 :

Entre 2014 et 2016, les taux de croissance en valeur de la dépense publique de chaque sous-secteur se sont établis comme suit :

<i>Taux de croissance annuelle en valeur (%)</i>	PLR 2016			Ecart à la LPFP			LPFP 2014 - 2019		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Dépenses publiques totales (y compris crédits d'impôt) - administrations publiques	1,7	1,4	1,1	-0,5	-0,1	-0,9	2,2	1,5	2,0
Dépenses publiques (hors crédits d'impôt) - administrations publiques	1,0	0,9	1,2	-0,5	-0,2	-0,7	1,4	1,1	1,9
APUC	-0,3	0,0	1,7	-0,7	-0,1	1,0	0,4	0,1	0,7
APUL	0,2	-0,9	-0,8	-1,1	-1,5	-2,8	1,2	0,5	1,9
ASSO	2,2	0,6	1,0	-0,1	-0,2	-1,2	2,3	0,8	2,1

Article 8 :

Cet article détermine, pour le budget de l'État, les plafonds pour les normes « zéro valeur » et « zéro volume » à compter de 2015.

Le niveau de norme « 0 volume » était fixé à 389,4 Md€ dans la LPFP pour l'année 2016 (au format de la loi de finances initiale pour 2016 – LFI 2016). L'exécution 2016 sur ce périmètre s'est établie à 382,3 Md€.

Le niveau de norme « 0 valeur » était fixé à 295,8 Md€ dans la LPFP pour l'année 2016 (au format de la LFI 2016). L'exécution 2016 sur ce périmètre s'est élevée à 294,9 Md€.

Cet article a donc été respecté pour l'année 2016. Pour l'année 2015, il a été rendu compte de la mise en œuvre de cet article dans les précédents rapports préparatoires au débat d'orientation des finances publiques.

Article 9 :

Pour l'État, le plafond d'emplois constaté au cours de l'année 2016 s'établit à 1 888 702 équivalents temps plein travaillés (ETPT), y compris les budgets annexes. Il est inférieur de 31 042 ETPT au maximum autorisé par la LFI puis la loi de finances rectificative (LFR), et en augmentation de 15 906 ETPT par rapport au plafond d'emplois constaté en 2015 : les créations de postes décidées en gestion 2015 dans le cadre du plan de lutte antiterrorisme (PLAT) ne sont intervenues qu'en fin d'année 2015 ; leur effet sur la consommation du plafond d'emplois est donc intervenu en 2016.

Plafonds d'emplois réalisés 2012-2016

Périmètre	Plafond d'emplois réalisé en 2012	Plafond d'emplois réalisé en 2013	Plafond d'emplois réalisés en 2014	Plafond d'emplois réalisés en 2015	Plafond d'emplois réalisés en 2016	Ecart entre les plafonds réalisés en 2015 et 2016	Ecart entre les plafonds réalisés en 2012 et 2016
	(0)	(1)	(3)	(4)	(5)	(5)-(4)	(5)-(0)
État (en ETPT)	1 908 739	1 883 713	1 877 359	1 872 796	1 888 702	15 906	-20 037
Opérateurs (en ETP, puis en ETPT à partir de 2015)	362 662	370 487	371 957	378 040	376 351	-1 689	+13 689
Total État + opérateurs	2 271 401	2 254 200	2 249 316	2 250 836	2 265 053	14 217	-6 348

Pour les opérateurs, le plafond d'emplois constaté au cours de l'année 2016 s'établit à 376 351 ETPT. Il est inférieur de 21 239 ETPT au maximum autorisé par les lois de finances initiale puis rectificative, et en baisse de 1 689 ETPT par rapport à la consommation constatée en 2015 ce qui est une première et marque la contribution des opérateurs à l'effort de maîtrise de la dépense salariale publique.

Au global, sur le périmètre de l'État et des opérateurs, malgré une tendance haussière sur l'année 2016, la consommation des emplois demeure conforme à la LPFP, en-deçà du niveau de 2012.

Pour les années 2014 et 2015, il a été rendu compte de la mise en œuvre de cet article dans les précédents rapports préparatoires au débat d'orientation des finances publiques.

Article 10 :

Cet article fixe les cibles de dépenses des régimes obligatoires de base de la sécurité sociale et de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie à compter de 2015.

L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) exécuté en 2015 et 2016 n'a pas excédé les montants fixés en LPFP.

En Md€	2015	2016	2017
LPFP	182,3	186,0	189,5
ONDAM exécuté	181,8	185,2	

L'objectif de dépenses des régimes obligatoires de base de sécurité sociale (ROBSS) exécuté en 2015 n'a pas excédé le montant fixé en LPFP. Les données d'exécution 2016, à périmètre constant, ne sont pas encore disponibles.

<i>En Md€</i>	2015	2016	2017
LPFP	476,6	486,8	498,3
Dépenses ROBSS exécutées	474,7		

Article 11 :

Pour accompagner les collectivités dans la maîtrise de leurs dépenses, un objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) a été mis en place en 2014. Actualisé et présenté chaque année au Parlement, après consultation du comité des finances locales (CFL), cet outil non contraignant vise à associer les collectivités locales au redressement des comptes publics en leur donnant un référentiel d'évolution de leurs dépenses compatible avec la trajectoire d'ensemble des finances publiques.

Les cibles et réalisations sont reproduites ci-dessous (exprimées en comptabilité générale) :

2014	LPFP	Réalisé	Écart
Dépense totale	1,2 %	-0,15 %	-1,4 pt
Fonctionnement	2,8 %	2,5 %	-0,3 pt

2015	LPFP	Réalisé	Écart
Dépense totale	0,5 %	-0,5 %	-1 pt
Fonctionnement	2,0 %	1,8 %	-0,2 pt

2016	LPFP	Réalisé	Écart
Dépense totale	1,9 %	-0,8 %	-2 pt
Fonctionnement	2,2 %	-0,2 %	-1,8 pt

Par ailleurs, cet objectif d'évolution des dépenses locales a fait l'objet d'une actualisation en lien avec le CFL. Si les taux d'évolution pour 2014 et 2015 sont conformes à ceux envisagés dans la LPFP, ceux pour 2016 et 2017 ont été révisés pour tenir compte de l'évolution des hypothèses sous-jacentes et de l'infléchissement des dépenses observé en 2014 et en 2015.

ODEDEL sur la période 2014 - 2017	2014	2015	2016**	2017**
Evolution des dépenses totales* des collectivités territoriales et de leurs GFP	1,2 %	0,5 %	1,2 %	2,0 %
Dont évolution des dépenses de fonctionnement	2,8 %	2,0 %	1,6 %	1,7 %

*hors remboursements de la dette

**à partir de 2016, l'objectif est décliné par catégorie de collectivités (cf. article 30)

Article 12 :

Réserve sur le budget de l'État

Pour les années 2015 et 2016, il a été rendu compte de la mise en œuvre de cet article dans les précédents rapports préparatoires au débat d'orientation des finances publiques.

S'agissant de l'année 2017, conformément à l'article 12 de la LPFP, une mise en réserve de 0,5 % des crédits de paiement (CP) et des autorisations d'engagement (AE) ouverts sur les dépenses de personnel (titre 2) de chacun des programmes du budget général a été effectuée dès le 2 janvier 2017. Le taux de mise en réserve pour les CP et AE hors titre 2 a été fixé à 8 % en moyenne pour 2017, comme pour 2016, et contre une moyenne par programme d'au moins 6 % prévue dans la LPFP.

Ce taux applicable à l'ensemble des programmes du budget général a cependant pu faire l'objet d'assouplissements pour les programmes dont les crédits viennent essentiellement financer des dispositifs de guichet et pour lesquels une mise en réserve de 8 % serait inadaptée et largement théorique. Comme prévu dans l'article 12-I de la LPFP, une modulation a été consentie en fonction de la nature des dépenses supportées par les organismes bénéficiant d'une subvention pour charge de service public. Au total, ce sont 10 472 M€ (CP) et 11 163 M€ (AE) qui ont ainsi été mis en réserve initialement.

En plus de la mise en réserve initiale, 2 271 M€ en CP et 1 748 M€ en AE correspondant aux reports de crédits de 2016 sur 2017 ont été surgelés le 29 mars dernier, et 1 416 M€ en AE et 1 270 M€ en CP correspondant aux mesures de redressement annoncées dans le cadre du programme de stabilité ont également été surgelés le 24 avril dernier de façon à garantir le respect des objectifs de dépenses pour l'exercice 2017.

Les dégels de crédits ont été limités au cours des six premiers mois de l'année (6,1 % des crédits mis en réserve initialement). Le montant des crédits mis en réserve a été communiqué aux commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat le 15 février dernier et a fait l'objet d'une nouvelle communication le 9 mai s'agissant du programme de stabilité.

Réserve de l'Ondam

S'agissant de l'Ondam, conformément à l'article 12 de la LPFP, une mise en réserve d'au moins 0,3 % du montant de l'Ondam a été effectuée en début d'exercices 2015, 2016 et 2017.

Article 13 :

Cet article détermine les plafonds de dépense par mission à compter de 2015.

Le tableau ci-dessous retrace les données exécutées pour 2016, à champ constant 2016, y compris réserve parlementaire. Pour les années 2014 et 2015, il a été rendu compte de la mise en œuvre de cet article dans les précédents rapports préparatoires au débat d'orientation des finances publiques.

En Md€ Mission	2016	
	LPFP	Exécution
Action extérieure de l'État	3,0	3,1
Administration générale et territoriale de l'État	1,9	2,1
Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	2,5	2,9
Aide publique au développement	2,7	2,4
Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	2,6	2,6
Conseil et contrôle de l'État	0,5	0,5
Crédits non répartis	0,0	0,0
Culture	2,5	2,5
Défense	31,1	32,6
Direction de l'action du Gouvernement	1,2	1,1
Écologie, développement et mobilité durables	8,6	8,2
Économie	1,5	1,5
Égalité des territoires et logement	18,0	17,6
Engagements financiers de l'État (hors charge de la dette)	0,8	0,5
Enseignement scolaire	47,9	48,6
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	8,3	8,1
Immigration, asile et intégration	0,7	0,9
Justice	6,3	6,4
Médias, livre et industries culturelles	0,6	0,5
Outre-mer	2,1	1,8
Politique des territoires	0,7	0,6
Pouvoirs publics	1,0	1,0
Recherche et enseignement supérieur	26,0	25,7
Régimes sociaux et de retraite	6,4	6,3
Relations avec les collectivités territoriales	2,8	2,8
Santé	1,2	1,3
Sécurités	12,2	12,4
Solidarité, insertion et égalité des chances	18,3	18,8

Article 14 :

Afin d'atteindre les objectifs fixés par le programme de stabilité, les collectivités ont été associées à l'effort de redressement des finances publiques. Une trajectoire des

concoure financiers de l'État aux collectivités territoriales a donc été définie dans cet article afin de prendre en compte les baisses de dotations prévues chaque année. Cette trajectoire permet non seulement de sécuriser le niveau des dépenses de l'État auprès des collectivités mais aussi de donner à ces dernières de la visibilité sur la période 2014-2017. Les modalités précises de mise en œuvre de cette trajectoire ont par ailleurs été discutées avec les collectivités locales, notamment au sein du CFL, dans le cadre d'un dialogue approfondi.

Concoure financiers de l'État aux collectivités territoriales (en Md€)	2014	2015	2016
Montant prévu à l'article 14 de la LPFP	56,87	53,45	49,79
Montant LFI	56,84	53,65	51,11
Montant exécuté	57,12	53,43	50,12
Sur (+) / Sous (-) exécution	+ 0,25	- 0 02	+ 0,33

Malgré la mise en œuvre de la contribution au redressement des finances publiques, il apparaît que les concours financiers ont dépassé par deux fois, en 2014 et 2016, le plafond prévu par la LPFP. En 2014, l'écart provient principalement de la sur-exécution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et de la dotation de garantie des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). En 2016, le dérapage par rapport au montant prévu en LPFP s'explique principalement par la création d'un nouveau fonds de soutien à l'investissement local (+ 1 Md€) compensée par la sous-exécution du FCTVA.

Au sein de l'enveloppe des concours financiers, et après une première baisse de 1,5 Md€ en 2014, les dotations forfaitaires de l'État (DGF) ont diminué de 3,67 Md€ en 2015 puis en 2016. Avec une nouvelle baisse de 2,6 Md€ en 2017, la contribution des collectivités doit donc s'élever à 11,5 Md€ sur la période 2014-2017. Cette contribution est légèrement en-deçà de l'objectif d'économies initialement fixé par le Gouvernement à 12,5 Md€ sur la même période puisque la contribution du bloc communal au titre de 2017 a été réduite de moitié en passant de 2,071 à 1,035 Md€.

Article 15 :

Cet article prévoit une trajectoire pour les taxes affectés, qui est définie à compter de 2015. Pour l'année 2015, il a été rendu compte de la mise en œuvre de cet article dans les précédents rapports préparatoires au débat d'orientation des finances publiques.

S'agissant de l'année 2016, la somme des plafonds des impositions de toutes natures mentionnés au I de l'article 46 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 a progressé, à périmètre constant, de 0,1 Md€ entre 2015 et 2016 ; l'objectif fixé en LPFP n'a donc pas été atteint comme l'an dernier. Les baisses de plafonds atteignaient cependant 0,3 Md€ en projet de loi de finances 2016. Les réhausséments en débats ont donc été compensés par des baisses de crédits sous norme.

Article 16 :

Cet article, qui s'est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2016, prévoit les critères d'encadrement et de création des taxes affectées et fixe pour objectif le plafonnement de l'ensemble des taxes affectées à des tiers autres que les collectivités territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale et les organismes de sécurité sociale.

Le champ des taxes affectées plafonnées (hors prélèvements sur fonds de roulement décomptés par ailleurs au sein de la norme de dépense) a été considérablement élargi en LFI 2016, passant de 5,9 Md€ en LFI 2015 à 9,1 Md€ en LFI 2016, soit une progression de plus de 50 %. En particulier, les taxes affectées aux Agences de l'eau, aux Agences pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des « 50 pas géométriques », au Fonds national de gestion des risques en agriculture, à l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, à l'Institut des corps gras, au Centre technique des industries de la fonderie, et aux Centres techniques industriels de la plasturgie et des composites ont été plafonnées en 2016. Il demeure cependant un champ large de taxes affectées non encore plafonnées (parmi d'autres le 1 % solidarité affecté au fonds de solidarité, la participation des employeurs à l'effort de construction affectée à Action Logement, la cotisation des employeurs affectée au Fonds national d'aide au logement, diverses taxes affectées au Centre national du cinéma et de l'image animé,...)

Article 17 :

Cet article prévoit que les éventuels surplus, constatés par rapport aux évaluations de la loi de finances de l'année ou de la loi de financement de la sécurité sociale de l'année, du produit des impositions de toutes natures établies au profit de l'État, ou des cotisations et contributions de sécurité sociale affectées aux régimes obligatoires de base et aux organismes concourant à leur financement sont utilisés en totalité pour réduire le déficit public.

Cette disposition a été inscrite à l'article 57 de la LFI 2016, conformément à la LOLF qui prévoit que la loi de finances de l'année arrête les modalités selon lesquelles sont utilisés les éventuels surplus, par rapport aux évaluations de la loi de finances de l'année, du produit des impositions de toute nature établies au profit de l'État.

S'agissant de l'État, son solde exécuté en 2016 (-69,1 Md€) s'établit en amélioration de 0,9 Md€ par rapport au solde prévu pour 2015 en LPFP (-70,0 Md€). En comparaison par rapport à la prévision de LFI 2016 (72,3 Md€), cette amélioration du solde de l'État résulte de la réduction des dépenses pour 1,0 Md€, d'une plus-value de 5,4 Md€ sur le solde des comptes spéciaux (y compris opération de recapitalisation de l'Agence française de développement) et d'une plus-value de 0,6 Md€ sur les recettes non fiscales, compensant la moins-value de 3,8 Md€ constatée sur les recettes fiscales. Pour les années 2014 et 2015, il a été rendu compte de la mise en œuvre de cet article dans les précédents rapports préparatoires au débat d'orientation des finances publiques.

S'agissant des administrations de sécurité sociale, les impositions de toutes natures, cotisations et contributions de sécurité sociale ont été supérieures en 2015 aux prévisions de la LFSS 2015. Ces recettes ont contribué à l'amélioration du solde du régime général et du fonds de solidarité vieillesse.

Article 18 :

Cet article fixe une cible pour d'évolution des mesures afférentes aux prélèvements obligatoires adoptées par le Parlement ou prises par le Gouvernement par voie réglementaire à compter du 1^{er} juillet 2012. Pour 2016, celles-ci dépassent légèrement la limite de - 6 Md€ fixée par l'article 18 de la LPFP. Elles s'établissent en effet à - 6,6 Md€ en raison principalement des mesures du pacte de responsabilité et de solidarité (- 3,9 Md€). Pour l'année 2015, il a été rendu compte de la mise en œuvre de cet article dans les précédents rapports préparatoires au débat d'orientation des finances publiques.

Article 19 :

Plafond de dépenses fiscales :

La LPFP 2014-2019 fixe le plafond des dépenses fiscales à 80,6 Md€ en 2015 ; 81,8 Md€ en 2016 ; 86 M€ en 2017 (coût du CICE inclus).

Le coût des dépenses fiscales est estimé à méthode constante depuis le projet de loi de finances (PLF) 2013, année de référence de fixation du précédent plafond de la LPFP, à 83,3 Md€ en 2015, 83,2 Md€ en 2016 et 87,2 Md€ en 2017.

La restitution des créances de CICE formées au titre des salaires de 2013 et la poursuite de la montée en charge de la composante carbone, qui induit une hausse mécanique des dépenses fiscales correspondant aux taux réduits de TICPE expliquent l'écart constaté de 1,2 Md€ à méthode constante depuis le PLF 2013 entre l'objectif des dépenses fiscales 2017 et le plafond de dépenses fiscales.

Plafond de crédits d'impôt :

Le plafond des crédits d'impôt est fixé à 24,7 Md€ en 2015 ; 25,9 Md€ en 2016 et 30,1 Md€ en 2017.

Le coût des crédits d'impôt est estimé à méthode constante depuis le PLF 2013, année de référence de fixation du précédent plafond de la LPFP, à 26,7 Md€ en 2015, 25,5 Md€ en 2016 et 28,5 Md€ en 2017.

Article 20 :

Cet article prévoit une stabilisation des niches sociales à compter de 2015.

Le montant annuel des exonérations ciblées s'est réduit en 2015, passant de 7,4 Md€ en 2014 à 7,2 Md€ en 2015 selon les annexes au projet de loi de financement de la sécurité sociale. A l'inverse, les exemptions d'assiette ont augmenté en 2015. L'exécution définitive 2016 de ces niches sociales ne sera connue qu'au moment de la publication du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2018.

Article 21 :

L'article 21 de la LPFP prévoit que les créations ou extensions de dépenses fiscales instaurées par un texte postérieur au 1^{er} janvier 2015 doivent être revues au plus tard avant l'expiration d'une période de trois années suivant la date de leur entrée en vigueur. Les premières évaluations ne sont donc pas attendues avant le 1^{er} janvier 2018. Il n'est donc pas possible d'en faire le bilan à ce stade. Toutefois, l'instauration des conférences fiscales assure une revue continue des dispositifs concernés.

Article 22 :

Les revues de dépenses instaurées par cet article sont désormais pleinement effectives. Elles avaient déjà été lancées par anticipation dès 2015, et ainsi permis de documenter près de 500 M€ d'économies, intégrés dans les textes financiers pour 2016. En 2016, l'exercice des revues de dépenses a permis de documenter 500 M€ de mesures supplémentaires intégrées aux textes financiers pour 2017. Ces revues de dépenses ont été transmises au Parlement, et ont été par la suite publiées sur le site « performance publique ». Elles ont également fait l'objet d'un « jaune budgétaire » qui en présente les principales conclusions de façon synthétique. Ce jaune comprend également la liste des 13 revues lancées en 2017. Elles porteront des propositions de réformes sur des thèmes structurels tels que la petite enfance, la gestion de la voirie par les collectivités, les dépenses d'indemnités journalières ou les partenariats public-privé du ministère de la justice.

Article 23 :

L'article 23 prévoit que, pour toute mesure, entrée en vigueur pour une durée limitée à partir du 1^{er} janvier 2015, de création ou d'extension d'une dépense fiscale ou sociale, le Gouvernement présente au Parlement, au plus tard six mois avant l'expiration du délai pour lequel la mesure a été adoptée, une évaluation de celle-ci et, le cas échéant, justifie son maintien pour une durée supplémentaire de trois années.

S'agissant des dépenses fiscales

Dans le cadre de la note d'exécution budgétaire sur les dépenses fiscales rédigée par la Cour des comptes sur l'année 2016, sept dépenses fiscales ont été identifiées comme entrant dans le champ de cet article qui concerne les dépenses fiscales bornées dans le temps.

Parmi ces sept dépenses fiscales, quatre ont fait l'objet d'une évaluation préalable en loi de finances pour 2017 ou en loi de finances rectificative pour 2016 :

- la dépense fiscale n° 110222 relative au crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) et la dépense fiscale n° 210321 relative au crédit d'impôt « Eco prêt à taux zéro » en PLF 2017 ;

- la dépense fiscale n° 110249 relative à la réduction d'impôt Malraux en PLFR 2016. Sa prorogation de deux ans jusqu'en 2019 aux opérations de restauration réalisées dans les quartiers visés par le Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) a néanmoins été adoptée par voie d'amendement à l'occasion du débat portant sur l'article initial d'aménagement de la réduction d'impôt ;

- la dépense fiscale n° 210305 relative au crédit d'impôt pour investissement en Corse en PLF 2017.

Par ailleurs, la dépense fiscale n° 110222 relative au crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE) a fait l'objet d'une évaluation dans le cadre du rapport de l'Inspection générale des finances (IGF) relatif à l'aide à la rénovation énergétique des logements, publié en avril 2017.

Les trois autres dépenses identifiées arriveront à échéance plus tard ce qui explique l'absence d'évaluation cette année :

- la dépense fiscale n°150118 relative à l'exonération d'impôt sur le revenu des plus-values immobilières au titre des cessions d'immeubles au profit d'organismes chargés du logement social et la dépense fiscale n° 150119 relative à l'exonération d'impôt sur le revenu des plus-values immobilières au titre des cessions d'immeubles au profit des collectivités territoriales ou de certains établissements publics en vue de leur cession par ceux-ci à des organismes chargés du logement social, initialement prévues pour arriver à échéance le 31 décembre 2018, ont été prorogées de deux ans par voie d'amendement en LFR 2016 ;

- la dépense fiscale n° 210204 relative à la déduction de 40 % sur certains biens productifs qui devait arriver à échéance le 31 décembre 2017 a été prorogée d'un an par amendement en loi pour une République numérique.

Pour les années 2014 et 2015, il a été rendu compte de la mise en œuvre de cet article dans les précédents rapports préparatoires au débat d'orientation des finances publiques.

S'agissant des dépenses sociales

Concernant les exonérations ou abattements d'assiette ou de réductions de taux s'appliquant aux cotisations et contributions de sécurité sociale affectées aux régimes obligatoires de base ou aux organismes concourant à leur financement, aucune nouvelle mesure n'entre dans le cadre de cet article.

Article 24 :

Cet article assouplit et précise l'interdiction d'endettement des organismes divers d'administration centrale (ODAC) auprès des établissements financiers, introduite dans la LPFP pour les années 2011 à 2014. D'une part, il précise la définition des ODAC en renvoyant explicitement au système comptable européen ; d'autre part, il prévoit que les entités nouvellement entrantes dans la liste des ODAC disposent d'un délai d'une année pour mettre en vigueur cette disposition, à compter de la publication de l'arrêté actant leur intégration au champ des ODAC. Il n'appelle pas de mesure d'application.

L'article 12 de la LPFP 2011-2014 a, lui, été mis en application via la publication annuelle des arrêtés fixant la liste des ODAC soumis à la règle d'interdiction d'endettement. Le dernier arrêté en vigueur a été pris le 27 juillet 2016.

Article 25 :

L'article 25 prévoit d'enrichir le jaune « Opérateurs » afin d'améliorer l'information du Parlement. Ses dispositions ont été mises en œuvre à l'occasion du dépôt du PLF 2017. Notamment, la somme des dix plus importantes rémunérations brutes totales des opérateurs au titre de l'année 2015 a fait l'objet d'une publication dans le jaune opérateurs annexé au PLF 2017. Les rémunérations de l'année 2016 seront publiées dans le jaune opérateurs annexé au PLF 2018 ce qui permettra d'analyser d'éventuelles évolutions entre les années 2015 et 2016. En outre, ce jaune opérateur présente une évolution de la situation financière et immobilière des opérateurs sur trois exercices (en particulier, crédits budgétaires, ressources affectées, ressources propres, fonds de roulement, emplois et masse salariale).

Article 26 :

Cet article prévoit que les agences collectant directement les taxes qui leur sont affectées transmettent à leur ministère de tutelle et au ministère des finances l'assiette et le produit de ces taxes. Une circulaire en date du 24 novembre 2015 permet d'assurer la bonne mise en œuvre de cette disposition.

Article 27 :

L'article 27 prévoit un renforcement du pilotage budgétaire des établissements de santé, en particulier lorsqu'ils sont soumis à un plan de redressement, afin de s'assurer que l'évolution de leur masse salariale est compatible avec l'évolution de leur activité et de leurs recettes. Le décret nécessaire à la mise en œuvre de cet article est paru (décret n° 2015-1687 du 16 décembre 2015 relatif à la procédure budgétaire des établissements de santé).

Cet article prévoit également la publication d'un rapport, avant le 15 octobre, sur l'évolution des charges, des produits et de la dette des établissements de santé. Ce rapport est en cours de préparation.

Article 28 :

Cet article prévoit qu'est annexé à chaque projet de loi de finances, pour chacun des sous-secteurs des administrations publiques, un rapport présentant les grands équilibres des finances publiques (solde effectif, conjoncturel, et structurel ainsi que niveau des recettes et des dépenses). Ce rapport a été annexé au PLF 2017, au sein du rapport économique, social et financier.

Article 29 :

Le Gouvernement a remis un rapport sur la situation financière de l'assurance chômage en décembre 2015. Les prévisions financières, ainsi que les mesures susceptibles de contribuer à l'atteinte de l'équilibre financier du régime à moyen terme, devaient être actualisées en 2016 dans le cadre de l'adoption d'une nouvelle convention d'assurance chômage. Du fait de l'échec des négociations relatives à l'adoption d'une nouvelle convention en 2016 et de la reconduction de l'ancienne convention d'assurance chômage, ces prévisions et ces mesures n'ont pas été actualisées. Elles le seront en revanche en 2017, suite à l'adoption de la nouvelle convention d'assurance chômage par les partenaires sociaux en mars dernier.

Article 30 :

Le Gouvernement présente chaque année devant le comité des finances locales un bilan sur l'exécution de l'ODEDEL. Le bilan de l'ODEDEL 2014 a été présenté en CFL du 30 juin 2015, le bilan de l'ODEDEL 2015 au CFL du 28 juin 2016 et le bilan de l'ODEDEL 2016 au CFL du 14 juin 2017. Ce bilan figure également dans le jaune « Transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales » annexé chaque année au projet de loi de finances. En 2014 puis en 2015, l'objectif a ainsi été respecté à la fois sur les dépenses totales et sur les dépenses de fonctionnement. Le dernier bilan présenté, qui porte sur l'année 2016, confirme globalement la persistance des efforts entrepris par les collectivités dans la maîtrise de leurs dépenses, avec pour la première fois une baisse en valeur des dépenses de fonctionnement.

De plus, conformément à cet article, l'objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) a été décliné à partir de 2016 par catégorie de collectivités avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les régions, les départements et les communes. En prenant en compte les spécificités des dépenses de chaque collectivité, cette déclinaison renforce la pertinence de cet outil puisqu'elle permet de mieux caractériser les efforts des collectivités de manière différenciée.

Exécution de l'ODEDEL décliné par catégorie en 2016 et prévision pour 2017	2016 Dépenses totales*	2016 Dont fonctionne ment	2017 Dépenses totales*	2017 Dont fonctionne ment
Collectivités territoriales et leurs GFP				
ODEDEL	1,2 %	1,6 %	2,0 %	1,7 %
Exécution	- 0,8 %	- 0,2 %	-	-
Bloc communal				
ODEDEL	1,0 %	1,1 %	2,1 %	1,3 %
Exécution	- 0,3 %	- 0,2 %	-	-
dont EPCI à fiscalité propre				
ODEDEL	0,6 %	0,7 %	2,1 %	1,3 %
Exécution	2,1 %	3,6 %	-	-
dont communes				
ODEDEL	1,2 %	1,3 %	2,1 %	1,3 %
Exécution	- 1,2 %	- 1,5 %	-	-
Départements				
ODEDEL	1,9 %	2,7 %	2,2 %	2,6 %
Exécution	- 0,7 %	0,1 %	-	-
Régions				
ODEDEL	0,4 %	0,6 %	0,8 %	1,1 %
Exécution	- 2,7 %	- 0,9 %	-	-
<i>*hors remboursements de la dette</i>				

S'agissant des obligations fixées au II de l'article 30 : les attributions individuelles versées aux collectivités territoriales, ou, le cas échéant, les prélèvements dont elles font l'objet au titre de fonds de péréquation, font d'ores et déjà l'objet d'une publication, collectivité par collectivité, sur le site www.collectivites-locales.gouv.fr. La communication de ces données dans un document unique, en un format accessible et facilement utilisable par des logiciels de traitement de base de données, est également possible par le même lien.

Article 31 :

Cet article prévoit que le Gouvernement présente au Parlement en préalable à l'examen du PLF un rapport présentant les hypothèses retenues pour le calcul de la croissance tendancielle de la dépense publique par sous-secteur. Il a été mis en œuvre par le biais d'un encadré spécifique au sein du rapport économique, social et financier annexé au PLF 2017.

Article 32 :

Le programme de stabilité transmis au Parlement en avril 2017 comportait une estimation du ratio de dette 2016 basée sur les données du compte provisoire des administrations publiques publié par l'Insee en mars 2017. Le PIB 2016 ayant été révisé lors de la campagne des comptes nationaux de juin 2017, le ratio de dette publique a été révisé de 96,0 % à 96,3 % du PIB depuis le programme de stabilité.

Article 33 :

La trajectoire contenue dans le programme de stabilité est cohérente avec celle de la programmation. La décomposition structurelle du déficit présentée infra est effectuée selon les mêmes hypothèses de croissance potentielle de la LPFP.

<i>En points de PIB</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	PSTAB 2017					
Solde effectif	-3,9	-3,6	-3,4	-2,8	-2,3	-1,6
Solde structurel	-2,2	-1,9	-1,6	-1,2	-0,8	-0,4
Ajustement structurel	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Croissance du PIB en volume	0,6	1,3	1,2	1,5	1,5	1,6
	Ecart à la LPFP 2014 - 2019					
Solde effectif	0,5	0,5	0,2	-0,1	-0,6	-0,9
Solde structurel	0,2	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,2
Ajustement structurel	0,2	-0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Croissance du PIB en volume	0,2	0,3	-0,5	-0,4	-0,5	-0,4
	LPFP 2014 - 2019					
Solde effectif	-4,4	-4,1	-3,6	-2,7	-1,7	-0,7
Solde structurel	-2,4	-2,1	-1,8	-1,3	-0,8	-0,2
Ajustement structurel	0,1	0,4	0,3	0,5	0,5	0,5
Croissance du PIB en volume	0,4	1,0	1,7	1,9	2,0	2,0

Le solde structurel se réduit ainsi conformément à la trajectoire contenue dans la LPFP 2014 – 2019. Le solde structurel des années 2014 à 2017 est strictement supérieur à celui de la programmation, alors que celui des années 2018 et 2019 est légèrement inférieur, mais sans entraîner d'écart « important » au sens de l'article 23 de la loi organique du 17 décembre 2012. Le reste de l'écart sur le solde public en 2019 provient d'une différence d'appréciation sur la conjoncture, le déficit conjoncturel pesant plus sur le déficit que ce qui était anticipé à la programmation. La croissance du PIB sur laquelle repose le programme de stabilité est en effet plus faible que celle de la LPFP 2014 – 2019 à partir de l'année 2016.

Article 34 :

Cet article prévoit un renforcement de la procédure de passation des partenariats public-privés (PPP), de façon à ce que les ODAC, les établissements publics de santé et les structures de coopération sanitaire s'appuient sur une expertise centralisée pour la négociation de ces contrats. Parallèlement, l'article prévoit de faire bénéficier les collectivités locales de l'expertise des services de l'État sur leurs projets de contrats de partenariat. Les dispositions de cet article ont été reprises et actualisées dans l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment à ses articles 71, 72 et 74.

Le décret d'application de l'ordonnance (et donc de cet article) a été publié (décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

Articles des précédentes lois de programmations toujours en vigueur

Article 17 de la LPFP 2012-2017

Cet article prévoit que les projets d'investissements financés par l'État, ses établissements publics ou les établissements publics de santé ou les structures de coopération sanitaire font l'objet d'une évaluation socio-économique préalable ainsi que d'une contre-expertise indépendante. Son décret d'application a été publié le 23 décembre 2013. De plus, conformément à cet article, le Parlement est destinataire des évaluations socio-économiques et des contre-expertises.

Article 20 de la LPFP 2012-2017

Cet article prévoit que le coût des dépenses fiscales est transmis au Parlement, avant le 1^{er} juin pour l'exercice clos, et avant le premier mardi d'octobre pour l'exercice en cours et l'exercice à venir. Il prévoit aussi que le coût des dépenses sociales de l'exercice en cours et de l'exercice à venir est transmis avant le 15 octobre.

Cet article est partiellement mis en œuvre : le coût définitif des dépenses fiscales n'étant pas disponible au 1er juin pour l'exercice clos, des estimations à date sont transmises au Parlement.

Article 14 de la LPFP 2011-2014

Cet article prévoit que le Gouvernement adresse le programme de stabilité au Parlement au moins deux semaines avant sa transmission à la Commission européenne, Cet article est appliqué : en 2017, le programme de stabilité a été présenté le 12 avril 2017, soit plus de deux semaines avant la fin avril.

ANNEXE

Rapport présentant le bilan de l'exécution de l'objectif d'évolution de la dépense publique locale 2016

La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2014 à 2019 a institué un objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL).

En application de l'article 30 de la LPFP pour les années 2014 à 2019, l'exécution de cet objectif doit faire l'objet d'un rapport, transmis aux commissions chargées des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, avant le débat d'orientation des finances publiques.

Le bilan de l'exécution de l'objectif d'évolution de la dépense publique locale en 2016 a par ailleurs été présenté au comité des finances locales (CFL) le mercredi 14 juin 2017.

Rappel de l'objectif d'évolution de la dépense publique locale

L'ODEDEL contribue à associer les collectivités territoriales au redressement des finances publiques en leur fournissant un référentiel d'évolution de leurs dépenses compatible avec la trajectoire de finances publiques. Son instauration fait notamment suite au rapport remis au Président de la République par MM. Alain Lambert et Martin Malvy en avril 2014 « Pour un redressement des finances publiques fondé sur la confiance mutuelle et l'engagement de chacun » (proposition n° 48).

Conformément au principe de libre administration consacré par l'article 72 de la Constitution, cet objectif est indicatif. Il est défini par les articles 11 et 30 de la LPFP pour les années 2014 à 2019.

Article 11 de la LPFP 2014 à 2019

I. - Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de redressement des finances publiques, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.

II. - Il est institué un objectif d'évolution de la dépense publique locale, exprimé en pourcentage d'évolution annuelle et à périmètre constant.

Cet objectif s'établit comme suit :

Taux d'évolution de la dépense locale en valeur - exprimé en comptabilité générale (en %)

(En %)	2014	2015	2016	2017
Objectif d'évolution de la dépense publique locale	1,2	0,5	1,9	2,0
Dont évolution de la dépense de fonctionnement	2,8	2,0	2,2	1,9

La dépense publique locale, exprimée en valeur, est définie comme la somme des dépenses réelles en comptabilité générale des sections de fonctionnement et d'investissement, nettes des amortissements d'emprunts.

III. - Le Gouvernement présente devant les commissions chargées des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, en préalable à l'examen du projet de loi de finances de l'année, les hypothèses retenues pour le calcul de l'objectif d'évolution de

la dépense publique locale.

Cet objectif est déterminé après consultation du comité des finances locales et ensuite suivi, au cours de l'exercice, en lien avec ce comité.

L'objectif d'évolution de la dépense publique locale a été respecté en 2016

Précisions méthodologiques : l'ODEDEL ne couvre pas le même champ que les administrations publiques locales

L'ODEDEL est exprimé en comptabilité générale et s'applique uniquement aux collectivités locales et à leurs groupements. Il ne recouvre donc pas le même champ que le sous-secteur des administrations publiques locales (APUL), notion statistique exprimée en comptabilité nationale et qui inclut également les organismes divers d'administration locale (ODAL – par exemple les chambres consulaires, les agences de l'eau, etc.).

La dépense publique locale s'entend comme la dépense des budgets principaux des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, des communes, des départements et des régions. Elle ne prend donc pas en compte les budgets annexes.

Conformément à l'article 30 de la LPFP, l'ODEDEL a été décliné à partir de 2016 par catégorie de collectivités avec les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les régions, les départements et les communes. En prenant en compte les spécificités des dépenses de chaque collectivité, cette déclinaison renforce la pertinence de cet outil puisqu'elle permet de mieux caractériser les efforts des collectivités de manière différenciée. Par ailleurs, l'ODEDEL pour 2016 a été mis à jour par rapport à celui inscrit à la LPFP pour tenir compte de l'évolution des hypothèses sous-jacentes et de l'infléchissement des dépenses observé en 2014 puis en 2015. Les objectifs d'évolution des dépenses totales (+ 1,9 %) et des dépenses de fonctionnement (+ 2,2 %) ont ainsi été revus à respectivement + 1,2 % et + 1,6 %.

Le bilan de l'année 2016 se fonde sur les dernières données disponibles qui sont encore provisoires.

Résultats

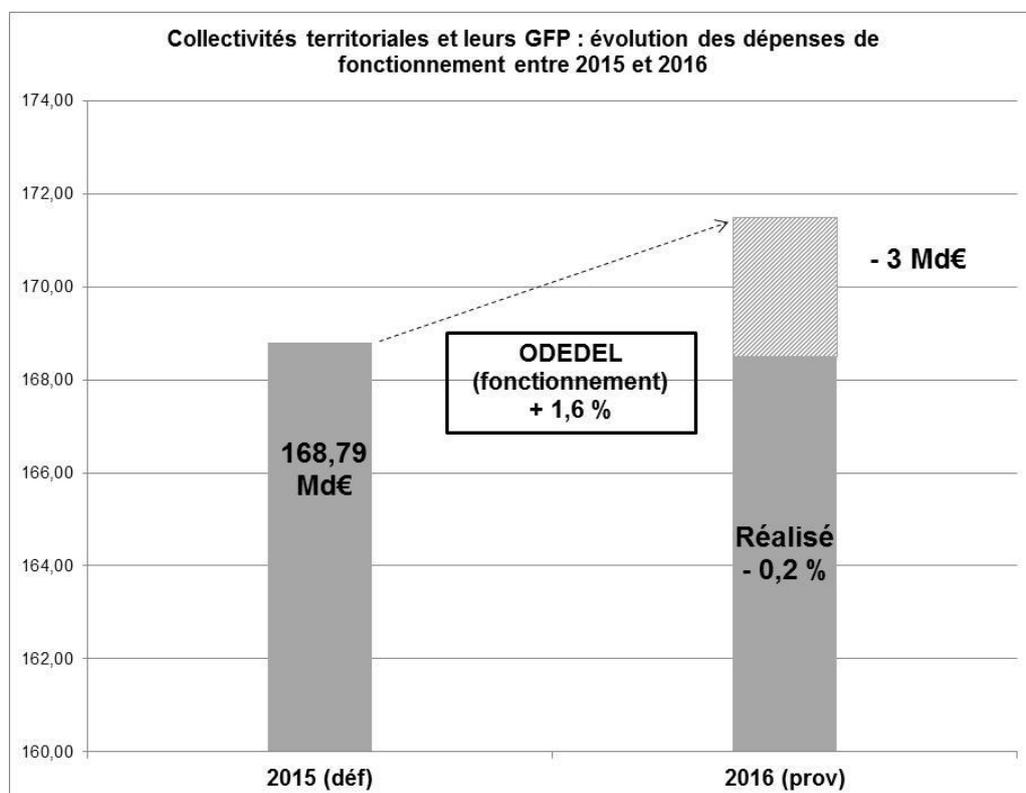
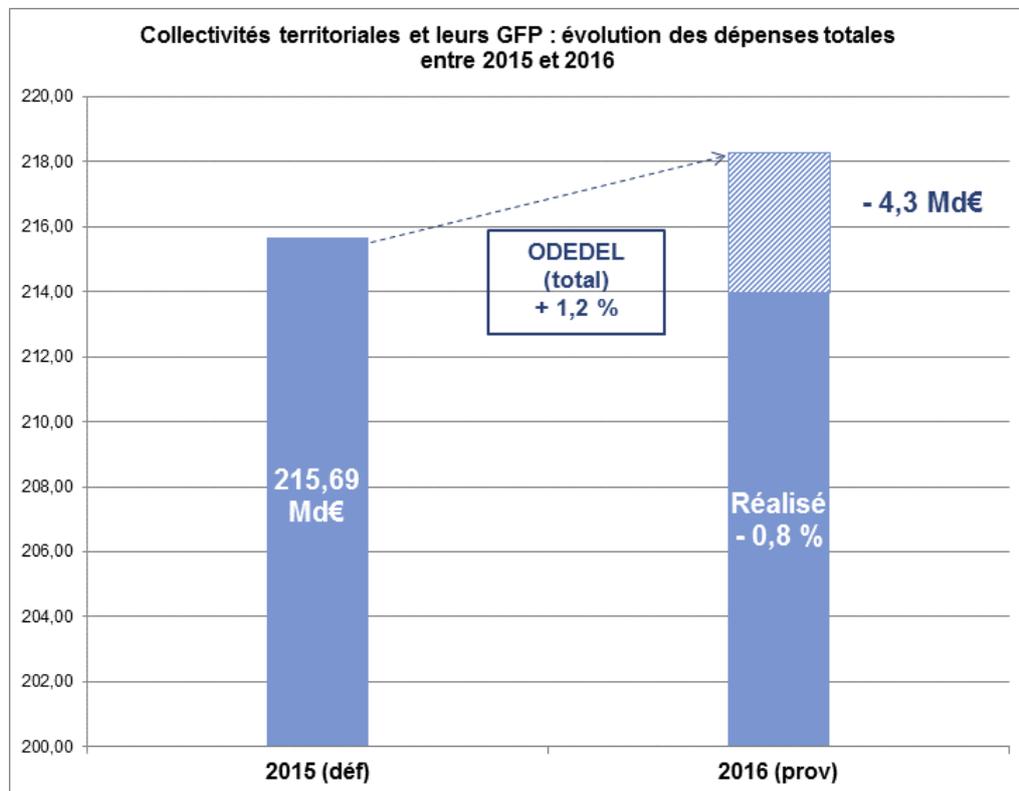
L'objectif d'évolution de la dépense publique locale a été respecté en 2016 au niveau de l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre (GFP). En effet, alors qu'il était prévu + 1,2 % d'évolution de la dépense locale, celle-ci a diminué de - 0,8 % par rapport aux données définitives de l'année 2015. Elle s'élève à 214 Md€, soit 4,3 Md€ en dessous de la valeur prévue par l'ODEDEL.

Par ailleurs, l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement a également été respecté. Alors qu'il était prévu une progression de + 1,6 %, ces dépenses ont, pour la première fois, diminué de - 0,2 %.

Cette diminution s'explique par le recul de l'ensemble des postes de dépenses de fonctionnement hors dépenses de personnel, par le net ralentissement des dépenses de personnel qui ne progressent que de + 0,9 % entre 2015 et 2016 ainsi que par la diminution des dépenses d'investissement (- 3,0 %) quoique moins marquée qu'en 2015 (- 8,4 %).

Enfin, l'ODEDEL décliné a été respecté par chacune des catégories, que ce soit le bloc communal pris dans son ensemble, les départements et les régions.

Évolution des dépenses totales et des dépenses de fonctionnement des collectivités locales en 2016



Evolution des dépenses totales et des dépenses de fonctionnement par catégories de collectivités en 2016

Exécution de l'ODEDEL décliné par catégories en 2016	2016 Dépenses totales*	2016 Dépenses de fonctionnement
Collectivités territoriales et leurs GFP		
ODEDEL	1,2 %	1,6 %
Exécution	- 0,8 %	- 0,2 %
Bloc communal		
ODEDEL	1,0 %	1,1 %
Exécution	- 0,3 %	- 0,2 %
dont EPCI à fiscalité propre		
ODEDEL	0,6 %	0,7 %
Exécution	2,1 %	3,6 %
dont communes		
ODEDEL	1,2 %	1,3 %
Exécution	- 1,2 %	- 1,5 %
Départements		
ODEDEL	1,9 %	2,7 %
Exécution	- 0,7 %	0,1 %
Régions		
ODEDEL	0,4 %	0,6 %
Exécution	- 2,7 %	- 0,9 %
<i>*hors remboursements de la dette</i>		

ODEDEL 2017, par catégorie

	Collectivités locales et leurs GFP	Bloc communal	<i>Dont EPCI à fiscalité propre</i>	<i>Dont communes</i>	Départements	Régions
Dépenses totales	2,0 %	2,1 %	2,1 %	2,1 %	2,2 %	0,8 %
Dépenses de fonctionnement	1,7 %	1,3 %	1,3 %	1,3 %	2,6 %	1,1 %

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

RAPPORT SUR L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE
ET SUR LES ORIENTATIONS DES FINANCES PUBLIQUES

MISSIONS
PROGRAMMES
OBJECTIFS
INDICATEURS

(TOME 2)

JUILLET 2017



TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	5
PARTIE I	
Liste des missions et des programmes envisagés pour le PLF 2018.....	8
Liste des missions.....	9
Liste des programmes.....	11
PARTIE II	
Liste des objectifs et des indicateurs envisagés pour le PLF 2018.....	18
Budget général.....	19
Budgets annexes.....	78
Comptes spéciaux.....	81

Introduction

Évolution de la nomenclature des missions et des programmes envisagée pour le PLF 2018 par rapport à la LFI 2017

En vue de l'examen et du vote du projet de loi de finances de l'année à venir par le Parlement, le rapport sur l'évolution de l'économie nationale et sur les orientations des finances publiques comporte, conformément au 4^o de l'article 48 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), la liste envisagée des missions, des programmes et des indicateurs de performances qui sont associés à chacun de ces derniers.

Le projet de loi de finances pour 2018 portera le premier budget proposé par le Gouvernement nouvellement nommé. Aussi l'évolution de la nomenclature des missions et des programmes, tout en permettant la bonne information du Parlement et la clarté des débats, doit-elle traduire les nouvelles orientations de politique publique et les choix d'organisation gouvernementale.

En premier lieu, il est proposé de **réunir les missions « *Égalité des territoires et logement* » et « *Politique des territoires* » dans une mission unique intitulée « *Cohésion des territoires* »**. Il s'agit de rassembler au sein d'une même mission les différents programmes qui concourent au développement et à l'aménagement du territoire, à la solidarité entre les territoires, ainsi qu'à la politique du logement et de l'habitat durable, offrant ainsi un support au déploiement d'une politique publique cohérente portée par le nouveau ministère de la cohésion des territoires.

En deuxième lieu, il est envisagé de **supprimer le programme « *Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'habitat durable* » de l'actuelle mission « *Égalité des territoires et logement* », en intégrant ses crédits au programme 217 « *Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables* », rattaché à la mission « *Écologie, développement et mobilité durables* »**. Cette évolution permettrait de renforcer la lisibilité de la maquette dans la mesure où la totalité des crédits du programme dont il est proposé la suppression est reversée, en gestion, au programme 217.

En troisième lieu, **au sein du compte d'affectation spéciale (CAS) « *Gestion du patrimoine immobilier de l'État* », le programme « *Opérations immobilières déconcentrées* » serait fusionné avec le programme « *Opérations immobilières nationales et des administrations centrales* », dont le nouvel intitulé serait « *Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État* » ; ainsi, l'ensemble des dépenses relatives aux opérations immobilières portées par le CAS seraient inscrites dans un programme unique, laissant davantage de marges de gestion à la Direction de l'immobilier de l'État. En outre, le programme 721 serait renommé « *Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État* ».**

En quatrième et dernier lieu, il est proposé de **créer, au sein de la mission « *Action extérieure de l'État* », un programme intitulé « *Présidence française du G7* »**, en vue de l'accueil, par la France, de la réunion des principales puissances économiques mondiales.

Au total, le nombre de missions du budget général pour 2018 serait ramené de 32 à 31; le nombre de programmes attachés à ces mêmes missions resterait inchangé ; et le nombre de programmes inscrits sur les missions de comptes spéciaux diminuerait d'une unité.

Évolution du dispositif de performance pour le PLF 2018

Une stabilisation du dispositif de performance

Après une réduction de 20 % du nombre des objectifs et de 24 % du nombre des indicateurs sur le triennal 2015-2017, le dispositif de performance a été stabilisée pour le PLF 2018. S'il connaît quelques évolutions (modifications, créations ou suppressions d'indicateurs), il reste majoritairement stable par rapport à l'an passé (93 % d'indicateurs non modifiés). Le dispositif de performance est ainsi constitué, pour le PLF 2018, de 375 objectifs et de 736 indicateurs, soit 10 objectifs et 15 indicateurs de moins qu'au PLF 2017. Le détail de ces évolutions sera retracé dans une rubrique spécifique au sein des projets annuels de performance concernés. Plus lisible et recentré sur des indicateurs de performance plus pertinents, cet outil doit permettre une analyse simplifiée des résultats en regard des politiques publiques financées par l'État.

Initié au PLF 2015, **le renforcement des indicateurs du niveau mission** a été de nouveau encouragé afin de refléter plus fidèlement les orientations stratégiques des politiques publiques. L'introduction d'indicateurs spécifiques, c'est-à-dire qui ne sont pas issus des programmes qui composent la mission, a été confirmée de manière à rendre compte des objectifs poursuivis par les missions de manière plus transversale. Pour le PLF 2018, il est proposé **95 indicateurs de niveau mission** (90 indicateurs de mission au PLF 2017) dont **26 indicateurs de mission spécifiques** (22 indicateurs de mission spécifiques au PLF 2017). Ainsi au PLF 2018, le niveau mission présente 27 % d'indicateurs qui ne sont pas directement issus des programmes.

Par ailleurs, la mise en cohérence, lorsque cela était possible, des indicateurs de mission avec les **dix nouveaux indicateurs de richesse** qui figurent dans le rapport remis par le gouvernement au Parlement en octobre 2015¹ a été poursuivie. Au PLF 2018, un nouvel indicateur de mission est proposé :

- au sein de la **mission « Santé »**, a été introduit l'indicateur **« Espérance de vie »**. Ce nouvel indicateur de mission mesurera, au travers de deux sous-indicateurs, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance, ainsi que l'espérance de vie en bonne santé à 65 ans. Il facilitera ainsi d'éventuelles comparaisons internationales. Il s'ajoute à l'indicateur de mission qui existait jusqu'à présent **« État de santé perçue – Pourcentage de la population de 16 ans et plus se déclarant en bonne ou très bonne santé générale »**.

Ces évolutions sont synthétisées dans le tableau statistique suivant.

¹ Tel que prévu par la loi n° 2015-411 du 13 avril 2015 visant à la prise en compte des nouveaux indicateurs de richesse dans la définition des politiques publiques

Statistiques

Budget général uniquement					Catégorie d'indicateur	Total Budget de l'État				
PLF 2014 avec PIA	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017 avec PIA	DOFP 2018		PLF 2014 avec PIA	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017 avec PIA	DOFP 2018
47 %	47 %	46 %	47 %	48 %	Efficacité pour le citoyen	46 %	46 %	45 %	46 %	48 %
19 %	20 %	20 %	19 %	19 %	Qualité pour l'utilisateur	20 %	19 %	19 %	19 %	18 %
34 %	33 %	34 %	34 %	33 %	Efficience pour le contribuable	34 %	35 %	36 %	35 %	34 %

Budget général uniquement						Total Budget de l'État				
PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	DOFP 2018		PLF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	DOFP 2018
31	31	31	32	31	Nombre de missions	51	50	49	51	50
138	122	122	121	121	Nombre de programmes	196	176	173	174	173
431	329	322	321	313	Nombre d'objectifs	506	392	385	385	375
3,1	2,7	2,6	2,7	2,6	<i>Nombre d'objectifs par programme</i>	2,6	2,2	2,2	2,2	2,2
895	674	654	649	633	Nombre d'indicateurs	1025	784	755	751	736
2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	<i>Nombre d'indicateurs par objectif</i>	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
45	95	83	44	31	dont nombre d'indicateurs modifiés	53	108	87	48	45
5 %	14 %	13 %	7 %	5 %	Taux d'indicateurs modifiés	5 %	14 %	12 %	6 %	6 %
98	47	22	17	15	dont nombre d'indicateurs nouveaux	109	61	22	21	22
11 %	7 %	3 %	3 %	2 %	Taux d'indicateurs nouveaux	11 %	8 %	3 %	3 %	3 %
84 %	79 %	84 %	90 %	93 %	Taux d'indicateurs non modifiés	84 %	78 %	85 %	91 %	91 %

PARTIE I

Liste des missions et des programmes envisagés pour le PLF 2018

(budget général, budgets annexes et comptes spéciaux)

Liste des missions

BUDGET GÉNÉRAL

Action extérieure de l'État

Administration générale et territoriale de l'État

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

Aide publique au développement

Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation

Cohésion des territoires

Conseil et contrôle de l'État

Crédits non répartis

Culture

Défense

Direction de l'action du Gouvernement

Écologie, développement et mobilité durables

Économie

Engagements financiers de l'État

Enseignement scolaire

Gestion des finances publiques et des ressources humaines

Immigration, asile et intégration

Investissements d'avenir

Justice

Médias, livre et industries culturelles

Outre-mer

Pouvoirs publics

Recherche et enseignement supérieur

Régimes sociaux et de retraite

Relations avec les collectivités territoriales

Remboursements et dégrèvements

Santé

Sécurités

Solidarité, insertion et égalité des chances

Sport, jeunesse et vie associative

Travail et emploi

BUDGETS ANNEXES

Contrôle et exploitation aériens

Publications officielles et information administrative

COMPTES SPÉCIAUX

Aides à l'acquisition de véhicules propres

Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

Développement agricole et rural

Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage

Gestion du patrimoine immobilier de l'État

Participation de la France au désendettement de la Grèce

Participations financières de l'État

Pensions

Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs

Transition énergétique

Accords monétaires internationaux

Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

Avances à l'audiovisuel public

Avances aux collectivités territoriales

Prêts à des États étrangers

Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

Liste des programmes

BUDGET GÉNÉRAL

Action extérieure de l'État

105 – Action de la France en Europe et dans le monde.....	19
185 – Diplomatie culturelle et d'influence.....	19
151 – Français à l'étranger et affaires consulaires.....	19
347 – Présidence française du G7 (<i>nouveau</i>).....	20

Administration générale et territoriale de l'État

307 – Administration territoriale.....	21
232 – Vie politique, culturelle et associative.....	21
216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur.....	21

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

149 – Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières.....	22
206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation.....	22
215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture.....	23

Aide publique au développement

110 – Aide économique et financière au développement.....	24
209 – Solidarité à l'égard des pays en développement.....	24

Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation

167 – Liens entre la Nation et son armée.....	25
169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant.....	25
158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale.....	25

Cohésion des territoires

177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables.....	26
109 – Aide à l'accès au logement.....	26
135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat.....	26
112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire.....	27
162 – Interventions territoriales de l'État.....	27
147 – Politique de la ville.....	28

Conseil et contrôle de l'État

165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives.....	29
--	----

126 – Conseil économique, social et environnemental.....	29
164 – Cour des comptes et autres juridictions financières.....	30
340 – Haut Conseil des finances publiques.....	30
Crédits non répartis	
551 – Provision relative aux rémunérations publiques.....	31
552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles.....	31
Culture	
175 – Patrimoines.....	32
131 – Création.....	32
224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture.....	33
Défense	
144 – Environnement et prospective de la politique de défense.....	34
178 – Préparation et emploi des forces.....	34
212 – Soutien de la politique de la défense.....	35
146 – Équipement des forces.....	35
Direction de l'action du Gouvernement	
129 – Coordination du travail gouvernemental.....	36
308 – Protection des droits et libertés.....	37
333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées.....	37
Écologie, développement et mobilité durables	
203 – Infrastructures et services de transports.....	38
205 – Affaires maritimes (<i>libellé modifié</i>).....	38
113 – Paysages, eau et biodiversité.....	39
159 – Expertise, information géographique et météorologie.....	39
181 – Prévention des risques.....	39
174 – Énergie, climat et après-mines.....	39
345 – Service public de l'énergie.....	40
217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.....	40
Économie	
134 – Développement des entreprises et du tourisme.....	41
343 – Plan 'France Très haut débit'.....	41
220 – Statistiques et études économiques.....	41
305 – Stratégie économique et fiscale.....	42
Engagements financiers de l'État	
117 – Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs).....	43

114 – Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs).....	43
145 – Épargne.....	44
168 – Majoration de rentes.....	44
336 – Dotation en capital du Mécanisme européen de stabilité.....	44
338 – Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement.....	44
344 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque.....	44
Enseignement scolaire	
140 – Enseignement scolaire public du premier degré.....	45
141 – Enseignement scolaire public du second degré.....	45
230 – Vie de l'élève.....	46
139 – Enseignement privé du premier et du second degrés.....	46
214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale.....	47
143 – Enseignement technique agricole.....	47
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	
156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local.....	49
218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières.....	49
302 – Facilitation et sécurisation des échanges.....	50
148 – Fonction publique.....	50
Immigration, asile et intégration	
303 – Immigration et asile.....	51
104 – Intégration et accès à la nationalité française.....	51
Investissements d'avenir	
421 – Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche.....	52
422 – Valorisation de la recherche.....	52
423 – Accélération de la modernisation des entreprises.....	52
Justice	
166 – Justice judiciaire.....	53
107 – Administration pénitentiaire.....	53
182 – Protection judiciaire de la jeunesse.....	54
101 – Accès au droit et à la justice.....	54
310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice.....	55
335 – Conseil supérieur de la magistrature.....	55
Médias, livre et industries culturelles	
180 – Presse et médias.....	56
334 – Livre et industries culturelles.....	56

Outre-mer

138 – Emploi outre-mer.....	57
123 – Conditions de vie outre-mer.....	57

Pouvoirs publics

501 – Présidence de la République.....	58
511 – Assemblée nationale.....	58
521 – Sénat.....	58
541 – La Chaîne parlementaire.....	58
542 – Indemnités des représentants français au Parlement européen.....	58
531 – Conseil constitutionnel.....	58
532 – Haute Cour.....	58
533 – Cour de justice de la République.....	58

Recherche et enseignement supérieur

150 – Formations supérieures et recherche universitaire.....	59
231 – Vie étudiante.....	60
172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires.....	60
193 – Recherche spatiale.....	61
190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables.....	61
192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle.....	62
191 – Recherche duale (civile et militaire).....	62
186 – Recherche culturelle et culture scientifique.....	62
142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles.....	62

Régimes sociaux et de retraite

198 – Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres.....	64
197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins.....	64
195 – Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers.....	64

Relations avec les collectivités territoriales

119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements.....	65
122 – Concours spécifiques et administration.....	65

Remboursements et dégrèvements

200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs).....	66
201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs).....	66

Santé

204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins.....	67
183 – Protection maladie.....	67

Sécurités

176 – Police nationale.....	68
152 – Gendarmerie nationale.....	69
207 – Sécurité et éducation routières.....	69
161 – Sécurité civile.....	69

Solidarité, insertion et égalité des chances

304 – Inclusion sociale et protection des personnes.....	71
157 – Handicap et dépendance.....	71
137 – Égalité entre les femmes et les hommes.....	72
124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative.....	72

Sport, jeunesse et vie associative

219 – Sport.....	73
163 – Jeunesse et vie associative.....	73

Travail et emploi

102 – Accès et retour à l'emploi.....	75
103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi.....	75
111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail.....	76
155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail.....	76

BUDGETS ANNEXES**Contrôle et exploitation aériens**

613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile.....	78
612 – Navigation aérienne.....	78
614 – Transports aériens, surveillance et certification.....	79

Publications officielles et information administrative

623 – Édition et diffusion.....	80
624 – Pilotage et ressources humaines.....	80

COMPTES SPÉCIAUX**Aides à l'acquisition de véhicules propres**

791 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres.....	81
792 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants.....	81

Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

751 – Structures et dispositifs de sécurité routière.....	82
753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers.....	82

754 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières.....	82
755 – Désendettement de l'État.....	82
Développement agricole et rural	
775 – Développement et transfert en agriculture.....	83
776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture.....	83
Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale	
793 – Électrification rurale.....	84
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées, déclarations d'utilité publique et intempéries.....	84
Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage	
787 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage.....	85
790 – Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage.....	85
Gestion du patrimoine immobilier de l'État	
721 – Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État (<i>libellé modifié</i>).....	86
723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État (<i>libellé modifié</i>).....	86
Participation de la France au désendettement de la Grèce	
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs.....	87
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France.....	87
Participations financières de l'État	
731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État.....	88
732 – Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État.....	88
Pensions	
741 – Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité.....	89
742 – Ouvriers des établissements industriels de l'État.....	89
743 – Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions.....	89
Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs	
785 – Exploitation des services nationaux de transport conventionnés.....	90
786 – Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés.....	90
Transition énergétique	
764 – Soutien à la transition énergétique.....	91
765 – Engagements financiers liés à la transition énergétique.....	91

Accords monétaires internationaux

811 – Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine.....	92
812 – Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale.....	92
813 – Relations avec l'Union des Comores.....	92

Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

821 – Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune.....	93
823 – Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics.....	93
824 – Avances à des services de l'État.....	93
825 – Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex.....	93

Avances à l'audiovisuel public

841 – France Télévisions.....	94
842 – ARTE France.....	94
843 – Radio France.....	94
844 – France Médias Monde.....	95
845 – Institut national de l'audiovisuel.....	95
847 – TV5 Monde.....	95

Avances aux collectivités territoriales

832 – Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie.....	96
833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.....	96

Prêts à des États étrangers

851 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France.....	97
852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France.....	97
853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers.....	97
854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro.....	97

Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État.....	98
862 – Prêts pour le développement économique et social.....	98
863 – Prêts à la filière automobile.....	98

PARTIE II

Liste des objectifs et des indicateurs envisagés pour le PLF 2018

(budget général, budgets annexes et comptes spéciaux)

Budget général

MISSION

Action extérieure de l'État

Objectifs et indicateurs stratégiques

MAA.2	(P151.1)	Assurer un service consulaire de qualité
	P151.1.1	Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres (du point de vue de l'utilisateur)
MAA.1	(P185.2)	Renforcer le développement international
	P185.2.2	Promotion de l'attractivité de la France (du point de vue du citoyen)

Programme

105 – Action de la France en Europe et dans le monde

OBJECTIF 1	Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français
Indicateur 1.1	Evaluation de la politique de coopération, de sécurité et de défense (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.2	Veiller à la sécurité des Français à l'étranger (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 2	Promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe
Indicateur 2.1	Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 3	Assurer un service diplomatique efficient et de qualité
Indicateur 3.1	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 (du point de vue du citoyen)
Indicateur 3.2	Efficience de la fonction support (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.3	Efficience de la gestion immobilière (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.4	Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.5	Efficience de la fonction achat (du point de vue du contribuable)

Programme

185 – Diplomatie culturelle et d'influence

OBJECTIF 1	Renforcer l'influence culturelle de la France en Europe et dans le monde
Indicateur 1.1	Diffusion de la langue française (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 2	Renforcer le développement international
Indicateur 2.1	Appui au commerce extérieur (du point de vue du citoyen)
mission Indicateur 2.2	Promotion de l'attractivité de la France (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 3	Améliorer le pilotage et l'efficience dans la gestion des crédits
Indicateur 3.1	Dynamisation des ressources externes (du point de vue du contribuable)

Programme

151 – Français à l'étranger et affaires consulaires

OBJECTIF 1	Assurer un service consulaire de qualité
mission Indicateur 1.1	Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres (du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur 1.2 Nombre de documents délivrés par ETPT (du point de vue du contribuable)

Programme

347 – Présidence française du G7 *(nouveau)*

MISSION

Administration générale et territoriale de l'État

Objectifs et indicateurs stratégiques

MAB.1	(P307.1)	Améliorer la prévention des risques
	P307.1.2	Niveau de préparation aux crises (du point de vue du citoyen)
MAB.2	(P307.2)	Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres
	P307.2.2	Délais moyens de délivrance des titres (du point de vue de l'utilisateur)
MAB.3	(P216.1)	Optimiser la fonction juridique du ministère
	P216.1.1	Taux de réussite de l'Etat (SGAMI et préfectures) devant les juridictions administratives et judiciaires (du point de vue du citoyen)

Programme

307 – Administration territoriale

	OBJECTIF 1	Améliorer la prévention des risques
	Indicateur 1.1	Taux d'établissements recevant du public soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité (du point de vue du citoyen)
mission	Indicateur 1.2	Niveau de préparation aux crises (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 2	Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres
	Indicateur 2.1	Taux de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfectures (du point de vue de l'utilisateur)
mission	Indicateur 2.2	Délais moyens de délivrance des titres (du point de vue de l'utilisateur)
	OBJECTIF 3	Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité
	Indicateur 3.1	Taux de contrôle des actes des collectivités locales et établissements publics (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 3.2	Taux d'actes transmis via le système d'information @CTES (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 4	Développer les actions de modernisation et de qualité
	Indicateur 4.1	Taux de préfectures certifiées ou labellisées Qualipref numérique 2.0 (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

232 – Vie politique, culturelle et associative

	OBJECTIF 1	Organiser les élections au meilleur coût
	Indicateur 1.1	Coût moyen de l'élection par électeur inscrit sur les listes électorales (du point de vue du contribuable)

Programme

216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur

	OBJECTIF 1	Optimiser la fonction juridique du ministère
mission	Indicateur 1.1	Taux de réussite de l'Etat (SGAMI et préfectures) devant les juridictions administratives et judiciaires (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 2	Améliorer la qualité et l'efficacité des fonctions supports (libellé modifié)
	Indicateur 2.1	Efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 2.2	Efficacité informatique et bureautique (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 2.3	Efficacité immobilière (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 2.4	Efficacité de la fonction achat (du point de vue du contribuable)

MISSION

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

Objectifs et indicateurs stratégiques

MAC.1	(P149.1)	Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles ainsi que des filières agroalimentaires et forestières <i>(libellé modifié)</i>
	P149.1.1	Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles / concours publics à l'agriculture (du point de vue du contribuable) <i>(nouveau)</i>
	P149.1.4	Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.) (du point de vue du citoyen)
MAC.2	(P206.1)	Favoriser le changement de pratiques afin de préserver la santé publique et l'environnement
	P206.1.1	Maîtrise de l'utilisation des pesticides et des antibiotiques (du point de vue du citoyen)

Programme

149 – Économie et développement durable des entreprises agricoles, agroalimentaires et forestières

	OBJECTIF 1	Combiner la performance économique et environnementale des exploitations agricoles ainsi que des filières agroalimentaires et forestières <i>(libellé modifié)</i>
mission	Indicateur 1.1	Excédent brut d'exploitation des entreprises agricoles / concours publics à l'agriculture (du point de vue du contribuable) <i>(nouveau)</i>
	Indicateur 1.2	Evolution des parts de marché françaises à l'international pour les produits agricoles et agro-alimentaires, forêt-bois, bio-sources et le machinisme agricole (du point de vue du citoyen) <i>(nouveau)</i>
	Indicateur 1.3	Récolte de bois rapportée à la production biologique (du point de vue du citoyen)
mission	Indicateur 1.4	Part des superficies cultivées en agriculture biologique dans la superficie agricole utilisée (S.A.U.) (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.5	Part des agriculteurs certifiés en agriculture biologique dans le nombre total des agriculteurs (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 2	Investir dans les territoires ruraux et les filières d'avenir <i>(libellé modifié)</i>
	Indicateur 2.1	Poids de l'installation aidée (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 2.2	Part des bénéficiaires d'ICHN dans l'ensemble des demandeurs des aides PAC (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 2.3	Part des surfaces forestières gérées de façon durable (du point de vue du citoyen) <i>(nouveau)</i>
	OBJECTIF 3	Renforcer la qualité du service et maîtriser les coûts de gestion des politiques publiques <i>(libellé modifié)</i>
	Indicateur 3.1	Coût de gestion des aides PAC (du point de vue du contribuable)
	OBJECTIF 4	Mieux contrôler les activités de pêche <i>(nouveau)</i>
	Indicateur 4.1	Contrôles menés dans le cadre de la politique commune des pêches (du point de vue du citoyen)

Programme

206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

	OBJECTIF 1	Favoriser le changement de pratiques afin de préserver la santé publique et l'environnement
mission	Indicateur 1.1	Maîtrise de l'utilisation des pesticides et des antibiotiques (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.2	Promotion de l'ancrage territorial de l'alimentation (du point de vue du citoyen) <i>(libellé modifié)</i>

OBJECTIF 2 **Evaluer, prévenir et réduire les risques sanitaires à tous les stades de la production**
(libellé modifié)

Indicateur 2.1 Suivi de l'activité de l'ANSES (du point de vue du citoyen) *(nouveau)*

Indicateur 2.2 Suivi des non-conformités constatées lors des inspections (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 3 **S'assurer de la réactivité et de l'efficacité du système de contrôle sanitaire**

Indicateur 3.1 Préparation à la gestion de risques sanitaires (du point de vue du citoyen) *(libellé modifié)*

Indicateur 3.2 Efficacité des services de contrôle sanitaire (du point de vue du contribuable)

Programme

215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

OBJECTIF 1 **Sécuriser et simplifier l'accès des usagers au droit, aux données et procédures du ministère**

Indicateur 1.1 Taux d'utilisation des téléprocédures (du point de vue de l'utilisateur)

OBJECTIF 2 **Optimiser l'efficacité de la gestion des ressources humaines et s'assurer de la meilleure adéquation missions/moyens**

Indicateur 2.1 Efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)

Indicateur 2.2 Taux d'adéquation missions/moyens (du point de vue du contribuable)

Indicateur 2.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 3 **Mettre en oeuvre les actions ministérielles dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**

Indicateur 3.1 Efficacité de la fonction immobilière (du point de vue du contribuable)

Indicateur 3.2 Efficacité de la fonction achat (du point de vue du contribuable)

Indicateur 3.3 Efficacité de la fonction informatique (du point de vue du contribuable) *(libellé modifié)*

MISSION

Aide publique au développement

Objectifs et indicateurs stratégiques

MAD.1 (P209.3)

P209.3.2

Renforcer les partenariats, mettre en oeuvre les partenariats différenciés et promouvoir nos priorités géographiques

Concentration des subventions (du point de vue du citoyen)

Programme

110 – Aide économique et financière au développement

OBJECTIF 1

Faire valoir les priorités stratégiques françaises au sein des banques et fonds multilatéraux

Indicateur 1.1

Part des ressources subventionnées des banques multilatérales de développement et des fonds multilatéraux qui sont affectées aux zones géographiques prioritaires (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 2

Assurer une gestion efficace et rigoureuse des crédits octroyés à l'aide au développement

Indicateur 2.1

Montant d'aide au développement apportée par l'AFD sous forme de prêt par euro de subvention de l'Etat (du point de vue du contribuable)

Indicateur 2.2

Capacité de l'AFD et de la Banque mondiale à mener avec succès des projets compatibles avec la réalisation de leurs objectifs de développement (du point de vue du contribuable)

Programme

209 – Solidarité à l'égard des pays en développement

OBJECTIF 1

Lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités

Indicateur 1.1

Lutter contre la pauvreté et réduire les inégalités (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2

Promouvoir l'Agenda du développement durable

Indicateur 2.1

Promouvoir l'Agenda du développement durable (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 3

Renforcer les partenariats, mettre en oeuvre les partenariats différenciés et promouvoir nos priorités géographiques

Indicateur 3.1

Renforcer les partenariats (du point de vue du contribuable)

Indicateur 3.2

Concentration des subventions (du point de vue du citoyen)

mission

MISSION

Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation

Objectifs et indicateurs stratégiques

		Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé
MMB.1	(P167.1)	
	P167.1.1	Taux de satisfaction de l'"usager" de la JDC (du point de vue de l'utilisateur)
MMB.2	(P169.1)	Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles
	P169.1.1	Délai moyen de traitement d'un dossier de pension militaire d'invalidité (du point de vue de l'utilisateur)
Programme		167 – Liens entre la Nation et son armée
	OBJECTIF 1	Sensibiliser chaque classe d'âge à l'esprit de défense par une JDC de qualité et pour un coût maîtrisé
mission	Indicateur 1.1	Taux de satisfaction de l'"usager" de la JDC (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 1.2	Coût moyen par participant (du point de vue du contribuable)
Programme		169 – Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant
	OBJECTIF 1	Liquider les dossiers avec la meilleure efficacité et la meilleure qualité possibles
mission	Indicateur 1.1	Délai moyen de traitement d'un dossier de pension militaire d'invalidité (du point de vue de l'utilisateur)
	OBJECTIF 2	Régler les prestations de soins médicaux gratuits avec la meilleure efficacité possible
	Indicateur 2.1	Nombre moyen de dossiers de soins médicaux gratuits traités par agent (du point de vue du contribuable)
	OBJECTIF 3	Fournir les prestations de l'ONAC-VG avec la meilleure efficacité possible
	Indicateur 3.1	Nombre moyen de dossiers de cartes et titres traités par agent (du point de vue du contribuable)
	OBJECTIF 4	Fournir les prestations médicales, paramédicales et hôtelières aux pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides au meilleur rapport qualité-coût
	Indicateur 4.1	Coût de la journée d'un pensionnaire de l'INI (du point de vue du contribuable)
Programme		158 – Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale
	OBJECTIF 1	Améliorer le délai de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations après l'émission des recommandations favorables
	Indicateur 1.1	Délai moyen de paiement des dossiers d'indemnisation des victimes de spoliations (résidents français et non résidents) après émission de la recommandation (du point de vue de l'utilisateur)

MISSION

Cohésion des territoires

Objectifs et indicateurs stratégiques

MVA.1	(P109.1)	Aider les ménages modestes à faire face à leurs dépenses de logement
	P109.1.1	Taux d'effort net médian des ménages en locatif ordinaire ou en accession selon la configuration familiale et le type de parc (du point de vue du citoyen) (<i>libellé modifié</i>)
MVA.2	(P135.1)	Satisfaire dans les meilleurs délais la demande de logements locatifs, en particulier dans les zones tendues
	P135.1.1	Fluidité du parc de logements sociaux (du point de vue du citoyen)
MVA.3	(P177.1)	Améliorer la qualité de l'offre de services pour les personnes les plus vulnérables
	P177.1.2	Taux de réponse positive du SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) aux demandes d'hébergement et de logement (du point de vue de l'utilisateur)
MVA.4	(P147.3)	Lutter contre les concentrations de pauvreté et favoriser l'accès et le retour à l'emploi des habitants des QPV (<i>libellé modifié</i>)
	P147.3.1	Rapport entre le revenu fiscal moyen par unité de consommation des QPV et celui de leurs agglomérations (du point de vue de l'utilisateur)
MVA.5	(P112.1)	Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires
	P112.1.2	Ecart du taux de création d'entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire par rapport à la moyenne nationale (du point de vue du citoyen)

Programme

177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables

OBJECTIF 1	Améliorer la qualité de l'offre de services pour les personnes les plus vulnérables
Indicateur 1.1	Part des personnes sortant de CHRS qui accèdent à un logement (du point de vue du citoyen)
mission Indicateur 1.2	Taux de réponse positive du SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) aux demandes d'hébergement et de logement (du point de vue de l'utilisateur)
Indicateur 1.3	Proportion de places en logement accompagné par rapport au nombre de places d'hébergement (HI + HS + HU) (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 2	Améliorer l'efficience de l'offre de services pour les personnes les plus vulnérables
Indicateur 2.1	Suivi de la contractualisation pluriannuelle entre les opérateurs locaux et l'État (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.2	Écart type des coûts moyens régionaux d'une place en CHRS (du point de vue du contribuable)

Programme

109 – Aide à l'accès au logement

OBJECTIF 1	Aider les ménages modestes à faire face à leurs dépenses de logement
mission Indicateur 1.1	Taux d'effort net médian des ménages en locatif ordinaire ou en accession selon la configuration familiale et le type de parc (du point de vue du citoyen) (<i>libellé modifié</i>)

Programme

135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat

OBJECTIF 1	Satisfaire dans les meilleurs délais la demande de logements locatifs, en particulier dans les zones tendues
mission Indicateur 1.1	Fluidité du parc de logements sociaux (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.2	Pourcentage de logements locatifs sociaux financés (en PLUS, PLAI) et agréés (en PLS) par zone (du point de vue du contribuable)

	Indicateur 1.3	Part des personnes auxquelles une offre de logement adaptée a été faite dans le cadre de la mise en oeuvre du droit au logement opposable (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 2	Promouvoir la mixité sociale au sein des agglomérations
	Indicateur 2.1	Atteinte des objectifs annuels de financement de logements locatifs sociaux (LLS) dans les communes soumises à l'article 55 de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU) (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 3	Améliorer et adapter la qualité du parc privé
	Indicateur 3.1	Performance des dispositifs de l'Anah traitant des principaux enjeux de l'habitat privé (du point de vue de l'utilisateur) (<i>nouveau</i>)
	OBJECTIF 4	Soutenir l'accession sociale à la propriété
	Indicateur 4.1	Pourcentage des bénéficiaires du PTZ+ par catégorie de revenus (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 5	Promouvoir le développement durable dans le logement et, plus généralement, dans la construction
	Indicateur 5.1	Part des dépenses énergétiques relatives au chauffage dans la consommation énergétique globale des logements (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 6	Promouvoir la planification, la connaissance et le développement des territoires
	Indicateur 6.1	Taux de pénétration de la planification urbaine intercommunale (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 6.2	Développement des pôles urbains d'intérêt national (du point de vue du citoyen)
Programme		112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire
	OBJECTIF 1	Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires
	Indicateur 1.1	Efficience des financements attribués aux entreprises bénéficiaires de la prime d'aménagement du territoire (du point de vue du citoyen)
mission	Indicateur 1.2	Ecart du taux de création d'entreprises dans les zones prioritaires d'aménagement du territoire par rapport à la moyenne nationale (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 2	Accompagner les mutations économiques et renforcer la cohésion sociale et territoriale
	Indicateur 2.1	Taux d'emplois directs créés dans les contrats de redynamisation des sites de défense (CRSD et PLR) (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 2.2	Réduction du temps d'accès des usagers à une maison de services au public (du point de vue de l'utilisateur)
Programme		162 – Interventions territoriales de l'État
	OBJECTIF 1	Reconquérir la qualité de l'eau en Bretagne
	Indicateur 1.1	Concentration moyenne en nitrates des cours d'eau des baies du plan algues vertes (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 2	Assurer une remise à niveau des équipements structurants de la Corse
	Indicateur 2.1	Qualité des équipements structurants de la Corse (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 3	Préserver la biodiversité, les habitats et le caractère de zone humide du Marais poitevin
	Indicateur 3.1	Evolution de la surface des prairies dans la zone du Marais poitevin par rapport à celle constatée dans les départements couvrant la zone (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 4	Réduire l'exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe au chlordécone
	Indicateur 4.1	Exposition des populations de Martinique et de Guadeloupe au chlordécone via les denrées alimentaires consommées ou mises sur le marché (du point de vue du citoyen)

Programme

147 – Politique de la ville

OBJECTIF 1 **Renforcer l'activité et la mixité fonctionnelle des territoires urbains prioritaires** (*libellé modifié*)

Indicateur 1.1 Écart entre la densité d'établissements exerçant une activité d'industrie et de commerce dans les territoires entrepreneurs et celle constatée dans les unités urbaines correspondantes (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 **Améliorer l'encadrement éducatif et les chances de réussite scolaire des élèves les plus en difficulté**

Indicateur 2.1 Évolution des chances de réussite scolaire des élèves scolarisés en collège REP+ dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 3 **Lutter contre les concentrations de pauvreté et favoriser l'accès et le retour à l'emploi des habitants des QPV** (*libellé modifié*)

mission

Indicateur 3.1 Rapport entre le revenu fiscal moyen par unité de consommation des QPV et celui de leurs agglomérations (du point de vue de l'utilisateur)

OBJECTIF 4 **Améliorer la qualité de l'habitat pour les habitants des quartiers concernés par le PNRU et le NPNRU** (*libellé modifié*)

Indicateur 4.1 Suivi de la reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux dans le cadre des programmes de rénovation urbaine (du point de vue de l'utilisateur) (*libellé modifié*)

MISSION

Conseil et contrôle de l'État**Objectifs et indicateurs stratégiques**

MCA.1	(P126.1)	Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation
	P126.1.1	Production intellectuelle du CESE (du point de vue du citoyen)
MCA.2	(P164.2)	Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques
	P164.2.1	Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes (du point de vue du citoyen)
MCA.3	(P165.1)	Réduire les délais de jugement
	P165.1.1	Délai moyen constaté de jugement des affaires (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives

OBJECTIF 1		Réduire les délais de jugement
mission	Indicateur 1.1	Délai moyen constaté de jugement des affaires (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 1.2	Proportion d'affaires en stock enregistrées depuis plus de 2 ans au Conseil d'Etat, dans les cours administratives d'appel et dans les tribunaux administratifs et depuis plus d'un an à la Cour nationale du droit d'asile (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 2		Maintenir la qualité des décisions juridictionnelles
	Indicateur 2.1	Taux d'annulation des décisions juridictionnelles (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 3		Améliorer l'efficacité des juridictions
	Indicateur 3.1	Nombre d'affaires réglées par membre du Conseil d'État, par magistrat des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ou par rapporteur de la Cour nationale du droit d'asile (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 3.2	Nombre d'affaires réglées par agent de greffe (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 4		Assurer l'efficacité du travail consultatif
	Indicateur 4.1	Proportion des textes examinés en moins de deux mois par les sections administratives du Conseil d'Etat (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

126 – Conseil économique, social et environnemental

OBJECTIF 1		Associer les principales organisations de la société civile à l'élaboration de la politique économique sociale et environnementale de la Nation
mission	Indicateur 1.1	Production intellectuelle du CESE (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.2	Activités partenariales (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.3	Diffusion des avis du CESE et mention dans la presse de l'institution et de ses travaux (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 2		Assurer le bon fonctionnement de l'institution
	Indicateur 2.1	Assiduité aux réunions (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 2.2	Fonctionnement (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 2.3	Gestion environnementale de l'institution (du point de vue du citoyen)

Programme

164 – Cour des comptes et autres juridictions financières

- OBJECTIF 1 **Garantir la qualité des comptes publics**
- Indicateur 1.1 Part contrôlée des comptes tenus par les comptables publics (en masse financière) (du point de vue du citoyen)
 - Indicateur 1.2 Effets sur les comptes des travaux de certification (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 2 **Contribuer à l'amélioration de la gestion publique et des politiques publiques**
- mission**
- Indicateur 2.1 Suites données aux recommandations de la Cour et des chambres régionales et territoriales des comptes (du point de vue du citoyen)
 - Indicateur 2.2 Délais des travaux d'examen de la gestion (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 3 **Assister les pouvoirs publics**
- Indicateur 3.1 Réalisation des travaux demandés par les pouvoirs publics dans les délais (du point de vue de l'utilisateur)
 - Indicateur 3.2 Nombre d'auditions au Parlement (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 4 **Informer les citoyens**
- Indicateur 4.1 Nombre de retombées presse (du point de vue du citoyen)
 - Indicateur 4.2 Fréquentation du site Internet des juridictions financières (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 5 **Sanctionner les irrégularités et la mauvaise gestion**
- Indicateur 5.1 Délais de jugement (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

340 – Haut Conseil des finances publiques

- OBJECTIF 1 **Contribuer à la qualité de l'élaboration des projets de textes financiers**
- Indicateur 1.1 Avis rendus dans les délais (du point de vue du citoyen)

MISSION

Crédits non répartis

Programme

551 – Provision relative aux rémunérations publiques

Programme

552 – Dépenses accidentelles et imprévisibles

MISSION

Culture

Objectifs et indicateurs stratégiques

MCB.1	(P175.2)	Accroître l'accès du public au patrimoine national
	P175.2.2	Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales (du point de vue du citoyen)
MCB.2	(P224.1)	Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur
	P224.1.1	Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (du point de vue du citoyen)
MCB.3	(P224.2)	Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle
	P224.2.1	Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (du point de vue de l'utilisateur)
MCB.4	(P131.1)	Inciter à l'innovation et à la diversité de la création
	P131.1.1	Renouvellement des bénéficiaires des dispositifs de soutien à la création (du point de vue du citoyen)

Programme

175 – Patrimoines

OBJECTIF 1	Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines
Indicateur 1.1	Part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.2	Archéologie préventive : Proportion des dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic et/ou d'un arrêté de prescription de fouilles préventives (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.3	Qualité de la maîtrise d'ouvrage Etat (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 2	Accroître l'accès du public au patrimoine national
Indicateur 2.1	Accessibilité des collections au public (du point de vue du citoyen)
mission Indicateur 2.2	Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.3	Taux de satisfaction du public des institutions et des sites patrimoniaux (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 3	Élargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics
Indicateur 3.1	Effet de levier de la participation financière de l'Etat dans les travaux de restauration des monuments historiques qui ne lui appartiennent pas (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.2	Taux de ressources propres des institutions patrimoniales et architecturales (du point de vue du contribuable)

Programme

131 – Création

OBJECTIF 1	Inciter à l'innovation et à la diversité de la création
mission Indicateur 1.1	Renouvellement des bénéficiaires des dispositifs de soutien à la création (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.2	Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 2	Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création
Indicateur 2.1	Équilibre financier des opérateurs (du point de vue du contribuable)
Indicateur 2.2	Promotion de l'emploi artistique (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 3 **Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire**

Indicateur 3.1 Fréquentation des lieux subventionnés (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 4 **Diffuser davantage les oeuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger**

Indicateur 4.1 Effort de diffusion territoriale (du point de vue du citoyen)

Indicateur 4.2 Intensité de représentation et de diffusion des spectacles (du point de vue du contribuable)

Programme

224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

OBJECTIF 1 **Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur**

mission

Indicateur 1.1 Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 **Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle**

mission

Indicateur 2.1 Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur 2.2 Effort de développement de l'éducation artistique et culturelle dans les territoires prioritaires (du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur 2.3 Accessibilité des établissements publics d'enseignement supérieur culturel aux personnes en situation de handicap (du point de vue de l'utilisateur)

OBJECTIF 3 **Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien**

Indicateur 3.1 Coût des fonctions soutien par ETP (hors charges immobilières) (du point de vue du contribuable)

Indicateur 3.2 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)

Indicateur 3.3 Ratio d'efficacité bureautique (du point de vue du contribuable)

Indicateur 3.4 Efficacité de la gestion immobilière (du point de vue du contribuable)

Indicateur 3.5 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 (du point de vue du citoyen)

Indicateur 3.6 Indicateur transversal d'efficacité de la fonction achats (du point de vue du contribuable)

MISSION

Défense

Objectifs et indicateurs stratégiques

MDA.1 (P178.4) **Assurer la fonction stratégique intervention**
P178.4.1 Capacité des armées à intervenir dans une situation mettant en jeu la sécurité de la France (du point de vue du citoyen)

MDA.2 (P146.1) **Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées**

P146.1.1 Taux de réalisation des équipements (du point de vue du citoyen)

Programme

144 – Environnement et prospective de la politique de défense

OBJECTIF 1 Renforcer une démarche prospective européenne en matière de sécurité et de défense en promouvant une démarche prospective commune

Indicateur 1.1 Taux de coopération européenne en matière de prospective, de recherche et de technologie (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 Améliorer le niveau de sécurité des forces et du patrimoine industriel et économique lié à la défense (DPSD)

Indicateur 2.1 Taux d'avis émis dans les délais prescrits (du point de vue du citoyen)

Indicateur 2.2 Taux des sites du domaine militaire et des sites industriels et économiques liés à la défense inspectés dans les délais prescrits (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 3 Développer les capacités scientifiques technologiques et industrielles nécessaires à la défense

Indicateur 3.1 Taux de progression des technologies spécifiques nécessaires à la défense (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 4 Contribuer à l'autorisation et au contrôle des transferts des biens et technologies sensibles

Indicateur 4.1 Délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

178 – Préparation et emploi des forces

OBJECTIF 1 Assurer la fonction stratégique connaissance-anticipation

Indicateur 1.1 Taux de satisfaction de la fonction stratégique connaissance - anticipation (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 Assurer la fonction stratégique de prévention

Indicateur 2.1 Efficacité du pré-positionnement des forces (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 3 Assurer la fonction stratégique de protection (sauvegarde)

Indicateur 3.1 Taux de satisfaction des contrats opérationnels permettant d'assurer la fonction stratégique de protection (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 4 Assurer la fonction stratégique intervention

mission Indicateur 4.1 Capacité des armées à intervenir dans une situation mettant en jeu la sécurité de la France (du point de vue du citoyen)

Indicateur 4.2 Capacité à réaliser les contrats opérationnels permettant de gérer les crises (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 5 **Assurer la préparation des forces dans les délais impartis pour permettre la montée en puissance maximale des capacités militaires prévues par le Livre blanc**

Indicateur 5.1 Niveau de réalisation des activités et de l'entraînement (du point de vue du citoyen)

Indicateur 5.2 Disponibilité des matériels par rapport aux exigences des contrats opérationnels (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 6 **Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles pour concentrer la ressource sur le renouvellement des matériels et les opérations**

Indicateur 6.1 Efficacité de la fonction « restauration-hébergement » (du point de vue du contribuable)

Indicateur 6.2 Coût de la fonction maintien en condition opérationnelle par milieu (du point de vue du contribuable)

Programme

212 – Soutien de la politique de la défense

OBJECTIF 1 **Réussir la transformation du ministère et garantir les grands équilibres portés par la LPM**

Indicateur 1.1 Taux de reclassement du personnel militaire (du point de vue du contribuable)

Indicateur 1.2 Performance des leviers de départs aidés rapportée aux volumes de déflation (du point de vue de l'utilisateur)

OBJECTIF 2 **Mettre les infrastructures à la disposition des forces armées en maîtrisant les coûts et les délais.**

Indicateur 2.1 Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 3 **Rationaliser le développement des projets informatiques**

Indicateur 3.1 Respect des délais et des coûts des projets informatiques (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 4 **Développer la politique mémorielle et culturelle du ministère afin de favoriser la transmission de l'esprit de défense**

Indicateur 4.1 Ressources propres des trois musées rapportées à leur coût de fonctionnement (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 5 **Renforcer l'efficacité du soutien sur des fonctions cibles**

Indicateur 5.1 Efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)

Indicateur 5.2 Efficacité immobilière (du point de vue du contribuable)

Indicateur 5.3 Efficacité de la fonction achat (du point de vue du contribuable)

Indicateur 5.4 Efficacité bureautique (du point de vue du contribuable)

Indicateur 5.5 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 (du point de vue du citoyen)

Programme

146 – Équipement des forces

OBJECTIF 1 **Mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires au succès des opérations des forces armées**

mission

Indicateur 1.1 Taux de réalisation des équipements (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.2 Évolution annuelle moyenne des délais de réalisation des opérations d'armement principales (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 **Assurer une efficacité maximale de la dépense d'équipement des forces**

Indicateur 2.1 Efficacité du processus de paiement (du point de vue du contribuable)

Indicateur 2.2 Évolution annuelle moyenne des devis à terminaison des opérations d'armement principales (du point de vue du contribuable)

MISSION

Direction de l'action du Gouvernement

Objectifs et indicateurs stratégiques

MDC.1	(P129.1)	Favoriser l'adoption, dans les meilleurs délais, des décrets d'application des lois et des mesures de transposition des directives européennes
	P129.1.1	Taux d'application des lois (du point de vue du citoyen)
	P129.1.2	Taux de déficit de transposition des directives européennes (du point de vue du citoyen)
MDC.2	(P129.5)	Améliorer la sécurité et la performance des systèmes d'information de l'Etat
	P129.5.1	Niveau de sécurité des systèmes d'information de l'Etat (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

129 – Coordination du travail gouvernemental

	OBJECTIF 1	Favoriser l'adoption, dans les meilleurs délais, des décrets d'application des lois et des mesures de transposition des directives européennes
mission	Indicateur 1.1	Taux d'application des lois (du point de vue du citoyen)
mission	Indicateur 1.2	Taux de déficit de transposition des directives européennes (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 2	Améliorer l'information du citoyen sur les actions du Gouvernement
	Indicateur 2.1	Niveau d'information sur l'action du gouvernement (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 2.2	Niveau de connaissance des citoyens sur le danger des drogues (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 3	Améliorer la coordination des actions interministérielles de lutte contre les drogues et les toxicomanies
	Indicateur 3.1	Niveau de mobilisation des partenaires locaux dans la lutte contre les drogues (du point de vue du contribuable)
	OBJECTIF 4	Eclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue
	Indicateur 4.1	Apport des travaux stratégiques et prospectifs pour éclairer l'action des pouvoirs publics et préparer les réformes (du point de vue de l'utilisateur)
	OBJECTIF 5	Améliorer la sécurité et la performance des systèmes d'information de l'Etat
mission	Indicateur 5.1	Niveau de sécurité des systèmes d'information de l'Etat (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 5.2	Niveau de maturité des systèmes d'information ministériels (du point de vue de l'utilisateur)
	OBJECTIF 6	Accompagner les administrations dans leur transformation et la simplification de leurs relations avec les usagers
	Indicateur 6.1	Taux de déploiement effectif des mesures de simplifications (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 6.2	Ouverture et diffusion des données publiques (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 6.3	Pourcentage des personnels d'encadrement partenaires du SGMAP estimant qu'il apporte un appui efficace dans la mise en oeuvre de la modernisation de l'action publique à travers ses actions (du point de vue de l'utilisateur)
	OBJECTIF 7	Optimiser le coût et la gestion des fonctions support
	Indicateur 7.1	Ratio d'efficacité bureautique (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 7.2	Efficacité de la gestion immobilière (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 7.3	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 7.4	Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 7.5	Efficacité de la fonction achat (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 7.6	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 (du point de vue du citoyen)

Programme	308 – Protection des droits et libertés
OBJECTIF 1	Défendre et protéger efficacement les droits et les libertés
Indicateur 1.1	Nombre de dossiers et de réclamations traités par an et par un ETP d'agent traitant (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.2	Délai moyen d'instruction des dossiers (du point de vue de l'utilisateur)
Indicateur 1.3	Nombre de lieux contrôlés (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.4	Taux d'effectivité du suivi des prises de position des AAI (du point de vue du citoyen) (<i>libellé modifié</i>)
OBJECTIF 2	Éclairer la décision politique en offrant une expertise reconnue
Indicateur 2.1	Développer et offrir une expertise reconnue permettant d'éclairer avec réactivité la décision politique ou le débat public (du point de vue de l'utilisateur) (<i>libellé modifié</i>)
OBJECTIF 3	Optimiser la gestion des fonctions support
Indicateur 3.1	Ratio d'efficacité bureautique (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.2	Efficacité de la gestion immobilière (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.3	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.4	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 (du point de vue du citoyen)
Programme	333 – Moyens mutualisés des administrations déconcentrées
OBJECTIF 1	Améliorer l'efficacité de la gestion des services déconcentrés de l'Etat
Indicateur 1.1	Ratio d'efficacité bureautique (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.2	Dépenses de fonctionnement par agent (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.3	Optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 2	Assurer la parité des emplois de direction départementale interministérielle et de secrétaires généraux aux affaires régionales
Indicateur 2.1	Taux de féminisation des postes de direction (du point de vue du citoyen)

MISSION

Écologie, développement et mobilité durables

Objectifs et indicateurs stratégiques

MTA.1	(P203.3)	Améliorer la régulation dans les transports routiers et développer la part des modes alternatifs à la route
	P203.3.1	Part modale des transports non routiers (du point de vue du citoyen)
MTA.2	(P181.1)	Limiter l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement
	P181.1.1	Nombre total pondéré de contrôles des installations classées sur effectif de l'inspection (en ETPT) (du point de vue du contribuable)
MTA.3	(P174.2)	Réduire les émissions de gaz à effet de serre
	P174.2.1	Emissions de gaz à effet de serre par habitant (du point de vue du citoyen)

Programme

203 – Infrastructures et services de transports

OBJECTIF 1		Réaliser au meilleur coût les projets de desserte planifiés et moderniser efficacement les réseaux de transports
	Indicateur 1.1	Ecart entre les réalisations et les prévisions de coûts pour les opérations mises en service (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 1.2	Intérêt socio-économique des opérations (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 2		Améliorer la qualité des infrastructures de transports
	Indicateur 2.1	Coût des opérations de régénération et d'entretien du réseau ferré (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 2.2	Etat des réseaux routier, ferroviaire et fluvial (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 3		Améliorer la régulation dans les transports routiers et développer la part des modes alternatifs à la route
	Indicateur 3.1	Part modale des transports non routiers (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 3.2	Part de marché des grands ports maritimes (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 3.3	Contrôle des transports routiers (du point de vue du citoyen)

mission

Programme

205 – Affaires maritimes (*libellé modifié*)

OBJECTIF 1		Renforcer la sécurité maritime et la protection de l'environnement
	Indicateur 1.1	Ratio entre le nombre de personnes sauvées et le nombre de personnes impliquées dans un accident maritime après une opération de sauvetage coordonnée par les CROSS (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.2	Taux d'identification des sources à l'origine de rejets illicites et polluants en mer (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.3	Contrôle des navires (du point de vue du citoyen) (<i>libellé modifié</i>)
OBJECTIF 2		Promouvoir la flotte de commerce et l'emploi maritime
	Indicateur 2.1	Taux des actifs maritimes (employés dans les domaines maritime et para-maritime) parmi les anciens élèves des établissements d'enseignement maritime 3 ans après l'obtention de leur diplôme de formation initiale (du point de vue de l'utilisateur) (<i>libellé modifié</i>)
	Indicateur 2.2	Evolution de l'emploi et de la flotte de commerce maritime (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 3		Mieux contrôler les activités maritimes et en particulier la pêche
	Indicateur 3.1	Taux d'infractions constatées à la pêche (du point de vue du citoyen)

Programme	113 – Paysages, eau et biodiversité
OBJECTIF 1	Assurer la gestion intégrée de la ressource en eau
Indicateur 1.1	Masses d'eau en bon état (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.2	Préservation de la ressource en eau (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 2	Préserver et restaurer la biodiversité
Indicateur 2.1	Préservation de la biodiversité ordinaire (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.2	Effort de protection des espaces naturels terrestres et maritimes (du point de vue du citoyen)
Programme	159 – Expertise, information géographique et météorologie
OBJECTIF 1	Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques (libellé modifié)
Indicateur 1.1	Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques (du point de vue du citoyen) (libellé modifié)
Indicateur 1.2	Financement de l'établissement par des ressources propres (du point de vue du contribuable) (libellé modifié)
OBJECTIF 2	Cérema : devenir le centre de ressources et d'expertises partagé entre l'Etat et les collectivités territoriales, en appui aux politiques publiques d'aménagement durable des territoires (libellé modifié)
Indicateur 2.1	Renforcer les relations de partenariat et d'innovation avec les collectivités territoriales (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 3	IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité (libellé modifié)
Indicateur 3.1	Appétence pour les données de l'IGN (du point de vue de l'utilisateur) (nouveau)
OBJECTIF 4	Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques
Indicateur 4.1	Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique (du point de vue de l'utilisateur) (nouveau)
Programme	181 – Prévention des risques
OBJECTIF 1	Limitier l'exposition aux risques technologiques et réduire l'impact des pollutions industrielles et agricoles sur les personnes, les biens et l'environnement
mission Indicateur 1.1	Nombre total pondéré de contrôles des installations classées sur effectif de l'inspection (en ETPT) (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 2	Réduire l'impact des déchets et des produits sur les personnes, les biens et l'environnement
Indicateur 2.1	Efficacité du fonds déchets (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 3	Réduire la vulnérabilité des personnes, des biens et de l'environnement aux risques naturels majeurs et hydrauliques
Indicateur 3.1	Nombre de communes couvertes par un PPR (du point de vue du citoyen)
Indicateur 3.2	Prévention des inondations (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 4	Assurer un contrôle performant de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et renforcer l'information du public
Indicateur 4.1	Maîtrise des délais de publication des décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire (du point de vue de l'utilisateur)

Programme	174 – Énergie, climat et après-mines
OBJECTIF 1	Maîtriser l'énergie en réduisant la consommation et en développant l'usage des énergies renouvelables
Indicateur 1.1	Effizienz du fonds chaleur renouvelable de l'ADEME (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 2	Réduire les émissions de gaz à effet de serre
mission Indicateur 2.1	Emissions de gaz à effet de serre par habitant (du point de vue du citoyen)
Programme	345 – Service public de l'énergie
OBJECTIF 1	Apporter une aide aux ménages en situation de précarité énergétique pour payer leurs factures d'énergie
Indicateur 1.1	Nombre de ménages bénéficiaires (du point de vue du citoyen)
Programme	217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
OBJECTIF 1	Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique vers un développement durable
Indicateur 1.1	Nombre d'emplois dans les éco-activités (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 2	Etre une administration exemplaire, au regard du développement durable, dans la maîtrise des moyens de fonctionnement
Indicateur 2.1	Ratio d'effizienz bureautique (du point de vue du contribuable)
Indicateur 2.2	Effizienz de la gestion immobilière (du point de vue du contribuable)
Indicateur 2.3	Effizienz de la fonction achat (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 3	Appliquer une politique des ressources humaines responsable
Indicateur 3.1	Ratio d'effizienz de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.2	Taux d'emploi des travailleurs handicapés au sein des deux ministères (du point de vue du citoyen)

MISSION

Économie

Objectifs et indicateurs stratégiques

MDB.1	(P134.1)	Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises
	P134.1.1	Ecart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance financement et celui des entreprises comparables (du point de vue du citoyen)
MDB.2		Développer un environnement juridique et administratif favorable à la création et à la croissance des entreprises
	MDB.2.1	Rang de classement de la France dans l'étude « Doing Business » de la Banque Mondiale (du point de vue du citoyen)

Programme

134 – Développement des entreprises et du tourisme

	OBJECTIF 1	Renforcer l'efficacité des aides aux entreprises
mission	Indicateur 1.1	Ecart entre le taux de croissance des entreprises aidées par Bpifrance financement et celui des entreprises comparables (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.2	Ecart de taux de pérennité à 3 ans des entreprises aidées (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 2	Améliorer l'efficacité du soutien public à l'internationalisation des entreprises
	Indicateur 2.1	Evolution de l'efficience du financement public de Business France en matière d'internationalisation des entreprises (du point de vue du contribuable) (<i>libellé modifié</i>)
	OBJECTIF 3	Assurer le fonctionnement loyal et sécurisé des marchés
	Indicateur 3.1	Taux de suite opérationnelle des indices de pratiques anticoncurrentielles transmis aux services spécialisés (BIEC) (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 3.2	Part des suites correctives et répressives dans les suites aux contrôles d'établissements (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 4	Promouvoir l'offre touristique de qualité et le tourisme social
	Indicateur 4.1	Impact des politiques sociales de l'ANCV (du point de vue du contribuable)

Programme

343 – Plan 'France Très haut débit'

	OBJECTIF 1	Couvrir intégralement la France en accès à très haut débit d'ici 2022
	Indicateur 1.1	Part des logements et locaux professionnels de la zone d'intervention des collectivités territoriales qui seront éligibles au très haut débit d'ici 2022 (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

220 – Statistiques et études économiques

	OBJECTIF 1	Respecter les engagements de la France par rapport à l'Europe en termes de délais de diffusion des résultats économiques
	Indicateur 1.1	Nombre de jours de retard cumulés entre les dates de diffusion et les dates prévues dans les engagements européens (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 2	Développer la dématérialisation des enquêtes, dans le but d'alléger la charge de réponse des enquêtés, de gagner en qualité et de réduire les coûts (<i>nouveau</i>)
	Indicateur 2.1	Dématérialisation des enquêtes (du point de vue de l'utilisateur) (<i>nouveau</i>)
	OBJECTIF 3	Faire parler les chiffres de l'Insee et aller au-devant de tous les publics (<i>nouveau</i>)
	Indicateur 3.1	Pertinence de l'Insee du point de vue des utilisateurs du site Insee.fr (du point de vue de l'utilisateur) (<i>nouveau</i>)

Programme

305 – Stratégie économique et fiscale

- OBJECTIF 1 **Assurer la qualité de l'analyse et des prévisions présentées dans le projet de loi de finances, dans le domaine des évolutions économiques et dans celui des recettes fiscales**
- Indicateur 1.1 Fiabilité comparée, au vu des réalisations, des prévisions du Gouvernement présentées dans le RESF et de celles des instituts de conjoncture (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 1.2 Fiabilité des prévisions de recettes fiscales (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 1.3 Fiabilité des prévisions de dépenses fiscales (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 2 **Contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale**
- Indicateur 2.1 Délais de production de la doctrine fiscale opposable à l'administration (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 3 **Assurer l'efficacité du réseau international de la Direction générale du Trésor**
- Indicateur 3.1 Mise à disposition par les services économiques d'une information économique ciblée, pertinente et actualisée (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 4 **Assurer un traitement efficace du surendettement**
- Indicateur 4.1 Capacité de la Banque de France à traiter dans les meilleurs délais un dossier de surendettement (du point de vue de l'utilisateur)
- Indicateur 4.2 Proportion des mesures permettant l'apurement total et définitif de la situation de surendettement (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 4.3 Efficacité du traitement des dossiers de surendettement (du point de vue du contribuable)

MISSION

Engagements financiers de l'État

Objectifs et indicateurs stratégiques

<p>MEB.1 (P117.1) P117.1.2</p>	<p>Couvrir le programme d'émission dans les meilleures conditions d'efficience et de sécurité</p> <p>Taux de couverture moyen des adjudications (du point de vue du citoyen)</p>
<p>MEB.2 (P145.1) P145.1.1 P145.1.2</p>	<p>Favoriser l'investissement dans le logement en préservant l'équilibre financier du fonds d'épargne</p> <p>Efficience du fléchage de l'épargne réglementée vers le financement du logement social (du point de vue du citoyen)</p> <p>Prélèvement effectué par l'Etat sur le fonds d'épargne (du point de vue du contribuable)</p>
<p>Programme</p>	<p>117 – Charge de la dette et trésorerie de l'État (crédits évaluatifs)</p>
<p>OBJECTIF 1</p>	<p>Couvrir le programme d'émission dans les meilleures conditions d'efficience et de sécurité</p>
<p>Indicateur 1.1</p>	<p>Adjudications non couvertes (du point de vue du citoyen)</p>
<p>mission Indicateur 1.2</p>	<p>Taux de couverture moyen des adjudications (du point de vue du citoyen)</p>
<p>OBJECTIF 2</p>	<p>Optimiser la gestion de la trésorerie en fonction des conditions de marché</p>
<p>Indicateur 2.1</p>	<p>Solde du compte de l'Etat à la Banque de France en fin de journée (du point de vue du contribuable)</p>
<p>Indicateur 2.2</p>	<p>Rémunération des placements de trésorerie (du point de vue du contribuable)</p>
<p>OBJECTIF 3</p>	<p>Améliorer l'information préalable par les correspondants du Trésor de leurs opérations financières affectant le compte du Trésor</p>
<p>Indicateur 3.1</p>	<p>Taux d'annonce des correspondants du Trésor (du point de vue du citoyen)</p>
<p>OBJECTIF 4</p>	<p>Obtenir un niveau de contrôle des risques de qualité constante et qui minimise la survenance d'incidents</p>
<p>Indicateur 4.1</p>	<p>Qualité du système de contrôle (du point de vue du citoyen)</p>
<p>Indicateur 4.2</p>	<p>Incidents d'exécution des opérations de dette et de trésorerie (du point de vue du citoyen)</p>
<p>Programme</p>	<p>114 – Appels en garantie de l'État (crédits évaluatifs)</p>
<p>OBJECTIF 1</p>	<p>Assurer l'équilibre à moyen terme des procédures publiques d'assurance-crédit, notamment en maintenant une dispersion suffisante des catégories de risques garantis</p>
<p>Indicateur 1.1</p>	<p>Indice moyen pondéré du portefeuille des risques de l'assurance-crédit (risque pays) (du point de vue du contribuable)</p>
<p>OBJECTIF 2</p>	<p>Satisfaire la demande des entreprises en couverture de risque de change, sous la contrainte de la gestion à l'équilibre de la procédure</p>
<p>Indicateur 2.1</p>	<p>Position nette réévaluée (valeur du portefeuille risque/couverture au 31/12 de l'année) (du point de vue du contribuable)</p>
<p>Indicateur 2.2</p>	<p>Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'une garantie de change dont nombre de PME (du point de vue de l'utilisateur)</p>
<p>OBJECTIF 3</p>	<p>Encourager les PME à prospector les marchés extérieurs</p>
<p>Indicateur 3.1</p>	<p>Effet de levier de l'assurance-prospection (du point de vue du contribuable)</p>
<p>Indicateur 3.2</p>	<p>Taux de retour en fin de période de garantie (du point de vue du contribuable)</p>

OBJECTIF 4 Répondre aux besoins des entreprises en garanties du risque exportateur, tout en respectant le principe de subsidiarité et en limitant l'exposition de l'Etat sur les moins bons risques

Indicateur 4.1 Pourcentage des bons risques et des moins bons risques parmi les entreprises bénéficiaires des garanties du risque exportateur (du point de vue du citoyen)

Programme **145 – Épargne**

OBJECTIF 1 Favoriser l'investissement dans le logement en préservant l'équilibre financier du fonds d'épargne

mission Indicateur 1.1 Efficience du fléchage de l'épargne réglementée vers le financement du logement social (du point de vue du citoyen)

mission Indicateur 1.2 Prélèvement effectué par l'Etat sur le fonds d'épargne (du point de vue du contribuable)

Indicateur 1.3 Taux de clôtures de PEL donnant lieu à un prêt d'épargne logement (en nombre) (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 Encourager le développement de l'épargne individuelle à long terme afin de contribuer au financement de l'économie

Indicateur 2.1 Rapport des placements finançant les entreprises sur le total des placements des compagnies d'assurance dans le cadre des contrats d'assurance vie gérés (du point de vue du citoyen)

Programme **168 – Majoration de rentes**

Programme **336 – Dotation en capital du Mécanisme européen de stabilité**

Programme **338 – Augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement**

Programme **344 – Fonds de soutien relatif aux prêts et contrats financiers structurés à risque**

OBJECTIF 1 Assurer un versement efficient des aides aux collectivités territoriales, groupements, établissements publics locaux et services départementaux d'incendie et de secours dans le cadre de la sortie des emprunts à risque

Indicateur 1.1 Part (en nombre) des rejets de virement (du point de vue du contribuable)

MISSION

Enseignement scolaire**Objectifs et indicateurs stratégiques**

MEC.2	Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun exigibles au terme de la scolarité primaire
P139.1.2	Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de sixième, les principales composantes du domaine 1 "les langages pour penser et communiquer" du nouveau socle commun (du point de vue du citoyen)
P141.1.1	Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de sixième, les principales composantes du domaine 1 "les langages pour penser et communiquer" du nouveau socle commun dans l'enseignement public (du point de vue du citoyen)
MEC.3	Conduire le maximum de jeunes aux niveaux de compétences attendues en fin de formation initiale et à l'obtention des diplômes correspondants
MEC.3.1	Taux d'accès au diplôme national du brevet (DNB) (du point de vue du citoyen)
MEC.3.2	Taux d'accès au baccalauréat (champs public et privé) (du point de vue du citoyen)
MEC.3.3	Proportion de jeunes âgés de 18 à 24 ans ne possédant ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé et qui ne poursuivent ni études, ni formation (champs public et privé) (du point de vue du citoyen)
MEC.1	Favoriser la poursuite d'études des jeunes à l'issue de la scolarité secondaire (nouveau)
MEC.1.1	Poursuite d'études des nouveaux bacheliers issus de l'enseignement public et privé (du point de vue du citoyen) (nouveau)

Programme

140 – Enseignement scolaire public du premier degré

OBJECTIF 1	Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun exigibles au terme de la scolarité primaire
Indicateur 1.1	Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de CE2, les principales composantes du domaine 1 "les langages pour penser et communiquer" du nouveau socle commun (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.2	Taux de redoublement (du point de vue de l'utilisateur)
Indicateur 1.3	Proportion d'élèves entrant en sixième avec au moins un an de retard (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.4	Scolarisation des élèves du 1er degré en situation de handicap (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 2	Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués
Indicateur 2.1	Nombre d'académies bénéficiant d'une dotation globale équilibrée parmi les 30 académies (du point de vue du contribuable)
Indicateur 2.2	Écarts de taux d'encadrement à l'école primaire entre éducation prioritaire (EP) et hors EP et proportion d'enseignants avec 5 ans et plus d'ancienneté en EP (du point de vue du citoyen)

Programme

141 – Enseignement scolaire public du second degré

OBJECTIF 1	Conduire le maximum de jeunes aux niveaux de compétences attendues en fin de formation initiale et à l'obtention des diplômes correspondants
mission Indicateur 1.1	Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de sixième, les principales composantes du domaine 1 "les langages pour penser et communiquer" du nouveau socle commun dans l'enseignement public (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.2	Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de troisième, les principales composantes du domaine 1 "les langages pour penser et communiquer" du nouveau socle commun (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.3	Écart de taux de réussite au diplôme national du brevet (DNB) entre éducation prioritaire (EP) et hors EP (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.4	Mixité des filles et des garçons dans les formations technologiques et professionnelles (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.5	Taux d'accès au diplôme correspondant des élèves ou apprentis inscrits en première année d'un cycle de formation (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.6	Taux de redoublement (du point de vue de l'utilisateur)
Indicateur 1.7	Proportion d'élèves entrant en 3ème avec au moins un an de retard (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.8	Scolarisation des élèves du second degré en situation de handicap (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 2	Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire
Indicateur 2.1	Poursuite d'études des nouveaux bacheliers (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.2	Écarts de pourcentages entre les jeunes en situation d'emploi 7 mois après leur sortie du lycée (hors ceux qui poursuivent des études), selon le diplôme, et les 25-49 ans en situation d'emploi (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 3	Promouvoir un aménagement équilibré du territoire éducatif en optimisant les moyens alloués
Indicateur 3.1	Nombre d'académies bénéficiant d'une dotation équilibrée parmi les 30 académies (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.2	Écart de taux d'encadrement au collège entre éducation prioritaire (EP) et hors EP et proportion des enseignants de 5 ans d'ancienneté et plus en EP (du point de vue du citoyen)
Indicateur 3.3	Pourcentage d'heures d'enseignement non assurées (pour indisponibilité des locaux, absence d'enseignants non remplacés) (du point de vue de l'utilisateur)
Indicateur 3.4	Pourcentage d'heures d'enseignement délivrées devant des groupes de dix élèves ou moins (du point de vue du contribuable)

Programme

230 – Vie de l'élève

OBJECTIF 1	Faire respecter l'école, améliorer le climat scolaire et favoriser l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté
Indicateur 1.1	Taux d'absentéisme des élèves (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.2	Proportion d'actes de violence grave signalés (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.3	Taux de participation des lycéens aux élections des "Conseils des délégués pour la vie lycéenne" (CVL) (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 2	Promouvoir la santé des élèves et contribuer à améliorer leur qualité de vie
Indicateur 2.1	Proportion d'élèves des écoles en éducation prioritaire ayant bénéficié d'une visite médicale dans leur 6ème année (du point de vue du citoyen) <i>(libellé modifié)</i>
Indicateur 2.2	Qualité de vie perçue des élèves de troisième (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.3	Taux de couverture des prescriptions des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées pour la scolarisation des élèves en situation de handicap (du point de vue du citoyen)

Programme

139 – Enseignement privé du premier et du second degrés

OBJECTIF 1	Conduire tous les élèves à la maîtrise des connaissances et compétences du socle commun au terme de la scolarité primaire
Indicateur 1.1	Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de CE2, les principales composantes du domaine 1 "les langages pour penser et communiquer" du nouveau socle commun (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.2	Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de sixième, les principales composantes du domaine 1 "les langages pour penser et communiquer" du nouveau socle commun (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.3	Taux de redoublement (du point de vue de l'utilisateur)

mission

Indicateur 1.4	Proportion d'élèves venant du privé et entrant en sixième avec au moins un an de retard (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 2	Conduire le maximum de jeunes aux niveaux de compétences attendues en fin de formation initiale et à l'obtention des diplômes correspondants
Indicateur 2.1	Proportion d'élèves maîtrisant, en fin de troisième, les principales composantes du domaine 1 "les langages pour penser et communiquer" du nouveau socle commun (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.2	Mixité des filles et des garçons dans les formations technologiques et professionnelles (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.3	Taux d'accès au diplôme correspondant des élèves ou apprentis inscrits en première année d'un cycle de formation (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.4	Taux de redoublement (du point de vue de l'utilisateur)
Indicateur 2.5	Proportion d'élèves entrant en 3ème avec au moins un an de retard (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 3	Favoriser la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de leur scolarité secondaire
Indicateur 3.1	Poursuite d'études des nouveaux bacheliers (du point de vue du citoyen)
Indicateur 3.2	Ecart de pourcentages entre les jeunes en situation d'emploi 7 mois après leur sortie du lycée (hors ceux qui poursuivent des études) - selon le diplôme - et les 25-49 ans en situation d'emploi (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 4	Répondre aux besoins éducatifs de tous les élèves sur l'ensemble du territoire
Indicateur 4.1	Scolarisation des élèves en situation de handicap dans l'enseignement primaire et secondaire (du point de vue du citoyen)
Indicateur 4.2	Taux de remplacement (des congés maladie ou maternité) (du point de vue de l'utilisateur)
Indicateur 4.3	Nombre d'académies bénéficiant d'une dotation en personnels équilibrée (du point de vue du contribuable)
Programme	214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale
OBJECTIF 1	Réussir la programmation et la gestion des grands rendez-vous de l'année scolaire
Indicateur 1.1	Nombre de postes d'enseignants non pourvus à la rentrée scolaire et durée moyenne des vacances de postes (enseignement public) (du point de vue de l'utilisateur)
Indicateur 1.2	Coût des examens des élèves et des concours de personnels enseignants par candidat présent (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 2	Améliorer la qualité de la gestion des ressources humaines
Indicateur 2.1	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en faveur des personnes handicapées prévue par la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.2	Efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)
Indicateur 2.3	Part des surnombres disciplinaires (du point de vue du contribuable)
Indicateur 2.4	Efficacité et efficacité du remplacement des personnels enseignants des premier et second degrés public (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 3	Optimiser les moyens des fonctions support
Indicateur 3.1	Dépense de fonctionnement par agent (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.2	Ratio d'efficacité bureautique (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.3	Efficacité de la gestion immobilière (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.4	Respect des coûts et délais des grands projets (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.5	Efficacité de la fonction achat (du point de vue du contribuable)

Programme

143 – Enseignement technique agricole

- OBJECTIF 1 **Assurer un enseignement général, technologique et professionnel conduisant à la réussite scolaire et à une bonne insertion sociale et professionnelle**
- Indicateur 1.1 Taux de réussite aux examens (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 1.2 Taux d'insertion professionnelle (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 2 **Optimiser la gestion de la formation initiale scolaire**
- Indicateur 2.1 Coût unitaire de formation par élève pour l'Etat (enseignement agricole public) (du point de vue du contribuable)
- Indicateur 2.2 Taux d'heures d'enseignement devant des groupes de 10 élèves ou moins (classes, sections, groupes de TP/TD) (du point de vue du contribuable)

MISSION

Gestion des finances publiques et des ressources humaines

Objectifs et indicateurs stratégiques

MGA.1		Améliorer l'efficacité des réseaux du recouvrement fiscal (<i>nouveau</i>)
	MGA.1.1	Coût de collecte des recettes douanières et fiscales (du point de vue du contribuable) (<i>nouveau</i>)
MGA.2	(P156.1)	Garantir le recouvrement des recettes publiques et lutter contre la fraude
	P156.1.1	Taux de déclaration et de recouvrement spontanés (civisme) (du point de vue du citoyen)
MGA.3	(P302.2)	Soutenir le développement des entreprises à l'international
	P302.2.1	Part des opérations commerce extérieur bénéficiant de la certification douanière européenne d'opérateur économique agréé (du point de vue de l'utilisateur) (<i>libellé modifié</i>)

Programme

156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

	OBJECTIF 1	Garantir le recouvrement des recettes publiques et lutter contre la fraude
mission	Indicateur 1.1	Taux de déclaration et de recouvrement spontanés (civisme) (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.2	Efficacité de la lutte contre la fraude fiscale (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.3	Traitement des dépenses publiques par les services facturiers (du point de vue du contribuable)
	OBJECTIF 2	Renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires
	Indicateur 2.1	Qualité des comptes publics (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 2.2	Délai de paiement des dépenses publiques (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 2.3	Dématérialisation de l'offre de service aux usagers (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 2.4	Rapidité et qualité de la transmission des informations aux usagers (du point de vue de l'utilisateur)
	OBJECTIF 3	Maîtriser les coûts de gestion de la DGFIP au profit d'une efficacité accrue
	Indicateur 3.1	Taux d'intervention et d'évolution de la productivité (du point de vue du contribuable)

Programme

218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

	OBJECTIF 1	Améliorer l'information du Parlement et la qualité des services rendus aux administrations
	Indicateur 1.1	Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 1.2	Taux de satisfaction des commanditaires/clients (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 1.3	Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE (du point de vue de l'utilisateur)
	OBJECTIF 2	Améliorer les conditions d'emploi des personnels
	Indicateur 2.1	Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents (du point de vue de l'utilisateur) (<i>libellé modifié</i>)
	OBJECTIF 3	Maîtriser le coût des fonctions support
	Indicateur 3.1	Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 3.2	Indicateur d'efficacité de la fonction achat (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 3.3	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 3.4	Ratio d'efficacité bureautique (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 3.5	Efficacité de la gestion immobilière (du point de vue du contribuable)

Programme	302 – Facilitation et sécurisation des échanges
OBJECTIF 1	Intensifier la lutte contre la fraude et renforcer la protection des entreprises et des consommateurs <i>(libellé modifié)</i>
Indicateur 1.1	Lutte contre la fraude douanière et la criminalité organisée (du point de vue du citoyen) <i>(libellé modifié)</i>
Indicateur 1.2	Protection des entreprises et des consommateurs (du point de vue du citoyen) <i>(libellé modifié)</i>
OBJECTIF 2	Soutenir le développement des entreprises à l'international
mission Indicateur 2.1	Part des opérations commerce extérieur bénéficiant de la certification douanière européenne d'opérateur économique agréé (du point de vue de l'utilisateur) <i>(libellé modifié)</i>
Indicateur 2.2	Taux de dématérialisation du dédouanement (du point de vue de l'utilisateur) <i>(libellé modifié)</i>
Indicateur 2.3	Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international (du point de vue de l'utilisateur) <i>(nouveau)</i>
OBJECTIF 3	Améliorer l'efficacité de la collecte et des contrôles en matière douanière et fiscale <i>(libellé modifié)</i>
Indicateur 3.1	Efficacité de la collecte des recettes douanières (du point de vue du contribuable) <i>(libellé modifié)</i>
Indicateur 3.2	Efficacité des contrôles douaniers et fiscaux (du point de vue du contribuable) <i>(libellé modifié)</i>

Programme	148 – Fonction publique
OBJECTIF 1	Développer et promouvoir l'adaptation des règles actuelles aux exigences d'une gestion modernisée des ressources humaines de la fonction publique
Indicateur 1.1	Part des agents ayant basculé dans le dispositif RIFSEEP (du point de vue du contribuable) <i>(nouveau)</i>
Indicateur 1.2	Nombre de corps de fonctionnaires relevant de l'Etat ou des établissements publics administratifs après des mesures de fusion ou de mise en extinction - ou par un alignement sur des dispositions statutaires communes (du point de vue de l'utilisateur) <i>(libellé modifié)</i>
OBJECTIF 2	Optimiser la formation initiale des fonctionnaires
Indicateur 2.1	Dépenses consacrées à la formation initiale dans les IRA et à l'ENA (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 3	Optimiser la réponse aux besoins des agents en matière d'action sociale
Indicateur 3.1	Coût de gestion des prestataires extérieurs chargés de la gestion de certaines prestations d'action sociale (du point de vue du contribuable)
Indicateur 3.2	Coût moyen annuel de réservation d'une place en crèche (du point de vue du contribuable)

MISSION

Immigration, asile et intégration

Objectifs et indicateurs stratégiques

MIA.2	(P303.2)	Réduire les délais de traitement de la demande d'asile
	P303.2.1	Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPPRA (du point de vue de l'utilisateur)
MIA.3	(P104.1)	Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers
	P104.1.1	Efficacité de la formation linguistique dans le cadre du CAI/CIR (contrat d'accueil et d'intégration/contrat d'intégration républicaine) (du point de vue du contribuable)
MIA.1	(P303.3)	Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière
	P303.3.1	Nombre de retours forcés exécutés (du point de vue du citoyen) (<i>libellé modifié</i>)

Programme

303 – Immigration et asile

OBJECTIF 1		Optimiser la prise en charge des demandeurs d'asile
	Indicateur 1.1	Part des demandeurs d'asile hébergés (du point de vue de l'utilisateur) (<i>libellé modifié</i>)
	Indicateur 1.2	Part des places occupées par des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées (du point de vue du contribuable) (<i>libellé modifié</i>)
OBJECTIF 2		Réduire les délais de traitement de la demande d'asile
mission	Indicateur 2.1	Délai de l'examen d'une demande d'asile par l'OFPPRA (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 3		Améliorer l'efficacité de la lutte contre l'immigration irrégulière
mission	Indicateur 3.1	Nombre de retours forcés exécutés (du point de vue du citoyen) (<i>libellé modifié</i>)
	Indicateur 3.2	Nombre de retours aidés exécutés (du point de vue du citoyen) (<i>nouveau</i>)

Programme

104 – Intégration et accès à la nationalité française

OBJECTIF 1		Améliorer les conditions d'accueil et d'intégration des étrangers
mission	Indicateur 1.1	Efficacité de la formation linguistique dans le cadre du CAI/CIR (contrat d'accueil et d'intégration/contrat d'intégration républicaine) (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 2		Améliorer l'efficacité du traitement des dossiers de naturalisation
	Indicateur 2.1	Efficacité de la procédure d'instruction d'un dossier de naturalisation (du point de vue du citoyen)

MISSION

Investissements d'avenir

Programme

421 – Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche

- OBJECTIF 1 **Développer l'innovation pédagogique**
- Indicateur 1.1 Evolution des connaissances sur l'impact du numérique éducatif (du point de vue du citoyen)
 - Indicateur 1.2 Déploiement d'outils numériques individuels et collectifs ("classes mobiles") (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 2 **Intégrer et soutenir l'excellence de la recherche et enseignement supérieur**
- Indicateur 2.1 Evolution des établissements d'enseignement supérieur français dans les classements internationaux par rapport à l'Allemagne (du point de vue du citoyen)
 - Indicateur 2.2 Part de la production scientifique dans des revues à comité de lecture issues des programmes soutenus par le PIA dans la production française (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 3 **Ouvrir les établissements à de nouveaux modes de gestion**
- Indicateur 3.1 Part des cofinancements dans la gestion des équipements structurants soutenus par le PIA (du point de vue du contribuable)

Programme

422 – Valorisation de la recherche

- OBJECTIF 1 **Faciliter l'appropriation de l'innovation**
- Indicateur 1.1 Nombre de brevets déposés par les entreprises soutenues par le PIA (du point de vue du citoyen)
 - Indicateur 1.2 Progression de la valeur ajoutée des entreprises soutenues par le PIA par rapport à la valeur ajoutée des entreprises françaises (du point de vue du citoyen)
 - Indicateur 1.3 Progression de la valeur ajoutée des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 2 **Soutenir les investissements dans le parc industriel concourant au renforcement de la performance environnementale**
- Indicateur 2.1 Progression de l'investissement privé dans les investissements "verts" des entreprises soutenues (du point de vue du contribuable)

Programme

423 – Accélération de la modernisation des entreprises

- OBJECTIF 1 **Accélérer la croissance des PME et des ETI**
- Indicateur 1.1 Taux de pérennité des entreprises soutenues (du point de vue du citoyen)
 - Indicateur 1.2 Chiffre d'affaires à l'export des entreprises soutenues par rapport à celui des entreprises françaises (du point de vue du citoyen)
 - Indicateur 1.3 Pour information : investissements en capital innovation en proportion du PIB (du point de vue du citoyen)
 - Indicateur 1.4 Pour information : progression de la part des entreprises innovantes en France (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 2 **Soutenir la modernisation des entreprises françaises**
- Indicateur 2.1 Ecart de taux de numérisation des entreprises soutenues par rapport au taux de numérisation des entreprises françaises (du point de vue du citoyen)
 - Indicateur 2.2 Taux de croissance de la valeur ajoutée des éco-activités soutenues par le PIA par rapport au taux de croissance de la valeur ajoutée des éco-activités en France (du point de vue du citoyen)

MISSION

Justice**Objectifs et indicateurs stratégiques**

MJA.1	(P166.1)	Améliorer la qualité et l'efficacité de la justice
	P166.1.1	Délai moyen de traitement des procédures civiles, hors procédures courtes (du point de vue de l'utilisateur)
MJA.2	(P107.1)	Favoriser la réinsertion
	P107.1.1	Pourcentage de personnes placées sous écrou et condamnées bénéficiant d'un aménagement de peine ou d'une libération sous contrainte (du point de vue du citoyen)
MJA.3		Améliorer les conditions de détention des personnes sous main de justice ainsi que les conditions de sécurité et de travail des personnels pénitentiaires
	P107.2.1	Taux d'occupation des établissements pénitentiaires (du point de vue du citoyen) (<i>libellé modifié</i>)
MJA.4	(P182.1)	Garantir une aide à la décision efficace et améliorer la qualité des prises en charge éducatives
	P182.1.3	Part des jeunes âgés de moins de 17 ans à la clôture d'une mesure pénale qui n'ont ni récidivé, ni réitéré dans l'année qui a suivi (du point de vue du citoyen)

Programme

166 – Justice judiciaire

OBJECTIF 1		Améliorer la qualité et l'efficacité de la justice
mission	Indicateur 1.1	Délai moyen de traitement des procédures civiles, hors procédures courtes (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 1.2	Pourcentage des juridictions dépassant de 15% le délai moyen de traitement (cible) des procédures civiles (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 1.3	Délai moyen de traitement des procédures pénales (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 1.4	Nombre d'affaires civiles traitées par magistrat du siège (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 1.5	Nombre d'affaires pénales traitées par magistrat du siège et du parquet (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 1.6	Nombre d'affaires civiles et pénales traitées par fonctionnaire (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 1.7	Taux de cassation (affaires civiles et pénales) (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 2		Rendre plus efficaces la réponse pénale, l'exécution et l'aménagement des peines
	Indicateur 2.1	Taux d'alternatives aux poursuites (TGI) (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 2.2	Délai moyen de transmission des décisions au Casier judiciaire national (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 2.3	Taux d'exécution des peines d'emprisonnement ferme ou en partie ferme (du point de vue du citoyen) (<i>nouveau</i>)
OBJECTIF 3		Moderniser la gestion de la justice
	Indicateur 3.1	Dépense moyenne de frais de justice par affaire faisant l'objet d'une réponse pénale (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 3.2	Nombre d'échanges dématérialisés des juridictions avec leurs partenaires (du point de vue du contribuable)

Programme

107 – Administration pénitentiaire

OBJECTIF 1		Favoriser la réinsertion
mission	Indicateur 1.1	Pourcentage de personnes placées sous écrou et condamnées bénéficiant d'un aménagement de peine ou d'une libération sous contrainte (du point de vue du citoyen)

- Indicateur 1.2 Mesure de l'activité des services pénitentiaires d'insertion et de probation (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 1.3 Pourcentage de détenus bénéficiant d'une formation générale ou professionnelle (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 1.4 Pourcentage de personnes détenues travaillant à l'intérieur des établissements pénitentiaires (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 1.5 Pourcentage de personnes condamnées à un SME ayant respecté l'obligation d'indemniser les victimes (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 **Améliorer les conditions de détention des personnes sous main de justice et les conditions de travail des personnels pénitentiaires**

mission

- Indicateur 2.1 Taux d'occupation des établissements pénitentiaires (du point de vue du citoyen) (*libellé modifié*)
- Indicateur 2.2 Nombre de détenus par cellule (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 2.3 Taux d'établissements pénitentiaires labellisés dans le processus de "prise en charge et accompagnement des personnes détenues" (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 2.4 Taux de places spécialisées créées depuis 2008 (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 2.5 Taux d'occupation des structures dédiées au maintien des liens familiaux (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 3 **Renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires**

- Indicateur 3.1 Nombre d'évasions pour 10 000 détenus (sous garde pénitentiaire directe/hors de l'établissement) (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 3.2 Taux d'incidents pour 10 000 détenus (du point de vue du citoyen)

Programme

182 – Protection judiciaire de la jeunesse

OBJECTIF 1 **Garantir une aide à la décision efficace et améliorer la qualité des prises en charge éducatives**

- Indicateur 1.1 Délais de prise en charge (imputables aux services du secteur public et du secteur associatif habilité) (du point de vue de l'utilisateur)
- Indicateur 1.2 Taux d'inscription des jeunes pris en charge dans un dispositif d'insertion sociale et professionnelle ou de formation (du point de vue de l'utilisateur)

mission

- Indicateur 1.3 Part des jeunes âgés de moins de 17 ans à la clôture d'une mesure pénale qui n'ont ni récidivé, ni réitéré dans l'année qui a suivi (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 **Optimiser l'emploi des moyens humains, financiers et matériels**

- Indicateur 2.1 Taux d'occupation et de prescription des établissements (du point de vue du contribuable)
- Indicateur 2.2 Prix des mesures judiciaires par journée (du point de vue du contribuable)

Programme

101 – Accès au droit et à la justice

OBJECTIF 1 **Améliorer la qualité et l'efficacité du service rendu en matière d'accès au droit et à la justice**

- Indicateur 1.1 Pourcentage de bureaux d'aide juridictionnelle dont le délai moyen de traitement des demandes d'aide juridictionnelle est supérieur à 60 jours (du point de vue de l'utilisateur)

OBJECTIF 2 **Améliorer l'allocation des ressources consacrées à l'aide juridictionnelle**

- Indicateur 2.1 Coût de traitement d'une décision d'aide juridictionnelle (du point de vue du contribuable)
- Indicateur 2.2 Taux de mise en recouvrement des frais avancés par l'Etat au titre de l'aide juridictionnelle (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 3 **Améliorer l'accompagnement des victimes d'infraction(s)**

- Indicateur 3.1 Taux de fréquentation des bureaux d'aide aux victimes (BAV) par les victimes d'infractions pénales (du point de vue de l'utilisateur)

Programme	310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice
OBJECTIF 1	Optimiser la qualité et l'efficacité des fonctions de soutien
Indicateur 1.1	Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.2	Dépense de soutien logistique par agent d'administration centrale (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.3	Efficacité de la fonction achat (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.4	Respect des coûts et des délais des grands projets informatiques (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.5	Performance des SIC (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.6	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.7	Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 (du point de vue du citoyen)
Programme	335 – Conseil supérieur de la magistrature
OBJECTIF 1	Contribuer à la continuité du fonctionnement de l'institution judiciaire
Indicateur 1.1	Délai utile d'examen des propositions de nomination du garde des Sceaux (du point de vue de l'utilisateur)

MISSION

Médias, livre et industries culturelles

Objectifs et indicateurs stratégiques

MMA.1 (P180.2)

Veiller au maintien du pluralisme de la presse

P180.2.1

Diffusion de la presse (du point de vue du citoyen)

MMA.2 (P334.1)

Favoriser l'accès du public aux bibliothèques et le développement de la lecture

P334.1.1

Fréquentation des bibliothèques (du point de vue du citoyen)

Programme

180 – Presse et médias

OBJECTIF 1

Contribuer au développement de l'Agence France-Presse et à la qualité de sa gestion

Indicateur 1.1

Développement de produits et de marchés à fort potentiel de croissance (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.2

Croissance des charges (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 2

Veiller au maintien du pluralisme de la presse

mission

Indicateur 2.1

Diffusion de la presse (du point de vue du citoyen)

Indicateur 2.2

Nombre de titres d'information politique et générale éligibles aux aides à la presse (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 3

Améliorer le ciblage et l'efficacité des dispositifs d'aide

Indicateur 3.1

Effet de levier des aides directes d'investissement à la presse (du point de vue du contribuable)

Indicateur 3.2

Part de l'aide publique globale accordée à la presse d'information politique et générale (du point de vue du contribuable)

Indicateur 3.3

Développement du portage de la presse (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 4

Soutenir les efforts des radios associatives dans leurs missions sociales de proximité

Indicateur 4.1

Contribution des subventions sélectives à l'expression radiophonique locale (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 5

Diversifier les ressources des radios locales associatives

Indicateur 5.1

Part moyenne des ressources des radios locales associatives au sein de leur chiffre d'affaires, hors fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (du point de vue du contribuable)

Programme

334 – Livre et industries culturelles

OBJECTIF 1

Favoriser l'accès du public aux bibliothèques et le développement de la lecture

mission

Indicateur 1.1

Fréquentation des bibliothèques (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.2

Amélioration de l'accès au document écrit (du point de vue de l'utilisateur)

OBJECTIF 2

Soutenir la création et la diffusion du livre

Indicateur 2.1

Renouvellement de la création éditoriale (du point de vue du citoyen)

Indicateur 2.2

Part de marché des librairies indépendantes (du point de vue du citoyen)

MISSION

Outre-mer

Objectifs et indicateurs stratégiques

MOA.1	(P138.1)	Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand
	P138.1.1	Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM (du point de vue du citoyen)
MOA.2	(P138.2)	Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées
	P138.2.1	Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat (du point de vue du citoyen)
MOA.3	(P123.1)	Mieux répondre au besoin de logement social
	P123.1.1	Fluidité du parc de logements sociaux (du point de vue du citoyen)
Programme		
		138 – Emploi outre-mer
	OBJECTIF 1	Encourager la création et la sauvegarde d'emplois durables dans le secteur marchand
mission	Indicateur 1.1	Impact des exonérations de cotisations patronales de sécurité sociale sur l'évolution des effectifs salariés dans les DOM (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 2	Lutter contre l'exclusion du marché du travail des publics les plus éloignés de l'emploi par des actions de formation professionnelle adaptées
mission	Indicateur 2.1	Taux d'insertion des volontaires du SMA en fin de contrat (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 2.2	Taux d'insertion professionnelle des jeunes ayant bénéficié d'une mesure de formation professionnelle en mobilité, 6 mois après la sortie de la mesure (du point de vue du citoyen)
Programme		
		123 – Conditions de vie outre-mer
	OBJECTIF 1	Mieux répondre au besoin de logement social
mission	Indicateur 1.1	Fluidité du parc de logements sociaux (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 2	Accompagner les collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable
	Indicateur 2.1	Montant de l'investissement généré par un euro de subvention du programme 123 (du point de vue du contribuable)

MISSION

Pouvoirs publics

Programme

501 – Présidence de la République

Programme

511 – Assemblée nationale

Programme

521 – Sénat

Programme

541 – La Chaîne parlementaire

Programme

542 – Indemnités des représentants français au Parlement européen

Programme

531 – Conseil constitutionnel

Programme

532 – Haute Cour

Programme

533 – Cour de justice de la République

MISSION

Recherche et enseignement supérieur

Objectifs et indicateurs stratégiques

MRA.1	(P150.1)	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
MRA.1.1		Pourcentage d'insertion professionnelle des jeunes diplômés (enquête Génération triennale) (du point de vue de l'utilisateur)
P150.1.1		Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale (du point de vue du citoyen)
MRA.2		Accroître la production scientifique des opérateurs de recherche et leur dynamisme autour de la stratégie nationale de recherche (SNR)
MRA.2.1		Production scientifique des opérateurs de la mission (du point de vue du citoyen)
MRA.2.2		Performances bibliométriques des périmètres scientifiques portant les défis de la stratégie nationale de recherche (SNR) (du point de vue du citoyen)
MRA.3		Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche
MRA.3.1		Taux de présence des opérateurs de la mission dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne (du point de vue du citoyen)
MRA.4		Améliorer la part de la R&D des entreprises françaises dans l'effort national de recherche
MRA.4.1		Effort de la recherche de la France (du point de vue du citoyen)

Programme

150 – Formations supérieures et recherche universitaire

OBJECTIF 1		Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
mission	Indicateur 1.1	Pourcentage d'une classe d'âge obtenant un diplôme de l'enseignement supérieur en formation initiale (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.2	Insertion professionnelle des diplômés en formation initiale (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 1.3	Formation continue (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 2		Améliorer la réussite des étudiants
	Indicateur 2.1	Jeunes sortant de l'enseignement supérieur sans diplôme post-bac (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 2.2	Mesures de la réussite étudiante (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 3		Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international
	Indicateur 3.1	Production scientifique des opérateurs du programme (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 4		Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
	Indicateur 4.1	Montant des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources des opérateurs (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 4.2	Montant des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 5		Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements
	Indicateur 5.1	Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 5.2	Proportion d'étrangers dans les recrutements d'enseignants-chercheurs (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 5.3	Coopération internationale (du point de vue du citoyen)

Indicateur 5.4 Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union Européenne (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 6 **Améliorer l'efficience des opérateurs**

Indicateur 6.1 Part des mentions à faibles effectifs (L et M) (du point de vue du contribuable)

Indicateur 6.2 Accès aux services et ressources documentaires de l'ESR (du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur 6.3 Qualité de la gestion immobilière (du point de vue du contribuable)

Programme

231 – Vie étudiante

OBJECTIF 1 **Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales**

Indicateur 1.1 Accès à l'enseignement supérieur des jeunes de 20/21 ans selon leur origine sociale (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.2 Evolution de la représentation des origines socio-professionnelles des étudiants selon le niveau de formation (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.3 Ratio de réussite comparé des étudiants boursiers par rapport aux étudiants non boursiers (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.4 Pourcentage d'étudiants boursiers en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 **Améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants en optimisant les coûts**

Indicateur 2.1 Couverture des besoins en logements pour les étudiants boursiers (du point de vue du contribuable)

Indicateur 2.2 Bilan des enquêtes de satisfaction sur le logement et la restauration relevant du réseau des oeuvres (du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur 2.3 Taux de couverture des dépenses d'hébergement et de restauration par des ressources propres (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 3 **Développer le suivi de la santé des étudiants**

Indicateur 3.1 Pourcentage des étudiants de(s) l'université(s) vus au S(I)UMPPS à titre individuel (du point de vue du citoyen)

Programme

172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

OBJECTIF 1 **Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**

Indicateur 1.1 Production scientifique des opérateurs du programme (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 **Promouvoir le transfert et l'innovation**

Indicateur 2.1 Part des redevances sur titre de propriété intellectuelle dans les ressources des opérateurs (du point de vue du contribuable)

Indicateur 2.2 Part des contrats de recherche passés avec des entreprises dans les ressources des opérateurs (du point de vue du contribuable)

Indicateur 2.3 Mesures de l'impact du crédit d'impôt recherche (CIR) (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 3 **Participer activement à la construction de l'Europe de la recherche**

Indicateur 3.1 Taux de présence des opérateurs du programme dans les projets financés par le PCRD de l'Union européenne (du point de vue du citoyen)

Indicateur 3.2 Part du PCRD attribuée à des équipes françaises (du point de vue du citoyen)

Indicateur 3.3 Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (UE 28) dans les articles des opérateurs du programme (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 4 **Développer le rayonnement international de la recherche française**

Indicateur 4.1 Chercheurs étrangers recrutés ou accueillis temporairement dans les laboratoires (du point de vue du citoyen)

Indicateur 4.2 Part des co-publications réalisées avec des partenaires de pays du Sud parmi les publications des opérateurs du programme (du point de vue du citoyen)

Programme

193 – Recherche spatiale

OBJECTIF 1 **Intensifier le rayonnement international de la recherche et de la technologie spatiales françaises**

Indicateur 1.1 Production scientifique des opérateurs du programme (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.2 Chiffre d'affaires à l'export de l'industrie spatiale française rapporté aux investissements des cinq dernières années (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 2 **Garantir à la France et à l'Europe un accès à l'espace libre, compétitif et fiable**

Indicateur 2.1 Part du marché « ouvert » des lancements de satellites prise par Arianespace (du point de vue du citoyen)

Indicateur 2.2 Coût moyen du lancement de satellites par le lanceur Ariane 5 (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 3 **Maîtriser les technologies et les coûts dans le domaine spatial**

Indicateur 3.1 Tenue des coûts, des délais et des performances pour les 10 projets phares du CNES (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 4 **Intensifier les efforts de valorisation de la recherche spatiale dans le but de répondre aux attentes de la société**

Indicateur 4.1 Nombre d'instruments spatiaux développés ou co-développés par la France utilisés à des fins applicatives (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 5 **Parfaire l'intégration européenne de la recherche spatiale française**

Indicateur 5.1 Taux de présence des projets européens dans les projets financés par le CNES (du point de vue du citoyen)

Programme

190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables

OBJECTIF 1 **Développer l'excellence des instituts de recherche au niveau européen et international**

Indicateur 1.1 Production scientifique des instituts de recherche du programme (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.2 Part des financements européens dans les ressources totales de recherche des instituts de recherche (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 **Développer les recherches partenariales entre acteurs publics et entre acteurs publics et privés et valoriser les résultats de la recherche**

Indicateur 2.1 Part des contrats passés avec les industriels et les partenaires dans les ressources des instituts de recherche (du point de vue du contribuable)

Indicateur 2.2 Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 3 **Accroître, par la recherche, la compétitivité et la sécurité nucléaire sur l'ensemble du cycle**

Indicateur 3.1 Maîtrise du déroulement de certains grands projets du CEA (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 4 **Soutenir par la recherche, le développement des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) et de l'efficacité énergétique**

Indicateur 4.1 Mesure des transferts des technologies NTE auprès des industriels à partir des travaux du CEA et de l'IFP EN (du point de vue du citoyen)

- OBJECTIF 5 **Produire les connaissances scientifiques et l'expertise nécessaires au maintien d'un très haut niveau de protection contre les risques nucléaires et radiologiques**
- Indicateur 5.1 Taux de satisfaction des bénéficiaires de l'expertise de l'IRSN (services de l'État et autorités de sûreté) (du point de vue du citoyen)

Programme **192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle**

- OBJECTIF 1 **Contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises par le développement des pôles de compétitivité**
- Indicateur 1.1 Impact de la politique des pôles de compétitivité sur les entreprises et les territoires (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 2 **Optimiser la valorisation de la recherche des organismes de formation supérieure et de recherche**
- Indicateur 2.1 Part des montants des contrats de recherche et des partenariats sur les ressources des écoles consacrées à la recherche (du point de vue du contribuable)
- Indicateur 2.2 Bibliométrie des écoles (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 3 **Contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes**
- Indicateur 3.1 Écart entre la croissance des entreprises aidées par Bpifrance Financement et celle des entreprises comparables (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 3.2 Taux de pérennité à trois ans des entreprises technologiques aidées par les écoles (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 4 **Développer l'efficience et l'attractivité des formations des écoles du programme**
- Indicateur 4.1 Coût unitaire de formation par étudiant (du point de vue du contribuable)
- Indicateur 4.2 Taux d'insertion des élèves diplômés des écoles après leur sortie de formation (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 4.3 Ratio ressources propres sur ressources totales des écoles (du point de vue du contribuable)

Programme **191 – Recherche duale (civile et militaire)**

- OBJECTIF 1 **Améliorer la qualité et l'orientation des programmes de recherche civile répondant à des besoins de la défense**
- Indicateur 1.1 Proportion du montant de projets dont des retombées potentielles pour la défense ont été précisément identifiées (du point de vue du citoyen)

Programme **186 – Recherche culturelle et culture scientifique**

- OBJECTIF 1 **Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique**
- Indicateur 1.1 Évolution du nombre annuel de visiteurs physiques et virtuels d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique (du point de vue de l'utilisateur)
- Indicateur 1.2 Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience (du point de vue de l'utilisateur)
- OBJECTIF 2 **Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres**
- Indicateur 2.1 Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique (du point de vue du contribuable)

Programme

142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles

OBJECTIF 1 **Former des ingénieurs, des vétérinaires et des paysagistes répondant aux besoins des milieux économiques, formés aux pratiques de la recherche et ouverts sur l'international**

Indicateur 1.1 Taux d'insertion des diplômés (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 **Organiser les formations dans des conditions optimales de coût et de qualité de service**

Indicateur 2.1 Coût unitaire de formation par étudiant pour l'Etat (cursus de référence) (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 3 **Développer la valorisation de la recherche vers les secteurs professionnels et l'appui aux politiques publiques**

Indicateur 3.1 Part des publications destinées aux secteurs professionnels et à l'appui aux politiques publiques (du point de vue du citoyen)

MISSION

Régimes sociaux et de retraite

Objectifs et indicateurs stratégiques

MRB.1

Optimiser la gestion des régimes

MRB.1.1

Coût unitaire d'une primo-liquidation de pensions de retraite (du point de vue du contribuable)

Programme

198 – Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

OBJECTIF 1

Contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers, avec un objectif de développement de l'emploi

Indicateur 1.1

Niveau des embauches de conducteurs en contrepartie des départs en CFA (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2

Contribuer à l'équilibre du régime de retraite de la SNCF, avec un objectif d'efficacité de gestion

Indicateur 2.1

Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies (du point de vue du contribuable)

Indicateur 2.2

Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite (du point de vue du contribuable)

Indicateur 2.3

Taux de récupération des "indus" (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 3

Contribuer à l'équilibre du régime de retraite de la RATP, avec un objectif d'efficacité de gestion

Indicateur 3.1

Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies (du point de vue du contribuable)

Indicateur 3.2

Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite (du point de vue du contribuable)

Indicateur 3.3

Taux de récupération des "indus" (du point de vue du contribuable)

Programme

197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

OBJECTIF 1

Optimiser le régime de protection sociale des marins

Indicateur 1.1

Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite (du point de vue du contribuable)

Indicateur 1.2

Dépenses de gestion pour 1 € de pension (du point de vue du contribuable)

Indicateur 1.3

Taux de recouvrement « global » (du point de vue du contribuable)

Programme

195 – Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

OBJECTIF 1

Optimiser la gestion des régimes

Indicateur 1.1

Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions (tous droits) (du point de vue du contribuable)

Indicateur 1.2

Rapport entre la rémunération versée par l'Etat et la masse des prestations servies (caisse des mines) (du point de vue du contribuable)

Indicateur 1.3

Rapport entre la rémunération versée par l'Etat et la masse des prestations servies (régime SEITA) (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 2

Optimiser le taux de recouvrement

Indicateur 2.1

Taux de récupération des indus et trop versés (du point de vue du contribuable)

MISSION

Relations avec les collectivités territoriales

Objectifs et indicateurs stratégiques

MRC.1 (P119.1) **Promouvoir les projets de développement local**
 P119.1.1 Pourcentage de projets bénéficiant d'un taux de subvention compris entre 25% et 35% (du point de vue du contribuable)

MRC.2 **Assurer la péréquation des ressources entre collectivités**
 MRC.2.1 Volumes financiers relatifs consacrés à la péréquation verticale (du point de vue du citoyen)
 MRC.2.2 Volumes financiers relatifs consacrés à la péréquation horizontale (du point de vue du citoyen)

Programme **119 – Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements**

OBJECTIF 1 **Promouvoir les projets de développement local**

mission Indicateur 1.1 Pourcentage de projets bénéficiant d'un taux de subvention compris entre 25% et 35% (du point de vue du contribuable)

Indicateur 1.2 Délai séparant la décision de subvention de la fin de réalisation du projet (du point de vue du contribuable)

Programme **122 – Concours spécifiques et administration**

OBJECTIF 1 **Garantir un traitement rapide des demandes d'indemnisation pour les collectivités touchées par une catastrophe naturelle**

Indicateur 1.1 Délai moyen de versement de l'aide aux collectivités locales pour leurs biens non assurables dans le cadre de la procédure d'indemnisation pour les dommages causés par les intempéries (du point de vue de l'utilisateur)

MISSION

Remboursements et dégrèvements

Programme

200 – Remboursements et dégrèvements d'impôts d'État (crédits évaluatifs)

OBJECTIF 1

Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

Indicateur 1.1

Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions de trop versé d'IS, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable, traitées dans un délai égal ou inférieur à 30 jours (du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur 1.2

Ancienneté des demandes de remboursement de crédit de TVA non imputable qui ont fait l'objet d'un remboursement (partiel ou total) dans un délai strictement supérieur à 30 jours (du point de vue du contribuable)

Indicateur 1.3

Taux net de réclamations contentieuses en matière d'IR et de contribution à l'audiovisuel public des particuliers traitées dans un délai de 30 jours par les services locaux (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

201 – Remboursements et dégrèvements d'impôts locaux (crédits évaluatifs)

OBJECTIF 1

Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible

Indicateur 1.1

Taux net de réclamations contentieuses relatives à la taxe d'habitation traitées dans le délai de 30 jours par les services locaux (du point de vue de l'utilisateur)

MISSION

Santé**Objectifs et indicateurs stratégiques**

MSA.1

Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé

MSA.1.1

Etat de santé perçue - Pourcentage de la population de 16 ans et plus se déclarant en bonne ou très bonne santé générale (du point de vue du citoyen)

MSA.1.2

Espérance de vie (du point de vue du citoyen) (*nouveau*)

Programme

204 – Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins

OBJECTIF 1

Améliorer l'état de santé de la population et réduire les inégalités territoriales et sociales de santé

Indicateur 1.1

Taux de couverture vaccinale contre la grippe chez les personnes de 65 ans et plus (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.2

Taux de participation au dépistage organisé du cancer colorectal pour les personnes de 50 ans à 74 ans (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.3

Prévalence du tabagisme quotidien en population de 15 ans à 75 ans (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2

Prévenir et maîtriser les risques sanitaires

Indicateur 2.1

Pourcentage d'unités de distribution d'eau potable présentant des dépassements des limites de qualité microbiologique (du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur 2.2

Pourcentage de signalements traités en 1h (du point de vue du citoyen)

Indicateur 2.3

Délai de traitement des autorisations de mise sur le marché (AMM) (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

183 – Protection maladie

OBJECTIF 1

Assurer la délivrance de l'aide médicale de l'Etat dans des conditions appropriées de délais et de contrôles

Indicateur 1.1

Délai moyen d'instruction des demandes d'AME (du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur 1.2

Pourcentage des dossiers de demande d'aide médicale d'Etat contrôlés (du point de vue du contribuable) (*libellé modifié*)

OBJECTIF 2

Réduire les délais de présentation et de paiement des offres d'indemnisation du FIVA

Indicateur 2.1

Pourcentage des offres présentées aux victimes de pathologies graves dans le délai légal de six mois (du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur 2.2

Pourcentage des offres payées dans le délai réglementaire de deux mois (du point de vue de l'utilisateur)

MISSION

Sécurités

Objectifs et indicateurs stratégiques

MSB.1		(P176.1/P152.1) Évaluer objectivement la prévention de la délinquance
	MSB.1.1	Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés (du point de vue du citoyen)
	MSB.1.2	Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés (du point de vue du citoyen)
MSB.2		(P176.2/P152.2) Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
	MSB.2.1	Taux d'élucidation ciblés (du point de vue du citoyen)
MSB.3		(P176.4/P152.4) Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
	MSB.3.1	Nombre de tués (du point de vue du citoyen)
MSB.4	(P161.2)	Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels (<i>libellé modifié</i>)
	P161.2.1	Efficacité des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles (du point de vue de l'utilisateur) (<i>nouveau</i>)
MSB.5	(P161.1)	Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt
	P161.1.1	Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux" (du point de vue du citoyen)

Programme

176 – Police nationale

OBJECTIF 1		Évaluer objectivement la prévention de la délinquance
	Indicateur 1.1	Évolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone police (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.2	Évolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone police (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 2		Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
	Indicateur 2.1	Taux d'élucidation ciblés (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 2.2	Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 2.3	Généralisation de la police technique et scientifique (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 2.4	Recentrage des forces sur leur coeur de métier (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 2.5	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 2.6	Délai moyen d'intervention de nuit (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 3		Optimiser l'emploi des forces mobiles
	Indicateur 3.1	Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 4		Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
	Indicateur 4.1	Nombre de tués en zone police (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 4.2	Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 4.3	Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 5		Optimiser l'emploi des ressources
	Indicateur 5.1	Taux de disponibilité technique des véhicules (du point de vue du contribuable)

Programme	152 – Gendarmerie nationale
OBJECTIF 1	Evaluer objectivement la prévention de la délinquance
Indicateur 1.1	Evolution du nombre de crimes et délits et de victimes en matière d'atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) constatés en zone gendarmerie (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.2	Evolution du nombre de crimes et délits en matière d'atteintes aux biens (AAB) constatés en zone gendarmerie (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 2	Renforcer l'activité des services pour mieux combattre la délinquance
Indicateur 2.1	Taux d'élucidation ciblés (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.2	Lutte contre les filières, l'économie souterraine et les profits illicites (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.3	Généralisation de la police technique et scientifique (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.4	Recentrage des forces sur le coeur de métier (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.5	Taux d'engagement des effectifs sur le terrain (du point de vue du contribuable)
Indicateur 2.6	Délai moyen d'intervention de nuit (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 3	Optimiser l'emploi des forces mobiles
Indicateur 3.1	Indice d'engagement des forces mobiles en prévention de proximité (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 4	Renforcer l'efficacité dans la lutte contre l'insécurité routière
Indicateur 4.1	Nombre de tués en zone Gendarmerie (du point de vue du citoyen)
Indicateur 4.2	Indice d'efficacité du dépistage d'alcoolémie sur les accidents corporels dus à l'alcool (du point de vue du citoyen)
Indicateur 4.3	Indice d'efficacité du dépistage des stupéfiants sur les accidents corporels impliquant l'usage de stupéfiants (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 5	Optimiser l'emploi des ressources
Indicateur 5.1	Taux de disponibilité technique des véhicules (du point de vue du contribuable)
Indicateur 5.2	Taux de vacance moyen des logements (du point de vue du contribuable)
Indicateur 5.3	Evolution du coût global des loyers hors caserne (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 6	Garantir l'exercice des missions militaires
Indicateur 6.1	Taux d'engagement des unités dans les missions militaires (du point de vue du citoyen)
Indicateur 6.2	Nombre de jours OPEX (du point de vue du citoyen)
Programme	207 – Sécurité et éducation routières
OBJECTIF 1	Mobiliser l'ensemble de la société sur la sécurité routière pour réduire le nombre d'accidents et de tués sur les routes
Indicateur 1.1	Nombre annuel des tués (France métropolitaine et départements d'outre-mer) (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 2	Améliorer le service du permis de conduire dans le cadre du développement de l'éducation routière tout au long de la vie
Indicateur 2.1	Délai d'attente moyen aux examens et coût unitaire d'obtention du permis de conduire (du point de vue de l'utilisateur)
Programme	161 – Sécurité civile
OBJECTIF 1	Assurer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de lutte contre les feux de forêt
mission Indicateur 1.1	Efficacité du dispositif de protection des forêts pendant la campagne "saison feux" (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 **Assurer la disponibilité des moyens aériens et leur conformité aux besoins opérationnels** (*libellé modifié*)

mission

Indicateur 2.1 Efficience des opérations de secours aux personnes en hélicoptère en milieux difficiles (du point de vue de l'utilisateur) (*nouveau*)

Indicateur 2.2 Taux de disponibilité opérationnelle des avions de la sécurité civile (du point de vue de l'utilisateur) (*nouveau*)

OBJECTIF 3 **Faire évoluer la cartographie des centres de déminage pour éliminer les munitions historiques et faire face à la menace terroriste**

Indicateur 3.1 Taux d'évolution des stocks collectés de munitions anciennes (explosive ordonnance disposal ou EOD) (du point de vue du citoyen)

Indicateur 3.2 Interventions sur objets suspects dans les délais (Improvised explosive devices disposal ou IEDD) (du point de vue de l'utilisateur)

OBJECTIF 4 **Harmoniser les moyens des services départementaux d'incendie et de secours**

Indicateur 4.1 Taux d'adhésion des SDIS à l'infrastructure complémentaire Acropole-Antarès (du point de vue du citoyen)

MISSION

Solidarité, insertion et égalité des chances

Objectifs et indicateurs stratégiques

MSE.1	(P304.1)	Inciter à l'activité et au maintien dans l'emploi
	P304.1.1	Part des foyers allocataires du RSA en reprise d'activité qui accèdent à la prime d'activité et se maintiennent dans l'emploi (du point de vue du citoyen)
MSE.2	(P304.3)	Garantir aux adultes vulnérables une protection juridique adaptée à leurs besoins
	P304.3.1	Coût moyen des mesures de protection exercées par les services tutélaires (du point de vue du contribuable)
MSE.3	(P157.1)	Accroître l'effectivité et la qualité des décisions prises au sein des MDPH
	P157.1.1	Qualité des processus de décision des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

304 – Inclusion sociale et protection des personnes

	OBJECTIF 1	Inciter à l'activité et au maintien dans l'emploi
mission	Indicateur 1.1	Part des foyers allocataires du RSA en reprise d'activité qui accèdent à la prime d'activité et se maintiennent dans l'emploi (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.2	Part des foyers bénéficiaires de la prime d'activité percevant un montant de prime bonifié (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.3	Part des jeunes 18-24 ans bénéficiaires de la prime d'activité en tant qu'adultes (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 1.4	Taux de sortie de la prime d'activité pour dépassement de ressources (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 2	Améliorer le repérage des enfants en danger ou en risque de danger
	Indicateur 2.1	Taux d'appels traités par le Service national téléphonique de l'enfance en danger (SNATED) et suites données par les Conseils départementaux (du point de vue de l'utilisateur)
	OBJECTIF 3	Garantir aux adultes vulnérables une protection juridique adaptée à leurs besoins
mission	Indicateur 3.1	Coût moyen des mesures de protection exercées par les services tutélaires (du point de vue du contribuable)

Programme

157 – Handicap et dépendance

	OBJECTIF 1	Accroître l'effectivité et la qualité des décisions prises au sein des MDPH
mission	Indicateur 1.1	Qualité des processus de décision des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 1.2	Qualité des décisions de la commission des droits et de l'autonomie (CDAPH) des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) (du point de vue de l'utilisateur)
	OBJECTIF 2	Développer l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés - usagers des ESAT
	Indicateur 2.1	Part des travailleurs handicapés (en ESAT) concernés par une formation (du point de vue de l'utilisateur)
	OBJECTIF 3	Accompagner le retour vers l'emploi pour développer la part du revenu du travail dans les ressources des allocataires de l'allocation adultes handicapés (AAH)
	Indicateur 3.1	Part des allocataires de l'AAH percevant une rémunération d'activité (du point de vue du citoyen)

- OBJECTIF 4 **Lutter contre les situations de maltraitance des personnes vulnérables**
- Indicateur 4.1 Taux d'appels téléphoniques traités par le dispositif d'accueil téléphonique, de suivi et de traitement des situations de maltraitance envers les personnes âgées et les adultes handicapés (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

137 – Égalité entre les femmes et les hommes

- OBJECTIF 1 **Contribuer au développement de l'égalité professionnelle et de la négociation collective**
- Indicateur 1.1 Proportion de dispositifs pour l'égalité femmes - hommes mis en place au sein des branches professionnelles et des entreprises (du point de vue de l'utilisateur)
- Indicateur 1.2 Accompagnement des entreprises (du point de vue de l'utilisateur)
- OBJECTIF 2 **Améliorer la qualité de service en matière d'aide aux personnes victimes de violence**
- Indicateur 2.1 Taux d'appels traités par la permanence téléphonique nationale de référence (du point de vue de l'utilisateur)
- Indicateur 2.2 Accompagnement offert par les CIDFF (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative

- OBJECTIF 1 **Faire de la Gestion des Ressources Humaines (GRH) un levier de performance**
- Indicateur 1.1 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)
- Indicateur 1.2 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 2 **Accroître l'efficacité de la gestion des moyens**
- Indicateur 2.1 Ratio d'efficacité bureautique (du point de vue du contribuable)
- Indicateur 2.2 Efficacité de la gestion immobilière (du point de vue du contribuable)
- Indicateur 2.3 Efficacité de la fonction achat (du point de vue du contribuable)
- Indicateur 2.4 Respect des coûts et délais des grands projets (du point de vue du contribuable)
- OBJECTIF 3 **Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales**
- Indicateur 3.1 Ecart moyen entre les dates de mise à disposition ayant fait l'objet d'un engagement et les dates effectives de mise à disposition de statistiques (du point de vue du citoyen)

MISSION

Sport, jeunesse et vie associative

Objectifs et indicateurs stratégiques

MSF.1	(P219.1)	Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
	P219.1.1	Pratique sportive des publics prioritaires (du point de vue de l'utilisateur)
MSF.2	(P219.3)	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives et favoriser l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau
	P219.3.1	Rang sportif de la France (du point de vue du citoyen)
MSF.3	(P163.1)	Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes
	P163.1.1	Part des jeunes peu ou pas diplômés engagés dans le service civique (du point de vue du citoyen) (<i>libellé modifié</i>)

Programme

219 – Sport

	OBJECTIF 1	Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive
mission	Indicateur 1.1	Pratique sportive des publics prioritaires (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 1.2	Proportion des crédits de la part territoriale du CNDS affectée aux publics, territoires ou thématiques prioritaires (du point de vue de l'utilisateur)
	OBJECTIF 2	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives
	Indicateur 2.1	Nombre de fédérations sportives présentant une situation financière fragile ou dégradée (du point de vue du contribuable)
	Indicateur 2.2	Indépendance financière des fédérations sportives (du point de vue du contribuable)
	OBJECTIF 3	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives et favoriser l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau
mission	Indicateur 3.1	Rang sportif de la France (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 3.2	Taux d'insertion professionnelle des sportif(ve)s de haut niveau (du point de vue de l'utilisateur)
	OBJECTIF 4	Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs
	Indicateur 4.1	Proportion de sportifs de haut niveau, des collectifs nationaux et espoirs ayant satisfait aux obligations de suivi médical complet (du point de vue du citoyen) (<i>libellé modifié</i>)
	Indicateur 4.2	Nombre de contrôles hors compétition / nombre total de contrôles (du point de vue du citoyen)
	OBJECTIF 5	Adapter la formation aux évolutions des métiers
	Indicateur 5.1	Proportion de diplômés qui occupent un emploi en rapport avec la qualification obtenue après la délivrance du diplôme (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

163 – Jeunesse et vie associative

	OBJECTIF 1	Favoriser l'engagement et la mobilité des jeunes
mission	Indicateur 1.1	Part des jeunes peu ou pas diplômés engagés dans le service civique (du point de vue du citoyen) (<i>libellé modifié</i>)
	Indicateur 1.2	Proportion des volontaires satisfaits de leur mission de service civique (du point de vue de l'utilisateur)
	Indicateur 1.3	Part des jeunes ayant moins d'opportunité (JAMO) parmi les jeunes bénéficiaires d'un soutien de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), de l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) et de l'Agence ERASMUS + France Jeunesse & Sport (AEFJS) (du point de vue du citoyen)

- OBJECTIF 2 **Soutenir le développement de la vie associative notamment dans le champ de l'éducation populaire**
- Indicateur 2.1 Proportion d'associations faiblement dotées en personnel salarié parmi celles ayant bénéficié d'une subvention versée par l'intermédiaire du FONJEP ou au titre du FDVA (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 3 **Renforcer le contrôle et le suivi des risques au sein des accueils collectifs de mineurs (ACM)**
- Indicateur 3.1 Rapport entre le nombre de contrôles effectués et le nombre d'accueils (du point de vue du citoyen)

MISSION

Travail et emploi

Objectifs et indicateurs stratégiques

MTB.1	Mobiliser au mieux les outils d'insertion professionnelle (<i>libellé modifié</i>)
MTB.1.1	Taux d'emploi en France et dans l'Union européenne par tranches d'âge (du point de vue du citoyen) (<i>libellé modifié</i>)
MTB.2	Dynamiser la négociation collective et améliorer les conditions du dialogue social
(P111.4)	
P111.4.1	Part des entreprises et des salariés concernés par une négociation collective (du point de vue du citoyen)

Programme

102 – Accès et retour à l'emploi

OBJECTIF 1	Favoriser l'accès et le retour à l'emploi
Indicateur 1.1	Nombre de retours à l'emploi (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.2	Taux de retour à l'emploi de tous les publics (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 2	Améliorer l'efficacité du service rendu à l'utilisateur par Pôle emploi
Indicateur 2.1	Taux d'accès à l'emploi durable 6 mois après la fin d'une formation prescrite par Pôle emploi (du point de vue de l'utilisateur)
Indicateur 2.2	Taux de satisfaction des services rendus par l'opérateur aux usagers (du point de vue de l'utilisateur)
Indicateur 2.3	Temps consacré au suivi et à l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi (en ETPT) (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 3	Mobiliser au mieux les outils d'insertion professionnelle au bénéfice des personnes les plus éloignées du marché du travail
Indicateur 3.1	Taux d'insertion dans l'emploi 6 mois après la sortie d'un contrat aidé (du point de vue du citoyen)
Indicateur 3.2	Taux d'insertion dans l'emploi à la sortie des structures d'insertion par l'activité économique (du point de vue du citoyen)
Indicateur 3.3	Taux de retour à l'emploi durable des travailleurs handicapés suivis par le service public de l'emploi (du point de vue du citoyen)
Indicateur 3.4	Taux de sortie positive vers l'emploi et l'autonomie des jeunes ayant bénéficié de la Garantie jeunes (du point de vue du citoyen) (<i>nouveau</i>)

Programme

103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

OBJECTIF 1	Assurer l'effectivité du contrôle de la formation professionnelle (objectif transversal)
Indicateur 1.1	Nombre de contrôles engagés sur nombre d'entités contrôlables (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 2	Sécuriser l'emploi par l'anticipation des mutations économiques
Indicateur 2.1	Taux de satisfaction des entreprises bénéficiaires d'actions mises en oeuvre dans le cadre d'un accord ADEC (du point de vue de l'utilisateur)
Indicateur 2.2	Part des embauches en CDI par rapport aux jeunes embauchés (du point de vue du citoyen)
Indicateur 2.3	Part des entreprises de moins de 50 salariés parmi celles ayant eu recours à l'activité partielle (du point de vue du citoyen)

- OBJECTIF 3 **Contribuer à la revitalisation des territoires et au reclassement des salariés licenciés pour motif économique**
- Indicateur 3.1 Taux d'appropriation de la revitalisation par les entreprises (du point de vue du citoyen) (*libellé modifié*)
- Indicateur 3.2 Taux de reclassement à l'issue des dispositifs d'accompagnement des licenciés économiques (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 4 **Faciliter l'insertion dans l'emploi par le développement de l'alternance**
- Indicateur 4.1 Taux d'insertion dans l'emploi des salariés ayant bénéficié d'un contrat d'apprentissage (du point de vue du citoyen) (*libellé modifié*)
- Indicateur 4.2 Taux d'insertion dans l'emploi des salariés ayant bénéficié d'un contrat de professionnalisation (du point de vue du citoyen) (*libellé modifié*)
- Indicateur 4.3 Taux de satisfaction des entreprises ayant embauché au moins un salarié titulaire d'un titre professionnel du Ministère en charge de l'Emploi (du point de vue de l'utilisateur) (*nouveau*)

Programme

111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail

- OBJECTIF 1 **Orienter l'activité de contrôle des services d'inspection du travail sur des priorités de la politique du travail**
- Indicateur 1.1 Part des contrôles des services de l'inspection du travail portant sur les priorités de la politique du travail (du point de vue du contribuable)
- OBJECTIF 2 **Contribuer à la prévention et à la réduction des risques professionnels**
- Indicateur 2.1 Part du temps opérationnel de l'ANACT consacré au plan santé au travail (du point de vue du contribuable) (*nouveau*)
- Indicateur 2.2 Part des contrôles de chantier "amiante" sur les contrôles de chantier (du point de vue du contribuable)
- OBJECTIF 3 **Garantir l'effectivité du droit du travail**
- Indicateur 3.1 Part des entreprises s'étant mises en conformité suite à un premier constat d'infraction établi par l'inspection du travail à l'occasion de contrôles portant sur les priorités nationales (du point de vue de l'utilisateur)
- OBJECTIF 4 **Dynamiser la négociation collective et améliorer les conditions du dialogue social**
- mission** Indicateur 4.1 Part des entreprises et des salariés concernés par une négociation collective (du point de vue du citoyen)
- Indicateur 4.2 Délai d'extension par l'administration du travail des accords de branche (du point de vue de l'utilisateur)
- OBJECTIF 5 **Lutter efficacement contre le travail illégal**
- Indicateur 5.1 Taux de participation de l'inspection du travail à des opérations de contrôles conjoints ayant donné lieu à procès verbal (du point de vue du contribuable)
- Indicateur 5.2 Nombre de procès-verbaux et de sanctions administratives de l'inspection du travail dans lesquels le recours à la prestation de service internationale a été constaté (du point de vue du contribuable)

Programme

155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail

- OBJECTIF 1 **Développer la gestion des emplois, des effectifs et des compétences**
- Indicateur 1.1 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)
- Indicateur 1.2 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 (du point de vue du citoyen)
- OBJECTIF 2 **Accroître l'efficacité de la gestion des moyens**
- Indicateur 2.1 Ratio d'efficacité bureautique (du point de vue du contribuable)

Indicateur 2.2	Efficienc e de la gestion immobilière (du point de vue du contribuable)
Indicateur 2.3	Efficienc e de la fonction achat (du point de vue du contribuable)
Indicateur 2.4	Respect des coûts et délais des grands projets (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 3	Améliorer la qualité du service rendu dans les autres fonctions transversales
Indicateur 3.1	Part des publications programmées diffusées au plus tard le mois suivant la date indiquée (du point de vue de l'utilisateur)
Indicateur 3.2	Notoriété des travaux d'études, statistiques, recherche et évaluation (du point de vue du citoyen)

Budgets annexes

MISSION **Contrôle et exploitation aériens**

Objectifs et indicateurs stratégiques

MXC.2	(P612.1)	Assurer un haut niveau de sécurité de la navigation aérienne
	P612.1.1	Nombre de croisements hors norme pour 100 000 vols (du point de vue de l'utilisateur)
MXC.3	(P614.1)	Concourir à la sécurité et à la sûreté de l'aviation civile
	P614.1.1	Réduction des écarts à la réglementation grâce à des contrôles appropriés (du point de vue du citoyen)
MXC.4	(P614.2)	Limiter les impacts environnementaux du transport aérien
	P614.2.1	Respect de la réglementation environnementale (du point de vue du citoyen)
MXC.5	(P613.2)	Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe
	P613.2.1	Endettement / recettes d'exploitation (du point de vue du contribuable)
MXC.1	(P613.1)	Rendre un service de gestion des ressources humaines au meilleur coût
	P613.1.1	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)

Programme

613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile

OBJECTIF 1		Rendre un service de gestion des ressources humaines au meilleur coût
mission	Indicateur 1.1	Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 2		Maîtriser l'équilibre recettes / dépenses et l'endettement du budget annexe
mission	Indicateur 2.1	Endettement / recettes d'exploitation (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 3		S'assurer du recouvrement optimum des recettes du budget annexe
	Indicateur 3.1	Taux de recouvrement des recettes du budget annexe (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 4		Assurer la formation des élèves ingénieurs aux meilleures conditions économiques
	Indicateur 4.1	Coût de la formation des élèves (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 5		Faire de l'ENAC une école de référence dans le domaine du transport aérien en France et à l'étranger
	Indicateur 5.1	Taux d'insertion professionnelle des élèves (du point de vue du citoyen)
	Indicateur 5.2	Taux d'élèves étrangers en formation initiale parmi les élèves non fonctionnaires (du point de vue du citoyen)

Programme

612 – Navigation aérienne

OBJECTIF 1		Assurer un haut niveau de sécurité de la navigation aérienne
mission	Indicateur 1.1	Nombre de croisements hors norme pour 100 000 vols (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 2		Maîtriser l'impact environnemental du trafic aérien
	Indicateur 2.1	Efficacité horizontale des vols (écart entre la trajectoire parcourue et la trajectoire directe des vols) (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 3	Améliorer la ponctualité des vols
Indicateur 3.1	Niveau de retard moyen par vol pour cause ATC (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 4	Améliorer l'efficacité économique des services de navigation aérienne
Indicateur 4.1	Niveau du taux unitaire des redevances métropolitaines de navigation aérienne (du point de vue de l'utilisateur)
Indicateur 4.2	Évolution du coût unitaire des unités de service de navigation aérienne (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 5	Améliorer le taux de couverture des coûts des services de navigation aérienne outre-mer par les redevances
Indicateur 5.1	Taux de couverture des coûts des services de navigation aérienne outre-mer par la redevance pour services terminaux et la redevance océanique (du point de vue du contribuable)

Programme

614 – Transports aériens, surveillance et certification

OBJECTIF 1	Concourir à la sécurité et à la sûreté de l'aviation civile
mission Indicateur 1.1	Réduction des écarts à la réglementation grâce à des contrôles appropriés (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.2	Nombre de contrôles ciblés d'aéronefs étrangers sur les aéroports français effectués annuellement rapporté au nombre total de contrôles (du point de vue du citoyen)
Indicateur 1.3	Efficacité dans la conduite des enquêtes techniques de sécurité et dans l'exploitation de leurs résultats (du point de vue du citoyen)
OBJECTIF 2	Limiter les impacts environnementaux du transport aérien
mission Indicateur 2.1	Respect de la réglementation environnementale (du point de vue du citoyen)

MISSION

Publications officielles et information administrative

Objectifs et indicateurs stratégiques

MXJ.1

Améliorer l'accès et l'offre de diffusion numérique en matière d'information légale et administrative

MXJ.1.1

Accès aux informations et aux démarches administratives (du point de vue de l'utilisateur)

MXJ.1.2

Diffusion de la norme juridique (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

623 – Édition et diffusion

OBJECTIF 1

Optimiser la production et la diffusion des données

Indicateur 1.1

Contribution au développement de l'accès des PME à la commande publique (du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur 1.2

Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO) (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.3

Ouverture des données publiques de la DILA (du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur 1.4

Développer l'édition numérique des publications de la DILA (du point de vue du citoyen)

Programme

624 – Pilotage et ressources humaines

OBJECTIF 1

Optimiser les fonctions soutien

Indicateur 1.1

Ratio d'efficacité bureautique (du point de vue du contribuable)

Indicateur 1.2

Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines (du point de vue du contribuable)

Indicateur 1.3

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2

Rationaliser l'occupation du parc immobilier

Indicateur 2.1

Efficacité de la gestion immobilière (du point de vue du contribuable)

Comptes spéciaux

MISSION	Aides à l'acquisition de véhicules propres
Programme	791 – Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres
OBJECTIF 1	Réduction des émissions moyennes de CO2 des véhicules neufs
Indicateur 1.1	Emissions moyennes de CO2 des véhicules neufs (du point de vue du citoyen)
Programme	792 – Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants

MISSION

Contrôle de la circulation et du stationnement routiers

Programme

751 – Structures et dispositifs de sécurité routière

OBJECTIF 1

Assurer l'efficacité du système de contrôle automatisé, en termes de respect des règles du code de la route et en termes de gestion

Indicateur 1.1

Évolution des vitesses moyennes (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.2

Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de contrôle automatisé des vitesses en avis de contravention (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.3

Disponibilité des radars (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2

Assurer la gestion des droits à conduire et l'information des titulaires de permis de conduire quant à leur solde de points

Indicateur 2.1

Nombre total de lettres de restitution et de retrait de points (du point de vue du citoyen)

Programme

753 – Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers

OBJECTIF 1

Assurer l'efficacité du procès-verbal électronique au sein des services de l'Etat

Indicateur 1.1

Taux de transformation des messages d'infraction émis par les dispositifs de verbalisation électronique en avis de contravention (immatriculations françaises et étrangères) (du point de vue du citoyen)

Programme

754 – Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières

Programme

755 – Désendettement de l'État

MISSION

Développement agricole et rural

Programme

775 – Développement et transfert en agriculture

OBJECTIF 1

Orienter les structures chargées du conseil aux agriculteurs vers le développement et la diffusion de systèmes de production innovants et performants à la fois du point de vue économique, environnemental et sanitaire

Indicateur 1.1

Pourcentage d'ETP consacrés aux thématiques "Conception et conduite de systèmes de production basés sur les principes de l'agro-écologie", "Anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" du Programme national de développement agricole et rural, par les organismes bénéficiaires du programme 775 (du point de vue du citoyen)

Programme

776 – Recherche appliquée et innovation en agriculture

OBJECTIF 1

Renforcer l'orientation des appels à projets et des programmes pluriannuels sur les priorités des politiques publiques portées par le ministère chargé de l'agriculture

Indicateur 1.1

Part des financements correspondant aux priorités retenues pour l'évolution qualitative (du point de vue du citoyen)

MISSION **Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale**

Programme **793 – Électrification rurale**

OBJECTIF 1 **Renforcement des réseaux basse tension**

Indicateur 1.1 Coût moyen du km de fil (du point de vue du contribuable)

Indicateur 1.2 Nombre de départs mal alimentés (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 **Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus**

Indicateur 2.1 Nombre de km de fil nu (du point de vue du citoyen)

Indicateur 2.2 Coût moyen du km de fil nu pris en charge par les aides du CAS FACE (du point de vue du contribuable)

Programme **794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées, déclarations d'utilité publique et intempéries**

OBJECTIF 1 **Contribuer à l'électrification des sites isolés dans les zones non desservies par les réseaux d'électricité**

Indicateur 1.1 Sites isolés ayant bénéficié d'une desserte en électricité en métropole (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.2 Sites isolés ayant bénéficié d'une desserte en électricité en outre-mer (du point de vue du citoyen)

MISSION	Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage
Programme	787 – Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage
Programme	790 – Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement de l'apprentissage
OBJECTIF 1	Accroître les effectifs d'apprentis
Indicateur 1.1	Effectif d'apprentis au 31 décembre de l'année considérée (du point de vue du citoyen)

MISSION

Gestion du patrimoine immobilier de l'État

Objectifs et indicateurs stratégiques

MYB.1

Optimiser le parc immobilier de l'État

MYB.1.1

Rendement d'occupation des surfaces (du point de vue du contribuable)

Programme

721 – Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État
(libellé modifié)

Programme

723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État *(libellé modifié)*

OBJECTIF 1

Optimiser le parc immobilier de l'État

Indicateur 1.1

Durée moyenne de vente d'un bien immobilier (du point de vue du contribuable) *(libellé modifié)*

MISSION

Participation de la France au désendettement de la Grèce

Programme

795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme

796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

MISSION	Participations financières de l'État
Programme	731 – Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État
OBJECTIF 1	Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État
Indicateur 1.1	Rentabilité opérationnelle des capitaux employés (ROCE) (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.2	Suivi et maîtrise de l'endettement (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.3	Taux de rendement de l'actionnaire (du point de vue du contribuable)
OBJECTIF 2	Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières
Indicateur 2.1	Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière des participations cédées (du point de vue du contribuable)
Indicateur 2.2	Taux des commissions versées par l'État à ses conseils (du point de vue du contribuable)
Programme	732 – Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État
OBJECTIF 1	Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)
Indicateur 1.1	Réduction de la dette des entités entrant dans le périmètre des administrations publiques (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.2	Part des ressources consacrées au désendettement de l'État et d'administrations publiques (du point de vue du contribuable)

MISSION

Pensions

Programme

741 – Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité

OBJECTIF 1

Maîtriser le coût de la gestion des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR)

Indicateur 1.1

Coût de gestion d'un ressortissant du régime des pensions civiles et militaires de retraite (du point de vue du contribuable)

Indicateur 1.2

Coût de gestion des pensions civiles et militaires de retraite pour 100€ de pensions versés (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 2

Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions

Indicateur 2.1

Dépenses de pensions civiles et militaires de retraites et allocations temporaires d'invalidité : écart entre la prévision et l'exécution (du point de vue du contribuable)

Programme

742 – Ouvriers des établissements industriels de l'État

OBJECTIF 1

Maîtriser les coûts de la gestion administrative inclus dans la dépense totale

Indicateur 1.1

Coût du processus de contrôle d'une liquidation (du point de vue du contribuable)

Indicateur 1.2

Dépenses de gestion pour 100€ de pension (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 2

Optimiser le taux de recouvrement

Indicateur 2.1

Taux de récupération des indus et trop-versés (du point de vue du contribuable)

OBJECTIF 3

Optimiser la prévision de dépenses et recettes des pensions

Indicateur 3.1

Dépenses de pensions des ouvriers des établissements industriels de l'État : écart entre la prévision et l'exécution (du point de vue du contribuable)

Programme

743 – Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions

MISSION

Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs

Programme

785 – Exploitation des services nationaux de transport conventionnés

- OBJECTIF 1 **Améliorer l'efficacité et l'attractivité des services nationaux de transport conventionnés**
- Indicateur 1.1 Contribution à l'exploitation ramenée aux véhicules-kilomètres (du point de vue du contribuable)
 - Indicateur 1.2 Taux de remplissage (du point de vue du contribuable)
- OBJECTIF 2 **Améliorer la qualité et la régularité des services nationaux de transport conventionnés**
- Indicateur 2.1 Régularité des services nationaux de transport conventionnés (du point de vue de l'utilisateur)

Programme

786 – Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés

- OBJECTIF 1 **Améliorer l'utilisation du matériel roulant**
- Indicateur 1.1 Contribution au matériel roulant rapportée aux véhicules-kilomètres (du point de vue du contribuable)
 - Indicateur 1.2 Nombre de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant (du point de vue de l'utilisateur) (du point de vue de l'utilisateur)

MISSION

Transition énergétique

Programme

764 – Soutien à la transition énergétique

OBJECTIF 1 Contribuer à porter à 40% la part des énergies renouvelables (ENR) dans la production d'électricité en 2030

Indicateur 1.1 Part des ENR dans la production d'électricité (%) (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 Contribuer à l'injection annuelle de 8 TWh de bio-méthane à l'horizon 2023 (*libellé modifié*)

Indicateur 2.1 Volume de bio-méthane injecté (du point de vue du citoyen)

Programme

765 – Engagements financiers liés à la transition énergétique

MISSION

Accords monétaires internationaux

Programme

811 – Relations avec l'Union monétaire ouest-africaine

Programme

812 – Relations avec l'Union monétaire d'Afrique centrale

Programme

813 – Relations avec l'Union des Comores

MISSION

Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

Objectifs et indicateurs stratégiques

MZB.1

Assurer le respect des conditions de financement et de durée des avances du Trésor

MZB.1.1

Respect de la règle de neutralité budgétaire des opérations, pour l'Etat (du point de vue du contribuable)

MZB.1.2

Respect des conditions de durée des avances du Trésor (du point de vue du contribuable)

Programme

821 – Avances à l'Agence de services et de paiement, au titre du préfinancement des aides communautaires de la politique agricole commune

Programme

823 – Avances à des organismes distincts de l'État et gérant des services publics

Programme

824 – Avances à des services de l'État

Programme

825 – Avances à l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales (ONIAM) au titre de l'indemnisation des victimes du Benfluorex

MISSION

Avances à l'audiovisuel public

Objectifs et indicateurs stratégiques

MZD.1 (P841.2) **S'adresser au public le plus large dans un environnement numérique**

P841.2.1 Audiences de France Télévisions (du point de vue du citoyen)

MZD.2 (P843.2) **S'adresser au public le plus large dans un environnement numérique**

P843.2.1 Audience des antennes de Radio France (du point de vue du citoyen)

Programme

841 – France Télévisions

OBJECTIF 1 **Proposer une offre de service public, axée sur la création française et européenne dans un univers de média global**

Indicateur 1.1 Part des dépenses de programmes dans les dépenses totales (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.2 Qualité des programmes de fiction et d'information (du point de vue du citoyen) *(nouveau)*

OBJECTIF 2 **S'adresser au public le plus large dans un environnement numérique**

mission Indicateur 2.1 Audiences de France Télévisions (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 3 **Assurer la maîtrise de l'emploi et de la masse salariale et optimiser la gestion**

Indicateur 3.1 Maîtrise des charges (du point de vue du contribuable) *(libellé modifié)*

Indicateur 3.2 Ressources propres (du point de vue du contribuable) *(libellé modifié)*

Indicateur 3.3 Résultat net (du point de vue du contribuable) *(nouveau)*

Programme

842 – ARTE France

OBJECTIF 1 **Offrir des programmes culturels français et européens de qualité en donnant la priorité à la création et aux inédits** *(libellé modifié)*

Indicateur 1.1 Part des investissements dans les programmes dans les dépenses totales (du point de vue du citoyen) *(nouveau)*

Indicateur 1.2 Volume horaire de programmes inédits engagés par ARTE France (du point de vue du citoyen) *(nouveau)*

OBJECTIF 2 **Diffuser cette offre de programmes au public le plus large, sur tous les supports, partout en Europe** *(libellé modifié)*

Indicateur 2.1 Audiences linéaire et non linéaire (du point de vue du citoyen) *(libellé modifié)*

OBJECTIF 3 **Assurer la maîtrise de la masse salariale et optimiser la gestion** *(libellé modifié)*

Indicateur 3.1 Maîtrise des charges (du point de vue du contribuable) *(libellé modifié)*

Programme

843 – Radio France

OBJECTIF 1 **Proposer une offre radiophonique de service public, axée sur la culture, dans un univers de média global**

Indicateur 1.1 Proposer une offre radiophonique et culturelle de service public (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.2 Nombre d'évènements produits à la Maison de la radio (du point de vue de l'utilisateur)

OBJECTIF 2 **S'adresser au public le plus large dans un environnement numérique**

mission Indicateur 2.1 Audience des antennes de Radio France (du point de vue du citoyen)

Indicateur 2.2 Audience des offres numériques (du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur 2.3 Fréquentation des évènements produits à la Maison de la radio (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 3 **Assurer la maîtrise de l'emploi et de la masse salariale et optimiser la gestion**

Indicateur 3.1 Charges de personnel (du point de vue du contribuable) (*libellé modifié*)

Indicateur 3.2 Ressources propres (du point de vue du contribuable) (*libellé modifié*)

Indicateur 3.3 Evolution du résultat net (du point de vue du contribuable)

Programme **844 – France Médias Monde**

OBJECTIF 1 **Proposer une offre reflet de la culture et des valeurs françaises et francophones dans un univers de média global**

Indicateur 1.1 Part des dépenses de programmes dans les charges d'exploitation (du point de vue du citoyen)

Indicateur 1.2 Opinions favorables évaluant les valeurs d'expertise, d'objectivité et de référence (du point de vue du citoyen) (*nouveau*)

OBJECTIF 2 **Développer la présence française et francophone dans le paysage audiovisuel mondial**

Indicateur 2.1 Volume de contacts pour France Médias Monde (audience linéaire et numérique) (du point de vue du citoyen) (*nouveau*)

Indicateur 2.2 Audience réelle totale hebdomadaire (du point de vue du citoyen)

Indicateur 2.3 Audience des offres numériques (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 3 **Assurer la maîtrise de la masse salariale et optimiser la gestion** (*libellé modifié*)

Indicateur 3.1 Maîtrise des charges (du point de vue du contribuable) (*libellé modifié*)

Indicateur 3.2 Ressources propres (du point de vue du contribuable) (*libellé modifié*)

Indicateur 3.3 Résultat net (du point de vue du contribuable) (*nouveau*)

Programme **845 – Institut national de l'audiovisuel**

OBJECTIF 1 **Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine audiovisuel**

Indicateur 1.1 Part des fonds menacés de dégradation sauvegardée en numérique (du point de vue de l'utilisateur)

Indicateur 1.2 Nombre de vidéos vues en ligne par le grand public (du point de vue de l'utilisateur)

OBJECTIF 2 **Constituer et transmettre les savoirs et les compétences**

Indicateur 2.1 Taux d'insertion professionnelle des diplômés (du point de vue de l'utilisateur)

OBJECTIF 3 **Assurer la maîtrise de la masse salariale et optimiser la gestion** (*libellé modifié*)

Indicateur 3.1 Maîtrise des charges (du point de vue du contribuable) (*libellé modifié*)

Indicateur 3.2 Ressources propres (du point de vue du contribuable) (*libellé modifié*)

Programme **847 – TV5 Monde**

OBJECTIF 1 **Proposer une offre reflet de la culture et des valeurs françaises et francophones dans un univers de média global**

Indicateur 1.1 Part des dépenses de programmes dans les charges d'exploitation totales (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 2 **Développer la présence française et francophone dans le paysage audiovisuel mondial**

Indicateur 2.1 Audience réelle (du point de vue du citoyen)

Indicateur 2.2 Audience des offres numériques (du point de vue du citoyen)

OBJECTIF 3 **Assurer la maîtrise de la masse salariale et optimiser la gestion** (*libellé modifié*)

Indicateur 3.1 Maîtrise des charges (du point de vue du contribuable) (*libellé modifié*)

Indicateur 3.2 Evolution des ressources propres (du point de vue du contribuable) (*libellé modifié*)

MISSION	Avances aux collectivités territoriales
Programme	832 – Avances aux collectivités et établissements publics, et à la Nouvelle-Calédonie
Programme	833 – Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes
OBJECTIF 1	Mettre les avances sur contributions directes locales à disposition des collectivités territoriales à une date certaine
Indicateur 1.1	Taux de versement des avances aux collectivités sur contributions directes locales (du point de vue de l'utilisateur)
OBJECTIF 2	Mettre les avances sur TICPE à disposition des départements à une date certaine
Indicateur 2.1	Taux de versement des avances aux collectivités sur la TICPE (ex Taxe Intérieure des Produits Pétroliers) (du point de vue de l'utilisateur)

MISSION

Prêts à des États étrangers

Programme	851 – Prêts à des États étrangers en vue de faciliter la vente de biens et de services concourant au développement du commerce extérieur de la France
OBJECTIF 1	Permettre la réalisation de projets de développement durable dans les pays émergents, faisant appel au savoir-faire français
Indicateur 1.1	Pourcentage de protocoles de prêt signés au cours de l'année n-2 ayant donné lieu à l'imputation d'un contrat dans les deux ans après la signature. (du point de vue du citoyen)
Programme	852 – Prêts à des États étrangers pour consolidation de dettes envers la France
OBJECTIF 1	Participer au rétablissement de la stabilité macroéconomique et à la création des conditions de la croissance des pays en développement
Indicateur 1.1	Pourcentage de pays dont la soutenabilité de la dette a été rétablie par l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (du point de vue du citoyen) (<i>libellé modifié</i>)
Programme	853 – Prêts à l'Agence française de développement en vue de favoriser le développement économique et social dans des États étrangers
Programme	854 – Prêts aux États membres de l'Union européenne dont la monnaie est l'euro

MISSION	Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés
Programme	861 – Prêts et avances pour le logement des agents de l'État
Programme	862 – Prêts pour le développement économique et social
OBJECTIF 1	Appuyer les dispositifs de sauvegarde des entreprises
Indicateur 1.1	Effet de levier sur les capitaux privés d'un prêt pour le développement économique et social (du point de vue du contribuable)
Indicateur 1.2	Pérennité des entreprises soutenues, à n+3, mesurée par le taux de remboursement des prêts pour le développement économique et social accordés en n-3 (du point de vue du contribuable)
Programme	863 – Prêts à la filière automobile